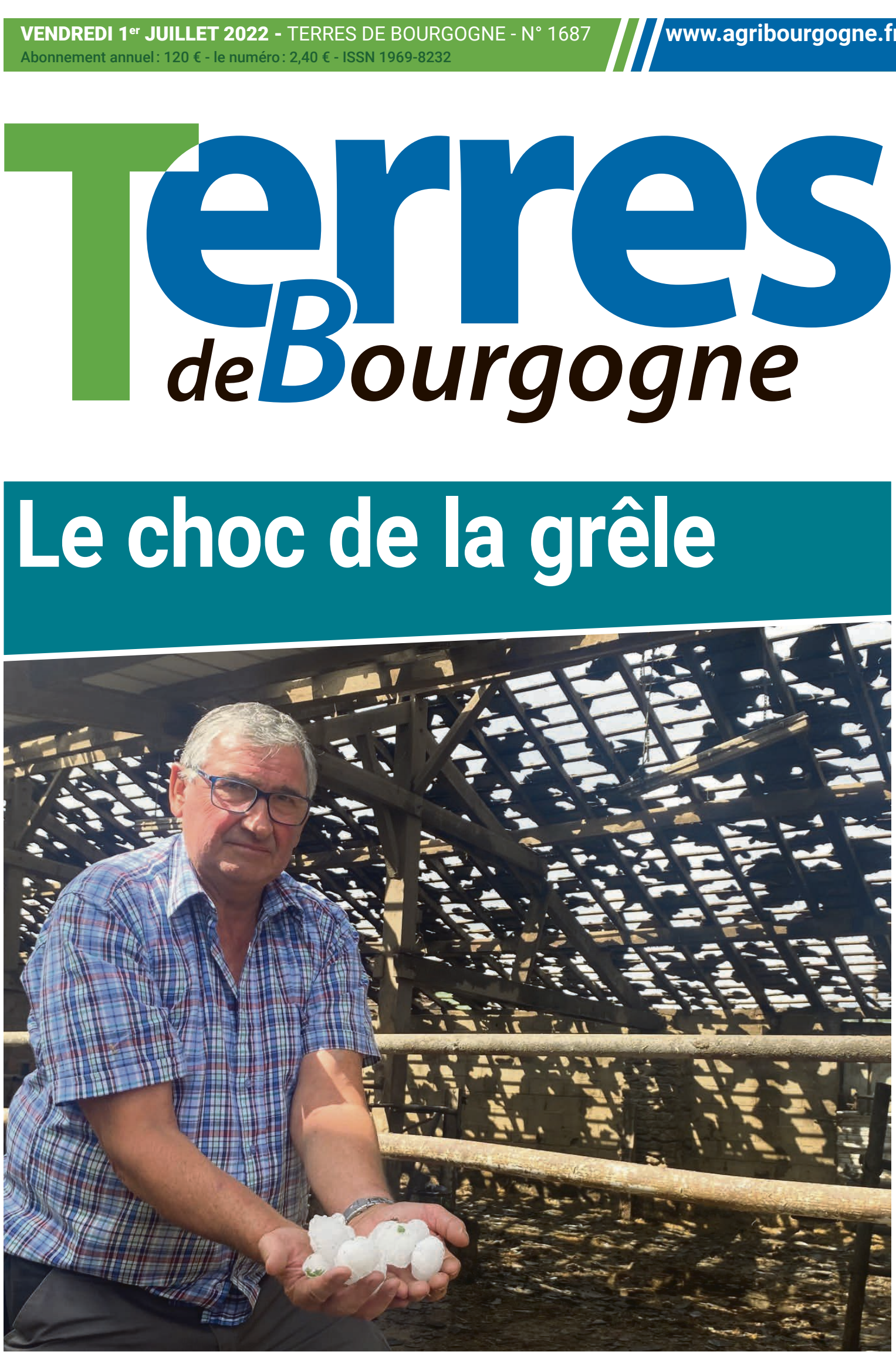
VENDREDI 1er JUILLET 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1687
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

AGRICULTEURS VITICULTEURS
VOUS PROTÉGER DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST NOTRE MÉTIER.
Le contrat d'assurance Récoltes est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. 06/2022 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le choc de la grêle



Dans la Nièvre et la Côte-d'Or, de très violentes chutes de grêle ont provoqué d'importants dégâts chez les particuliers mais également sur les installations agricoles. D'une puissance jamais vue, cet épisode météorologique a causé un traumatisme certains auprès de celles et ceux qui l'ont vécu. En parallèle, sur l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre, la sécheresse est à l'oeuvre et impose de nouvelles restrictions d'usage de l'eau.

PAGE 04, 05 & 18



ACTUALITÉS P.08

Cultures // Premiers retours sur le démarrage des moissons



ACTUALITÉS P.10

Région // Une conférence agricole de retour



RURALITÉ P.16

Retraites // Comprendre les effets de la réforme

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
PROLANDER
OPTIMER
CULTIMER
Réservez votre démo DÉCHAUMAGE
KUHN
be strong, be KUHN
• Soyez forts, soyez KUHN

SARL CHRISTALINE
Christophe DUPAQUIER
07 88 59 06 87 - christophe.dupaquier@gmail.com
DELECROIX Remorques légumières
ORSI Broyeurs Débroussailleuses
RICO SUEVIA Abreuvoirs
CAFFINI Pulvés portés - trainés automoteurs, agri et viti
MORO ARATRI Charrues, sous-soleurs, rouleaux
RECHERCHE DISTRIBUTEURS SUR LE SECTEUR

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS // FRANCE

.04 GRÊLE : LE CIEL LEUR EST TOMBÉ SUR LA TÊTE

.05 INTEMPÉRIES : GRÊLE : UN ÉPISODE INATTENDU

.06 BAIGNEUX-LES-JUIFS : CELLE-LÀ VA FAIRE DU BIEN

.07 DÉMONSTRATION DE DÉSHERBAGE MÉCANIQUES : SE FAIRE UNE IDÉE

.08 GRANDES CULTURES : DES DÉBUTS POUSSIFS

.09 ASSEMBLÉES DE SECTIONS : SICAREV COOP SE RÉUNIT

.10 CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE : VERS UN PAYSAGE AGRICOLE INÉDIT

PRODUCTIONS // CULTURES - ÉLEVAGE // MACHINISME

.12 COLZA : DES VARIÉTÉS POUR AIDER À LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS D'AUTOMNE

.13 LENTILLES : LA GÉNÉTIQUE CONTRE-ATTAQUE

.14 FDSEA : CHERCHE VÉTÉRINAIRES DÉSESPÉRÉMENT !

.15 OVINS : PARTIE REMISE

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.16 SOCIAL : A CHACUN SA BOUSSOLE !

.17 FDSEA : UNE SECTION DES ANCIENS EN PLEINE FORME

.18 SÉCHERESSE : NOUVELLES MESURES APPLICABLES EN CÔTE D'OR

SERVICES

.20 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.21 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.23 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.25 **ANNONCES LÉGALES**

RURALITÉ // VIE QUOTIDIENNE

.30 TÉMOIGNAGES : LEUR VIE A BASCULÉ APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE

MAGAZINE // OXYGÈNE - LOISIRS

.31 FESTIVAL : 22ème ÉDITION DES ZACCROS D'MA RUE

.32 OXYGÈNE : RAIE D'EAU DOUCE : UN ÉLEVAGE UNIQUE EN FRANCE



// LE DESSIN

// EN BREF

Engrais Poutine s'engage à garantir un approvisionnement ininterrompu au Brésil

Le Président russe Vladimir Poutine a assuré le 27 juin par téléphone à son homologue brésilien Jair Bolsonaro que la Russie *«s'engage»* à garantir au Brésil *« un approvisionnement ininterrompu »* d'engrais, primordial pour la puissante agriculture brésilienne. S'exprimant lors d'un événement à Brasilia, Jair Bolsonaro a déclaré que les deux dirigeants avaient discuté *«sécurité alimentaire et insécurité énergétique»*, sans donner plus de détails. Le Kremlin a indiqué dans un communiqué que, lors de cette conversation téléphonique, Vladimir Poutine avait *« souligné que la Russie s'engage(ait) à remplir ses obligations pour assurer un approvisionnement ininterrompu des agriculteurs brésiliens en engrais russes »*.

PAC 2023 Lancement de la mission d'évaluation des transferts de personnel aux Régions

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a officialisé le lancement d'une mission d'inspection qui doit vérifier la bonne évaluation des effectifs qui seront transférés, d'ici la fin de l'année, de l'administration centrale vers les Conseils régionaux dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la Pac 2023, rapporte-t-on chez Régions de France. L'annonce a été faite lors d'un comité État-Régions le 28 juin sous la co-présidence du ministre de l'Agriculture et du président de la commission Agriculture de Régions de France Loïg Chesnais-Girard. Dans le cadre de la future Pac, les Régions vont gérer intégralement les aides non-surfaciques du second pilier de la Pac à partir de 2023 (aide à l'installation et à l'investissement). En novembre 2021, il avait été convenu qu'une enveloppe de 100 M€/an serait versée par l'État aux Régions, au titre du cofinancement des aides, et qu'un budget annuel couvrant l'emploi de 430,2 équivalents temps plein et 60 postes de vacataires serait versé au titre de l'instruction des aides. Mais l'État et le ministère de l'Agriculture n'étaient pas tombés définitivement d'accord sur l'évaluation des effectifs, si bien qu'une mission d'inspection doit être conduite d'ici fin 2022 pour vérifier la bonne évaluation de ces effectifs.

UE/Nouvelle-Zélande Le Cniel et Interbev inquiets de la conclusion imminente d'un accord de libre-échange

Les présidents du Cniel (interprofession laitière), Thierry Roquefeuil, et d'Interbev (interprofession viande), Jean-François Guihard, s'inquiètent dans une lettre ouverte du 28 juin à la Première ministre Elisabeth Borne de la prochaine finalisation d'un accord de libre-échange entre l'UE et la Nouvelle-Zélande. La présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen a reçu le 30 juin la Première ministre néo-zélandaise Jacinda Ardern, alors que les discussions entre les deux partenaires sont intensifiées ces dernières semaines. Pour le Cniel et Interbev *«la France doit s'opposer avec force à la conclusion de cet accord, en l'état, qui facilitera l'arrivée sur le marché européen de plusieurs milliers de tonnes de produits laitiers, de viandes ovines et de viandes bovines»*. Les deux interprofessions estiment que pour être acceptable ce futur accord doit *«au minimum conditionner les nouvelles ouvertures de marché octroyées à la Nouvelle-Zélande à un strict respect des normes européennes en matière de traçabilité, d'utilisation des produits phytosanitaires et médicaments vétérinaires, de protection de l'environnement et de bien-être animal»*.

// EN IMAGE

Des mises en examen à la suite de l'attaque d'un train de céréales


Lakshmi Prasad

Le Parquet de Lorient a indiqué le 22 juin avoir mis en examen deux femmes et deux hommes qui avaient participé dans la matinée du 19 mars dernier, dans le Morbihan, à la destruction d'une partie de 1 500 tonnes de blé. Les quatre personnes incriminées sont âgées de 21 à 33 ans. Elles ont été mises en examen notamment *« pour entrave à la circulation d'un train, dépôt d'objet sur la voie ferrée et dégradation d'un bien d'autrui en réunion »*, selon le communiqué du Parquet.

Le 19 mars, une cinquantaine d'activistes issus de mouvements divers (Les amis du Canard réfractaire, Agri17 contre la réintoxication du monde, Les soulèvements de la Terre, Ami.e.s. de la Confédération paysanne ou encore Extinction Rébellion) avaient bloqué, près de Pontivy, ce train de céréales dont le contenu avait une valeur estimée à deux millions d'euros, et qui devait être transformé en alimentation du bétail. La date du procès n'est pas connue. Il est cependant peu probable que ces personnes soient durement condamnées. En effet, l'article 322-1 du Code pénal indique : *« La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger »*.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// TOUR DE FRANCE

Un bon coup de pédale pour recruter en agriculture

Alors que la Grande boucle va s'élancer depuis le Danemark, la FNSEA s'associe à cet événement majeur pour promouvoir l'emploi agricole.

Les cadres et les équipes de la FNSEA vont, cette année et pendant trois ans, prendre leur bâton de pèlerin pour promouvoir les métiers de l'agriculture sur le Tour de France. *« Rien qu'en agriculture, nous avons besoin de 60 000 à 70 000 personnes »*, a indiqué Jérôme Volle, président de la Commission Emploi de la FNSEA, lors d'une conférence de presse le 28 juin. *« Nos métiers sont aussi méconnus […] Le recrutement en agriculture se fait beaucoup par le bouche-à-oreille. Or aujourd'hui, cela ne suffit plus, nous devons en sortir »*, a ajouté la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert. Pour combler ce déficit de personnel et attirer de nouveaux chefs de culture, des caristes, des ingénieurs agricoles, mais aussi des bûcherons, des vétérinaires, des webmasters, etc. la FNSEA a lancé une vaste campagne de communication en marquant sa présence dans la caravane du Tour de France (lire encadré). Sous le slogan *« Ma nature, mon futur, l'agriculture »*, elle entend séduire au-delà des 216 000 jeunes qui sont inscrits dans l'enseignement agricole. *« Nous voulons aussi attirer les non issus du milieu agricole »*, a concédé Jérôme Volle, expliquant que dans son département ardéchois *« la moitié des installés sont hors cadre familial »*.



Agriculteur normand

Chaque année, le Tour de France représente une énorme caisse de résonance médiatique que la FNSEA veut mettre à profit pour promouvoir l'emploi agricole.

La FNSEA qui organise depuis quinze ans un concours de fresques monumentales sur les bords de route (Les Agris aiment le Tour) disposera *« d'un char et de deux monospaces aux couleurs de l'emploi agricole »*, a annoncé Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA. Ces trois véhicules seront présents sur le Tour de France hommes dès son arrivée en France (5 au 24 juillet) et femmes (24 au 31 juillet). Une équipe d'animateurs diffusera des messages tout le long des étapes et distribuera les traditionnels goodies (dont un kit prêt à planter). Les FDSEA locales, renforcées de partenaires experts dans la promotion de l'emploi (Anefa, Apecita, Ocapiat, Onisep…) mettront en place des villages des métiers dans les villes étapes. *« Nous voulons susciter un dialogue avec nos concitoyens et les jeunes pour montrer que ces métiers attirent »*, a conclu Jérôme Despey.

Un enjeu majeur

Les besoins en main-d'œuvre agricole sont en effet importants. Le dernier recensement général agricole indique une diminution de 4 % des actifs par an. *« D'ici dix ans, la moitié d'entre eux pourront faire valoir leurs droits à la retraite »*, a précisé Christiane Lambert. Un enjeu majeur qui concerne près de 200 000 agriculteurs et qui aura *« un impact sur notre modèle agricole, notre économie et notre souveraineté alimentaire »*, a-t-elle ajouté, précisant qu'il y a *« 250 000 projets de recrutement dans le secteur agricole rien que pour 2022, de tout niveau de compétences et aussi bien dans les industries agroalimentaires que dans la forêt, l'aquaculture ou le conseil agricole »*. La présidente du syndicat majoritaire a aussi pointé les difficultés de recrutement de main-d'œuvre salariée. *« Nous voulons aussi montrer que du CAP au BAC +5, il n'y a pas de niveaux requis pour des emplois qui vont de celui d'agriculteur à celui de salarié, de chef de culture, d'ingénieur… »*, a précisé Jérôme Volle. Il est vrai qu'avec une diffusion dans 190 pays, une moyenne journalière de 3,8 millions de téléspectateurs derrière leur écran (42,4 millions en audience cumulée), et plus de 10 millions de personnes sur le bord des routes, le Tour de France constitue une réelle caisse de résonance.

La cible des 15-24 ans pourrait être d'autant plus atteinte que le Tour est diffusé cette année, sur Netflix, un canal très prisé des jeunes générations.

Christophe Soulard



Actuagri

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, en compagnie de Jérôme Volle, président de la commission Emploi du syndicat, et de Jérôme Despey, secrétaire général de la FNSEA.

Tous derrière
l'Équipe cycliste Groupama-FDJ !

Tous supporters

Légende.

Rendez-vous sur les Fans Zones Groupama :
- à Montmédy (55) le 7 juillet 2022
- aux Rousses (39) le 9 juillet 2022

Groupama • FDJ
ÉQUIPE CYCLISTE

Groupama

Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document non contractuel. 06/2022

// GRÊLE

21 Le ciel leur est tombé sur la tête

Un orage a dévasté plusieurs exploitations agricoles et de nombreuses habitations autour de Liernais.



Jean-Pierre Fleury n'avait bien sûr jamais vu ça, à Saint-Martin-de-la-Mer.



Matthieu Beurton, ici à droite avec Mathis, son stagiaire, fait partie des agriculteurs les plus sinistrés à Liernais.

Mardi 21 juin, à 21 heures dans le 21: certains étaient tranquillement posés à la fête de la musique, d'autres regardaient peut-être la finale de Koh Lanta sur TF1. À Liernais, rien de tout ça. L'ambiance était tout autre. Un nuage «très particulier » est soudainement arrivé, sans prévenir. *« Il avait une couleur rougeâtre, on aurait cru qu'il était en feu »*, raconte Jean-Pierre Fleury, présent sur l'exploitation familiale à Saint-Martin-de-la-Mer.

Un premier grêlon est tombé, puis deux, puis trois... Ce compte-goutte n'a pas duré bien longtemps, celui-ci a rapidement pris fin pour laisser place au déluge. *« Sans la moindre pluie »*, précise le Côte-d'orien, qui témoigne de la violence extrême de ce phénomène dans une vidéo postée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne, au lendemain du sinistre. *« Nous avons vu les velux s'effondrer, il pleuvait dans la maison, des grêlons comme le poing descendaient même les escaliers. Pendant près de quarante minutes, nous aurions cru à la fin du monde, il y avait énormément de bruit, les rafales de vent devaient atteindre les 100 km/h ... »*, partage Jean-Pierre Fleury, qui a accepté ce reportage pour être le relais médiatique de tous les sinistrés de son secteur : *« je m'adresse bien entendu au nom de tous les agriculteurs et tous les particuliers touchés par cet énorme orage. Les dégâts sont colossaux. La zone impactée part d'Alligny-en-Morvan pour aller bien au-delà de Liernais, je pense que la coulée s'étend sur 25 km de long, sur une largeur de 3 à 5 km »*.



Panneaux photovoltaïques à Saint-Martin-de-la-Mer.

Bâcher au plus vite

Rencontré le lendemain matin du sinistre, Jean-Pierre Fleury était forcément indigné devant l'ampleur des dégâts, avec des toitures entièrement endommagées. Les panneaux photovoltaïques étaient pulvérisés. *« La priorité du moment est de bâcher au plus vite pour pouvoir sécuriser ce qui peut l'être avant le retour de nouveaux orages. C'est une course contre la montre »*, s'impatientait l'homme de 68 ans, en faisant allusion aux maisons d'habitation mais aussi aux stockages de fourrages et de céréales. Recontacté en ce début de semaine, Jean-Pierre Fleury tenait à remercier infiniment tous les amis de Sylvain (son fils) venus spontanément l'aider avec des télescopiques, des remorques et des bâches pendant plusieurs jours pour mettre hors d'eau les douze toitures touchées et refaire le bâchage des trois silos. Terres de Bourgogne communiquera de nouveau sur cet événement et sur les suites données à celui-ci dans ses prochaines éditions.

AG

« Totalement impuissants »

**De « drôles » de nuages étaient en train d'arriver : Matthieu Beurton, agriculteur à Liernais, s'est vite réfugié à l'intérieur de sa maison avec sa compagne et leurs trois enfants. Les dégâts après le déluge sont énormes : *« Tout est par terre ou presque... Les toitures de tous nos bâtiments sont HS, il y en a une douzaine, y compris la maison de mes parents et un corps de ferme que nous étions en train de rénover en gîte. Que ce soit des tuiles, de l'ardoise ou du fibrociment, tout y est passé. Seuls les vieux hangars en tôle ondulée ont un peu mieux résisté. Il pleuvait dans la maison, il y avait beaucoup de bruit, mes trois filles sont encore choquées. À l'heure où je vous parle, je n'ai pas encore terminé le tour de mes prés, un veau est déjà mort et le bilan pourrait ne pas s'arrêter là. Je n'ai pas encore vu toutes mes cultures mais cela ne sent pas bon... À mon avis, l'orge et le blé vont y rester. C'est vraiment un grand sentiment d'impuissance face à un tel phénomène »*. L'homme de 39 ans a désormais les yeux rivés sur les assurances : *« j'espère qu'elles vont jouer le jeu. Les toitures, il y en a qui ont 5, 15, 20 ans.... Il va y avoir de la vétusté : on va y laisser des plumes, comme pour les différentes récoltes. Les démarches administratives vont commencer et ça aussi, je m'en serais bien passé. Je recherche un salarié depuis un petit moment car le travail ne manque vraiment pas : il va m'être très difficile de consacrer des heures et des heures sur le téléphone et l'ordinateur »*. L'agriculteur de Liernais analyse ce phénomène directement lié, selon lui, au dérèglement climatique : *« de la grêle, nous en avons déjà eue mais jamais comme ça. De tels aléas se multiplient, ce n'est pas un hasard selon moi. Sans vouloir être plus écolo que les autres, je pense que nous sommes tous responsables de ce qui arrive. Nous vivons dans une société de consommation dans laquelle chacun veut tout : le dernier smartphone, la plus grosse TV et partir en vacances à l'autre bout du monde. L'homme puise sans cesse dans les ressources de la planète. Je voudrais que cela serve de leçon : non pas pour Liernais mais pour l'ensemble de l'Humanité. Nous sommes à mon avis trop nombreux et nous consommons bien de trop. Je ne sais pas quel monde nous allons laisser à nos enfants. Aujourd'hui, après ce qui vient de se passer, l'essentiel est d'être en bonne santé. J'attend aussi avec impatience la venue de mon assureur. »*

Réactions

Fabrice Genin, président de la FDSEA21 : *« Nous apportons bien évidemment tout notre soutien aux sinistrés. Compte-tenu de l'ampleur des dégâts, je ne doute pas un seul instant que l'état de catastrophe naturel sera reconnu, et très rapidement. Si les démarches n'avancent pas assez vite, nous saurons mettre la pression auprès de nos responsables politiques. L'esprit de solidarité est encore plus le bienvenu dans ce type d'évènement, la FDSEA répondra à toute demande des agriculteurs en cas de besoin »*.

Jérôme Cap, président de la commission bovins viande de la FDSEA : *« Quel désastre... La FDSEA se joint aux côtés des exploitants agricoles dans ce moment difficile. Se retrouver sous un tel orage n'est à souhaiter à personne. Notre réseau se tient à la disposition des sinistrés pour les aider à colmater leurs toitures, en attendant la réparation de celles-ci. Il y a beaucoup de dégâts en ce moment en France, les assureurs doivent avoir la tête sous l'eau, mais nous saurons mettre la pression en cas de besoin : cet événement côte-d'orien doit être une priorité dans le traitement des dossiers »*.



// INTEMPÉRIES

58

Grêle : un épisode inattendu

Dans la nuit du 21 au 22 juin, quelques communes de la Nièvre ont été touchées par un épisode de forte grêle entraînant des dégâts considérables pour certains.

« Nous étions dans un niveau d'alerte assez bas finalement » souligne le Préfet de la Nièvre, face à l'épisode de grêle s'étant abattu sur la Nièvre entre le 21 et le 22 juin, avant d'ajouter : *« nous ne nous attendions pas du tout à avoir des grêlons de la taille de balles de tennis. Cela était totalement inattendu, très violent et très localisé »*.



La préfecture de la Nièvre a encouragé les sous-préfets à aller sur le terrain pour faire le point sur les dégâts. Ici en photo : le Colonel Peycru, le Préfet Daniel Barnier et le sous-préfet de Château-Chinon Grégoire Pierre-Dessaux.

Aide en place

Au total trois communes sont très sévèrement touchées, dans l'ordre : Chaulgnes, Saint-Aubin-des-Forges et Alligny-en-Morvan. Le Colonel Peycru, directeur du Service départemental d'incendie et de secours détaille : *« En une journée, nous avons comptabilisé 1 000 appels au SDIS, avec un total de 297 interventions déclenchées (principalement des opérations de bâchages de toitures) dont 76 traitées à cette heure. Nous avons mis en action le plan de la zone de défense afin de recevoir des renforts. Ainsi, 16 engins et une quarantaine de sapeurs pompiers sont en train d'arriver progressivement de Saône-et-Loire, de l'Yonne, de l'Aube, du Bas-Rhin, de Moselle, de Meurthe-et-Moselle, de l'Allier, et de la Meuse. Enfin, aucun blessé humain n'est à déplorer »*.

Solidarité

Monsieur le préfet ajoute : *« un numéro d'aide a été mis en place pour les élus locaux afin d'avoir en permanence une écoute auprès de la préfecture en cas de besoin. De plus, nous sommes prêts avec l'ARS à mettre en place une aide psychologique pour les communes qui en auraient besoin pour soutenir les habitants – sur demande des maires. Actuellement, seules deux personnes ont été relogées dans un gîte communal d'Alligny-en-Morvan »*. Il poursuit : *« Les personnes touchées par des dégâts préfèrent soit rester dans leur domicile soit font marcher leur réseau de connaissances pour être hébergées »*. Colonel Peycru complète : *« notre but est de couvrir toutes les maisons le plus rapidement possible, c'est pourquoi nous avons aussi fait appel au réseau d'artisans de la Chambre des métiers et de l'industrie pour obtenir de l'aide de la part des couvreurs privés sur le secteur d'Alligny qui est assez isolé »*.

Dégâts agricoles

Daniel Barnier détaille : *« les expertises sur les exploitations sont en cours pour déterminer l'ampleur des dégâts. Mais, il semble que nous en déplorions sur les productions de sapins de Noël notamment. Pour l'élevage, une seule exploitation connue a été touchée par la perte d'animaux »*. Cette dernière est celle de Virginie Prioux à Chamilly : *« J'ai perdu 10 ovins (1 brebis, 9 agneaux) et un veau. J'en ai également une vingtaine qui est estropiée. Le vétérinaire est venu faire son expertise et m'a annoncé que le bilan des pertes pourrait s'alourdir dans les 15 jours à venir ; c'est très dur de subir les conséquences d'un épisode climatique assez court durant tout ce temps. Parmi les animaux blessés, certains saignent du nez, d'autres ont les yeux endommagés, d'autres encore sont déboussolés et tous sont stressés. Dans les agneaux encore vivants, quelques-uns étaient prêts à être vendus à l'abattoir d'ici peu de temps, mais maintenant entre les impacts de grêle et le stress la qualité de la viande peut en pâtir... Côté bâtiment, nous avons eu de gros dégâts. Et comme les pompiers se concentrent sur les habitations, nous avons eu l'aide de l'entourage, des amis, de la famille... tout le monde est là pour nous aider, cela nous touche beaucoup »*.

Chloé Monget

Données

Le préfet a mis en avant que suite à cet épisode *« très localisé »* les données météorologiques devraient, à l'avenir, être plus précises afin de pointer spécifiquement les localités qui pourraient être impactées par un tel événement. *« Cela permettrait notamment de se préparer en amont »* a-t-il conclu.

**Point de situation réalisé le 22 juin. Les chiffres peuvent donc évoluer.*

// CALAMITÉS AGRICOLES

58

Une sortie terrain pour évaluer les dégâts

De nombreux agriculteurs nivernais ont été touchés par la grêle sur ce mois de juin. Dans ce cadre, Pierre Papadopoulos, directeur de la DDT de la Nièvre s'est rendu à Alligny-en-Morvan à la rencontre des producteurs sinistrés.

Après un épisode caniculaire précoce en début de mois qui a fait suite à un printemps très sec, ce mois de juin 2022 est devenu le mois de juin le plus foudroyé en France jamais observé selon Météorage. Ces orages accompagnés d'épisodes de grêle violents ont causé des dégâts aux habitations mais aussi aux productions agricoles de la Nièvre. Le directeur de la DDT, Pierre Papadopoulos, accompagné de représentants de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA, s'est rendu lundi 27 juin à Alligny-en-Morvan à la rencontre de l'association des producteurs de sapins de Noël et de Marie-Christine Grosche, maire de la commune. La visite s'est ensuite poursuivie chez Céline Houde, maraîchère à la ferme du Bouejo, puis chez Éric Boucher, éleveur à Moux-en-Morvan. En parallèle, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a lancé une mission « flash » (d'une durée de deux semaines environ) pilotée par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) afin d'évaluer les dégâts le plus rapidement possible. En lien avec les assureurs, le CGAAER rendra au ministre une première estimation de l'ampleur des dégâts de ces épisodes de grêle et proposera, le cas échéant, des éléments d'adaptation des outils actuels des agriculteurs. La DDT de la Nièvre est en relation avec cette mission d'enquête afin de leur faire parvenir un maximum d'information du département.

Demande de reconnaissance de calamité agricole

Odile Berthelot, cheffe du service Économie agricole de la DDT, a expliqué aux producteurs présents le principe des calamités agricoles et la différence entre les pertes de fonds et pertes de récolte dans ce cadre. Les pertes de fonds correspondent aux pertes sur l'outil de production ou sur les productions qui ne seront pas mises en vente dans l'année. Une demande de reconnaissance de calamité agricole pour perte de fonds va être réalisée prochainement pour permettre l'ouverture du dossier. S'ensuivront des enquêtes terrain et papier pour monter le dossier en vue d'une demande de reconnaissance auprès du Comité national de gestion des risques agricoles (CNGRA). La FDSEA de la Nièvre, avec la Chambre d'agriculture, a lancé une enquête auprès des agriculteurs. Au-delà de la grêle, certains secteurs subissent actuellement des inondations, notamment dans le sud du département. D'autres ont subi des pertes de récolte de fourrage qui font suite à la sécheresse de ce printemps. Il est indispensable que les agriculteurs fassent part de leurs pertes afin de les objectiver. Toutes les photos illustrant les dégâts peuvent aussi être envoyées à la FDSEA à l'adresse fdsea58@fdsea58.fr

Blandine Caruel



// BAIGNEUX-LES-JUIFS

21

Celle-là va faire du bien

L'année 2021 s'est terminée sur un résultat positif en tous points pour la Déshy'21.



Thierry Talpin.



Didier Robin et Jean-Luc Longechamp, avec le trophée du développement durable, remporté le 13 juin dans le cadre de la cérémonie des trophées des entreprises de Côte-d'Or.

Les adhérents de la coopérative de déshydratation de la Haute-Seine avaient rendez-vous le 16 juin à Baigneux-les-Juifs pour leur assemblée générale. Les résultats d'un très bon exercice ont été présentés à cette occasion. *« Après trois années difficiles et déficitaires, il nous fallait absolument une année positive pour rassurer les banques, asseoir l'entreprise et redonner confiance à tout le monde pour envisager de nouveaux investissements. C'est chose faite avec 2021, dont le résultat est supérieur à 100 000 euros »*, se félicite Didier Robin, président de la Déshy'21.

Une belle activité

La luzerne, produit phare de la coopérative, a terminé sur un tonnage inédit de 11 500 tonnes : *« je ne pense pas me tromper en affirmant qu'il s'agit du record historique de l'entreprise. Nous n'en avions jamais fait autant. La première coupe de 2022, pour sa part, est en train de se terminer sur un résultat correct aux alentours de 4 000 tonnes, nous enchaînons dans la foulée avec la seconde coupe »*, commente Didier Robin. Plus de 4 500 tonnes de maïs ont également été obtenues après déshydratation l'an passé, *« c'est là aussi un important tonnage »*, poursuit le président. En ce qui concerne le marc de raisin, l'activité a été tout aussi exceptionnelle : *« la baisse des quantités vendangées ne nous a pas concernés. Nos tonnages sont même en hausse de 26 % car nous avons récupéré la Champagne, en plus du Chablis »*. Didier Robin aborde ensuite les granulés de bois : *« nous en avons déshydraté plus de 3000 tonnes, c'est un très bon score pour nous, d'autant que la demande est forte dans ce domaine et d'importants marchés s'ouvrent à nous pour les années qui viennent. La concurrence est nettement moindre depuis le début du conflit russo-ukrainien, sachant que l'Ukraine tirait les prix vers le bas avec ses importantes exportations. Bien que nous ne le souhaitons pas pour nos adhérents, si une nouvelle sécheresse se manifeste et pénalise la luzerne, nous serons en mesure de déshydrater de nombreux granulés de bois. C'est particulièrement rassurant »*.

Une première en sarrasin

L'année 2021 a aussi été l'occasion, pour la Déshy'21, de se lancer dans l' *« aventure »* sarrasin : *« nous avons séché 350 tonnes pour cette première. En 2022, nous espérons atteindre la barre des 500 tonnes, avec l'engagement de près d'une cinquantaine d'adhérents sur une surface de 500 ha. Un séchoir mobile a été mis en place et donne pleine satisfaction. Le sarrasin apporte un nouveau service à nos agriculteurs et représente une nouvelle diversification pour la coopérative, c'est très intéressant. Le sarrasin, une fois séché et stocké, est envoyé à l'entreprise Moulin Marion dans l'Ain. Une centaine de tonnes est aussi destinée à l'Atelier Sarrasin de Montbard. Le prix payé au producteur est garanti et s'élève à 930 euros la tonne »*.

Les temps changent

Cet exercice va donc permettre de *« relancer la machine »*, résume le président de la coopérative, qui a tenu à saluer l'engagement des adhérents et le travail réalisé par l'ensemble des salariés, sans qui *« rien n'aurait été possible »*. Didier Robin se dit tout de même interrogatif face aux nombreuses mutations du moment : *« comme pour tout le monde, nos coûts de fabrication augmentent de manière exponentielle. Nous pouvons heureusement les répercuter sur les prix de nos produits, à l'image de la luzerne. Pour cette dernière, il y a encore quelques mois, on nous traitait de fous quand nous souhaitions l'augmenter de 5 euros. Aujourd'hui, si nous demandons 30 ou 40 euros supplémentaire à la tonne, tout le monde accepte sans broncher. Cette flambée des prix est impressionnante et m'interroge, cela continuera de fonctionner jusqu'au jour où nos interlocuteurs ne pourront plus payer... Les risques deviennent aussi plus importants dans ce nouveau contexte : un camion impayé à 300 euros la tonne de luzerne n'a pas les mêmes conséquences qu'une livraison de luzerne à 200 euros »*.

AG

Rencontre avec un adhérent

Thierry Talpin, agriculteur à Poiseul-la-Ville, était présent à l'assemblée du 16 juin : *« J'adhère à la coopérative depuis mon installation en 2000. Auparavant, j'avais été plusieurs fois saisonnier à Baigneux. Mon frère, lui, a été salarié à l'usine pendant 30 ans. C'est donc une longue histoire entre la Déshy'21 et nous ! Il s'agit d'un bel outil de proximité. Je fais déshydrater de la luzerne : j'en reprends une partie pour mes vaches charolaises et le reste est commercialisé, la coopérative s'occupe de tout, nous n'intervenons pas dans nos champs pendant des cycles de trois ans. La rentabilité n'est pas toujours exceptionnelle en luzerne, surtout en cas de sécheresse, mais cette plante est une magnifique tête de rotation. Des contrats en maïs déshydraté ont été mis en place récemment et je me suis engagé là aussi : cela me permet de diversifier l'assolement après l'arrêt du colza. Les marges dégagées sont dans la moyenne des autres cultures. La coopérative emploie de nombreuses personnes, c'est très intéressant pour notre ex-canton de Baigneux. Sa diversification en granulés de bois est attractive, beaucoup de monde en recherche. L'approvisionnement va pouvoir se faire localement »*.

89 PORTRAIT

Théo Allalou, le pédologue de la Chambre

Arrivé le 25 avril, Théo Allalou est le nouveau conseiller en pédologie et agronomie de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Il remplace Valérie Duchenes à ce poste.



Théo Allalou est le nouveau conseiller en pédologie et agronomie de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Originaire de la métropole lilloise où il a vécu jusqu'à l'obtention de son Bac S en 2015, Théo Allalou enchaine avec des études supérieures, qu'il effectue à Amiens. *« J'ai d'abord fait trois ans de prépa (2015 à 2018) en BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre) »*, débute-t-il. *« À la base, je voulais être vétérinaire. Mais comme cela ne s'est pas fait, je suis reparti sur mon premier amour : les sciences de la vie et de la terre »*.
Il s'oriente alors vers l'étude des pollutions des sols. *« Je suis ainsi entré en Licence 3 écologie et dynamique des populations, toujours à Amiens. J'ai ensuite effectué un Master AETPF (agro sciences, environnement, territoire, paysage et forêt) où j'ai choisi le parcours écologie et biodiversité »*. Durant ses études, il fait des stages dans la recherche en écologie forestière. Il travaille quelques mois dans la recherche agronomique au laboratoire Edysan à Amiens.

Déterminer les sols

Âgé de 25 ans, Théo Allalou est arrivé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le 25 avril, comme conseiller en pédologie et agronomie. *« Mes missions consistent à déterminer les sols, faire des cartographies, des diagnostics des sols »*, explique-t-il. Il s'occupe également de la gestion de l'eau en lien avec Edith Foucher, il conseille les agriculteurs sur l'aspect des sols, réalise des plan d'épandage et participe à l'étude RMQS (réseau de mesures de qualité des sols) sous l'impulsion de l'Inrae. *« Ici, l'idée est d'intervenir sur un intervalle de dix ans sur les mêmes sites, pour compléter les données et en ajouter de nouvelles. Avec pour objectif de faire un suivi, de voir l'évolution sur quarante ans pour connaître la qualité des sols dans la France entière »*, conclut Théo Allalou.

CHRISTOPHER LEVÉ

// EN BREF

Départ Du changement au service emploi



Après 7 ans à la gestion quotidienne du Service Emploi, Amandine Beaudoin quitte son poste pour de nouveaux horizons professionnels. Elle gardera de ces années un souvenir positif : *« j'ai appris sur le terrain au contact des exploitants les connaissances qui m'ont permis d'assurer mes fonctions. Un enseignement qui fut pour moi très formateur tout en gardant une dimension humaine »*. Elle aura seulement un regret : *« que mes collègues (Maëlla Guegan, et Charlotte Leclerc) aient quitté les effectifs de la FDSEA 58, car elles étaient pour moi deux piliers »*. Pragmatique, elle poursuit : *« La vie faisant, chacun emprunte des chemins divers et cela ne veut pas dire que les institutions ne poursuivent pas leurs routes de manière positive »*. Pour le moment, Amandine Beaudoin n'est pas remplacée dans ses fonctions au sein du Service de remplacement. Mais, ce dernier ne s'arrête pas pour autant. Pour tout renseignement : service.remplacement58@yahoo.fr ou au 06 69 28 33 90.

// DÉMONSTRATION DE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE

58 Se faire une idée

Le 31 mai, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Fédération des Cuma organisaient une demi-journée de démonstration de désherbage mécanique.



Environ quarante personnes ont fait le déplacement de l'Yonne et de la Nièvre pour la démonstration.



Francis Jeandarme, exploitant et président de la Cuma de Sementron (89) a fait le déplacement pour la démonstration.



Fabien Gibouret est installé depuis 2008 à La Marquise (Entrains-sur-Nohain).

La Fédération des Cuma et la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont orchestré conjointement la démonstration de désherbage mécanique du 31 mai dernier sur l'exploitation de Fabien Gibouret (EARL La Marquise et adhérent à la Cuma Vallée du Nohain) à La Marquise (Entrains-sur-Nohain) ; une occasion de faire le point sur le matériel. Au total, dix machines étaient présentées, toutes en démonstration dynamique.

Juste une mise au point

« Nous voulions proposer un instant d'échanges entre exploitants (bios et conventionnels) et concessionnaires sur un thème particulier qui prend de plus en plus d'ampleur. Il nous paraissait nécessaire qu'ils aient la possibilité de poser leurs questions sur les nouveautés en matière de matériel, même sans intention d'achat » pointe Noémie Sansoit, Animatrice Territoriale - Coordinatrice Agriculture Biologique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour Fabien Gibouret, accueillant l'événement sur ses terres : *« c'est toujours intéressant de constater les évolutions de matériels, afin de ne pas être complètement perdu. Comme pour les semences ou tout autre aspect de la ferme, nous nous devons d'être à jour en matière de connaissance. De plus, ce thème réunit Bio et conventionnels ce qui est très enrichissant dans les échanges »*. Si les discussions sont allées bon train, dans la bonne humeur palpable, une question est à se poser : est-ce que le désherbage mécanique est financièrement moins coûteux que le chimique ?

La bonne solution ?

Installé depuis 2008, et en 3e année de conversion Bio, Fabien Gibouret utilise le désherbage mécanique car, pour lui, c'est *« une solution adéquate favorisant la dynamique de la plante »*. Il précise : *« le non-traitement me permet de faire des économies, puisque je n'utilise plus de phytos. Mais d'un autre côté, il y a les passages successifs de bineuse, me forçant donc à utiliser plus le tracteur et de fioul. Malgré tout, il n'y a pas une grande différence par rapport à mon ancien modèle, mais c'est sûr qu'au prix du fioul, on réfléchit à deux fois avant de passer l'engin une troisième fois, par exemple »*. Pour Francis Jeandarme, éleveur laitier et polyculteur éleveur à Taingy (Gaec d'Éole dans l'Yonne), président de la Cuma de Sementron (89) et musicien le week-end (musique celtique et orchestre), venu assister à la démonstration, pointe : *« Ces matériels de désherbage mécanique, qui existent depuis longtemps, sont de plus en plus utilisés aujourd'hui grâce à une demande de l'opinion plus importante en matière d'environnement. Malgré tout, l'offre en produits bio supérieure à la demande et les pouvoirs publics n'aidant pas assez les agriculteurs en bio (suppression des aides au maintien) ne favorisent pas l'emploi de certains matériels assez coûteux dû notamment à l'installation de caméras sur ces outils. Une solution peut être l'achat en CUMA, pour réduire le coût de l'investissement tout en sachant que les « fenêtres météo » sont parfois courtes pour intervenir. Notons que ces procédés intéressent également de plus en plus les agriculteurs en conventionnel par la demande des baisses des IFT »*.

Chloé Monget

Le choix de Fabien

En 3e année de conversion Bio Fabien Gibouret souligne : *« j'ai décidé de me convertir car je ne supportais plus les fluctuations de prix et l'incertitude qui en découlait. Dans la même veine je rencontrais des problèmes de débouchés. Jusqu'à présent, à part cette année, je m'y retrouve économiquement parlant et aussi personnellement car j'ai une véritable visibilité sur les prix. Pour ne pas mettre tous mes œufs dans le même panier, j'ai choisi d'avoir une production diversifiée sur mes 130 ha (120 ha irrigués) avec du soja, des haricots, du maïs, du tournesol, de la féverole ou encore des lentilles ».*



La bineuse Phénix en action, avec son arche particulière dotée de deux roues d'ancrage lui offrant une certaine stabilité.

Les marques

Plusieurs constructeurs étaient représentés lors de la demi-journée. Ainsi, les visiteurs ont pu découvrir, trois machines Carré (une herse étrille 12 m, une houx rotative 6 m, une bineuse 12 rangs), trois Einböck (une roto étrille de 12 m, une herse étrille de 6 m et une bineuse de 12 rangs), deux Treffler (une herse étrille 12 m et un scalpeur de 5 m), une bineuse 12 rangs Gardford, une bineuse 12 rangs Steketee ou encore une bineuse 12 rangs Phénix. Les interfaces de contrôles ou encore les caméras de direction ont aussi été mises à l'honneur.



// GRANDES CULTURES

21 Des débuts poussifs

Les moissons ont débuté en Côte-d'Or autour du 12 juin. Rencontre avec un agriculteur de Montagny-lès-Beaune, qui fauchait une parcelle de pois la semaine dernière.



Alain Carion, déçu par l'orge et perplexe pour son blé et son colza.

De bons prix et de bons rendements : ce n'est pas encore pour aujourd'hui, du moins pas pour l'orge d'hiver d'Alain Carion. Rencontré le 20 juin, cet agriculteur de 58 ans affichait une certaine déception pour son orge qui sera vraisemblablement déclassée : *« Le manque d'eau s'est fait ressentir dès le début du printemps avec, par dessus tout, un mois de mai très sec. L'orge en a souffert. Résultat, il n'y a pas de calibrage : ma meilleure benne ne dépasse pas 66, la plus mauvaise est à 38. Il n'y a pas de PS non plus, celui-ci varie entre 58 à 62. La production n'ira donc pas en brasserie. Le rendement final n'atteindra pas 60 q/ha alors qu'il est possible d'espérer 15 q/ha supplémentaires ici. Nous avons eu quatre orages début juin pour un total de 50 mm : s'ils étaient tombés un mois plus tôt, le résultat aurait été tout autre, c'est dommage »*. Alain Carion a aussitôt enchaîné avec son pois d'hiver. Le compteur de sa moissonneuse affichait un rendement instantané allant de 35 à 43 q/ha : *« c'est beaucoup mieux que l'orge. Atteindre les 40 q/ha dans ces pois serait satisfaisant, sachant que l'an passé, le résultat final s'était soldé sur un correct 38q/ha »*. La troisième culture moissonnée par l'exploitant de Montagny-lès-Beaune allait être le colza, alors que plusieurs de ses collègues avaient déjà *« attaqué »* avant le 20 juin : *« je n'ai pas encore d'échos, si ce n'est que les grains ont l'air très petits cette année. Certains agriculteurs rencontrent même des difficultés à régler leurs machines… Les cultures étaient pourtant prometteuses, mais si le PMG n'est pas au rendez-vous, le rendement sera forcément impacté »*.

Interrogatif sur les prix

Alain Carion envisageait de moissonner son blé dès vendredi dernier, mais la pluie a fortement perturbé son agenda : *« la récolte ne s'annonce pas exceptionnelle non plus. L'échaudage a semble-t-il été important, notamment sur les terres les plus superficielles »*.

L'orge de printemps, beaucoup plus prometteuse, sera la dernière culture fauchée par Alain Carion, qui livre ici son ressenti général sur ces moissons 2022 : *« elles ne s'annoncent pas très bonnes, ni en quantité, ni en qualité. Heureusement que les prix sont devenus très attractifs. Mais encore faut-il que nous soyons payés à ces tarifs annoncés, j'émets de gros doutes… À un moment ou un autre, les consommateurs ne pourront plus payer avec toutes ces augmentations. De notre côté, nous sommes plombés par les charges et l'année prochaine s'annonce très difficile. J'ai déjà pris la décision d'augmenter d'environ 20% mes surfaces en pois, soja et orge de printemps pour limiter ma consommation et mes frais en azote »*.

Alain Carion ne pense pas semer davantage de blé : *« c'est sans doute l'une des cultures les plus rentables mais je ne tiens pas à retomber dans certaines dérives, notamment en désherbage. Comme beaucoup de monde, j'avais simplifié l'assolement ces dernières années mais au final, nous avons sali nos champs avec la répétition des mêmes matières actives. C'est la raison pour laquelle, j'ai notamment remis de l'orge printemps, du maïs, du pois hiver et même un peu de luzerne. Je tiens à continuer dans ce sens »*.

AG

// MOISSON

58 Une chaleur alarmante

La moisson a commencé sous une chaleur caniculaire avoisinant les 40 °C par endroits. Une année encore singulière pour Thomas Delporte, exploitant à La Marche.



Thomas Delporte est aidé durant la moisson par son épouse Mathilde (ici en train de manoeuvrer la moissonneuse).



L'exploitation de Thomas Delporte fait 66 ha dont 19 ha situés à La Marche.

« D'habitude je fais une moyenne de 68 quintaux sur cette parcelle d'orge à La Marche. Là, à vu de nez je vais plus être sous la barre des 60. Au niveau PS, je suis entre 64 et 65 ce qui n'est pas mal sans être exceptionnel » détaille Thomas Delporte ayant commencé ses moissons environ 15 jours plus tôt qu'à l'accoutumée, soit vers le 15 - 16 juin.

En détail

« Conseillé par la FDGEDA du Cher, je travaille en mélange de 4 variétés, ce qui me permet d'éviter le décrochage variétal et de limiter la verse. De plus, ces variétés sont principalement résistantes J.N.O. ».

Eau de vie

« Depuis mi-mai, mon exploitation est devenue quasi 100 % irrigable grâce à la remise en route du forage existant. Mais, suite à un souci lors de la mise en route sur la canalisation desservant ce champ, je n'ai pu arroser l'orge au moment critique durant les grosses chaleurs, d'où ce résultat ! Aujourd'hui, avec la tournure que prend le climat, je vois difficilement l'avenir de l'agriculture dans des terres caillouteuses de notre région. Donc, oui, l'irrigation me permettra désormais de sécuriser davantage ma petite exploitation de 66 ha et de mieux aborder le futur ».

Changement

Il poursuit : *« Même si certains ont déjà commencé à se poser des questions et à mettre des choses en place, nous allons devoir tous réfléchir à l'introduction de nouvelles pratiques afin de nous prémunir contre le réchauffement climatique. Je pense notamment à la réintroduction de haies ou encore des arbres solitaires. Mais, le milieu agricole n'est pas le seul qui doit agir, car seuls nous ne pourrons pas faire grand-chose »*.

Chloé Monget

// MOISSON

89 Un départ correct dans l'Avallonnais

Les moissons ont débuté partout dans le département. Alors que la récolte de l'orge touche déjà à sa fin, les premiers résultats en rendements semblent encourageants en orge d'hiver, dans l'Avallonnais. C'est en tout cas ce qu'observe Christophe Rousseau, agriculteur à Domecy-sur-Cure.

Agriculteur à Domecy-sur-Cure, Christophe Rousseau a lancé sa campagne de récolte le lundi 20 juin. Mais avec la pluie, ce dernier n'a moissonné que *« deux petits après-midi »* la première semaine.

Sur la quarantaine d'hectares qu'il avait coupés lors de notre échange, Christophe Rousseau constate que les rendements « semblent à peu près corrects. Les parcelles que l'on a coupées sont sur des petites terres superficielles à cailloux, où il y a eu 67 q/ha, ce qui n'est pas trop mal pour ce type de terre ».

Il était plus inquiet il y a quelques semaines. *« Quand on voit les conditions la sécheresse qu'on a eue au mois de mai, j'aurais signé pour 67 q/ha de moyenne sur toute ma surface en orge d'hiver. Maintenant que je vois que j'ai fait ça dans ma moins bonne parcelle, j'espère faire mieux comme moyenne »*, rit-il.

Un très mauvais calibrage

Cependant, l'agriculteur de l'Avallonnais observe un très mauvais calibrage. *« Je suis à 62 % sur l'échantillon qui a été fait, avec un PS de 62 également »*. Un PS qui pourrait être encore moins bon sur le reste de la récolte, à cause de la pluie.

Mais qui n'aura pas forcément d'impact sur le colza et le blé selon Christophe Rousseau, car les cultures *« n'étaient pas mûres »*.



Les premiers rendements en orge d'hiver sont plutôt encourageants pour Christophe Rousseau, agriculteur dans l'Avallonnais.

Un colza qu'il moissonnera après avoir fini ses orges. *« On pourra commencer à le couper dans les petites terres. Je pense que d'ici ce week-end, quasiment tout le monde dans le département aura fini ses orges. Beaucoup auront même commencé le colza, voire le blé pour ceux qui sont un peu plus en avance »*.

S'il dit voir un très joli colza cette année *« un peu partout »*, Christophe Rousseau reste toutefois prudent quant à sa récolte. *« Avec le colza, il faut s'attendre à tout. Parfois il est très beau mais on est déçu à la récolte. Parfois l'inverse. On ne peut pas savoir à l'avance. Je dirais qu'on fera entre 10 et 50 q/ha »*, plaisante-t-il.

Christopher Levé

// ASSEMBLÉES DE SECTIONS

Sicarev Coop se réunit

En juin, Sicarev Coop a tenu ses assemblées de sections (Auxois-Morvan, Cialy et Éleveurs Nivernais) durant lesquels un point sur 2021 a été effectué ainsi qu'une projection sur les projets à venir.



Sicarev coop

L'assemblée générale de la section Éleveurs Nivernais a eu lieu le 16 juin à Rouy (58).

« La coopérative est en pleine évolution afin de répondre aux attentes des consommateurs et des éleveurs. Et c'est dans cette optique que les choix de direction stratégique ont été faits » soulignent François Chaintron et Emmanuel Marcel, directeurs délégués de sections. Ainsi, ce sont ces « choix » qui ont été expliqués lors des trois assemblées de section : le 9 juin à Migennes (89) pour la Cialy, le 15 juin à Châtellenot (21) pour la section Auxois-Morvan et le 16 juin à Rouy (58) pour la section Éleveurs Nivernais.

Organiser

« Nous avons poursuivi notre dynamique d'organisation via l'intégration dans Sicarev Coop de nos activités d'élevage et la fusion de nos deux sociétés Sicarev SA et Tardival SA en une seule entité : la société Tradival (pour la mise en marché de nos produits « Viande »). Outre la création d'une marque forte « Tradival-éleveur de goût » pour un meilleur positionnement auprès de la clientèle, notre organisation permet aussi de mutualiser les fonctions supports tels que les outils logistiques, les services des ressources humaines, la structure d'export, etc. et donc, de réaliser des économies d'échelles ».

Les projets

L'assemblée générale fut également l'occasion de rappeler les projets en cours en vue de *« structurer un peu plus les filières de Sicarev Coop et développer nos outils pour qu'ils soient plus adaptés afin de répondre aux marchés en pleine évolution (notamment sur la filière steak haché ou le prêt à consommer) »*. Ainsi ont été présentés : *« le projet de fusion avec la Coopérative Limovin (Limoges – 87), le développement de contrats de production dans le cadre de la loi Egalim afin de garantir des prix basés sur les coûts de production, la modernisation des centres d'allotement (Billy Chevannes, Saint Pierre les Étieux, Pommerieux) afin de répondre à la fois aux nouvelles attentes sociétales (bien-être animal) ainsi qu'aux nouvelles exigences réglementaires (sanitaires et bien-être du personnel), l'augmentation de la capacité de production de steaks hachés frais avec la création d'un nouvel atelier sur le site de Migennes (89), ou encore le renforcement de la filière Artisans avec la reprise de la société « La viande chaunoise » (Laon – 02) pour se positionner un peu plus sur le marché du haut-de-gamme »*. François Chaintron conclut : *« Il y a une baisse de la production nationale (évaluée à environ 2 % par l'Institut de l'Élevage et plus à 5 % à notre avis) qui nous préoccupe beaucoup. Mais, notre engagement et nos investissements sont là pour maintenir et structurer notre filière profitable à nos adhérents. L'organisation en sections et leurs dynamiques sur leurs territoires respectifs sont des atouts appréciés de nos adhérents »*.

Chloé Monget / Sicarev Coop

Chiffres 2021

Nombre de bovins collectés :
Sicarev Coop : 420 207
Section Auxois-Morvan : 12 957
Section Cialy : 20 690
Section Éleveurs Nivernais : 28 727

Nombre d'ovins collectés :
Sicarev Coop : 119 502
Section Auxois-Morvan : 3 466
Section Cialy : 19 255
Section Éleveurs Nivernais : 12 968

CA agrofournitures :
Sicarev Coop : 11 948 043 euros
Section Auxois-Morvan : 368 783 euros
Section Cialy : 1 231 143 euros
Section Éleveurs Nivernais : 1 438 995 euros

JA

Les assemblées de sections furent également l'occasion pour la Sicarev Coop d'offrir des chèques de remises de 500 euros aux adhérents estampillés JA.

contenu partenaire

AGRI TOUR
McDo et les territoires mobilisés pour accélérer le déploiement de la transition agro-écologique

Lors de la quatrième étape de son McDonald's Agri Tour, le restaurateur a fait halte au cœur d'un bassin céréalier, près d'Orléans. La stratégie filières durables à horizon 2030 de McDonald's se décline aux grandes cultures. Les agriculteurs sont associés à la réflexion, avec des ateliers sur la vie des sols et la biodiversité.

McDonald's France et les agriculteurs s'accordent sur l'importance de la vie des sols

« Optimiste et non fataliste. » Les mots d'Eloi de la Celle, directeur Achats qualité logistique environnement de McDonald's France, traduisent la volonté de « coconstruire » une stratégie filières durables. La dynamique n'est pas nouvelle. McDonald's a déjà adopté le « 0 » insecticide de stockage dans la filière blé utilisé pour la fabrication des petits pains. *« Nous ne pouvons pas ignorer les attentes sociétales. Nous avons fixé un objectif de -35 % de gaz à effet de serre pour 2030(1). C'est un des enjeux de nos discussions avec les producteurs. »*

Agriculture : des filières locales pour McDonald's

McDonald's France se positionne en véritable acteur de la transition agroécologique du territoire. Dans le Centre-Val-de-Loire, 278 agriculteurs sont sous contrat. Les céréaliers du secteur alimentent la filière blé Bimbo, qui fournit les petits pains. La contribution de la région représente 16 500 tonnes livrées, soit 43 % de ses volumes totaux. Cette filière est certifiée CRC© depuis 2019 et label rouge depuis 2020.

Des agriculteurs accompagnés sur le terrain dans leur transition agroécologique

McDonald's veut garder le rythme en matière d'innovation et de déploiement de pratiques agroécologiques, notamment autour du sol. En guise de tour de champs, l'enseigne a réuni des acteurs de la filière céréalière. Tous s'accordent sur les leviers de progrès et les freins. *« Nous avons axé le travail de notre journée sur la biodiversité et la vie des sols »*, rappelle Eloi de la Celle. Dans le Val-de-Loire, Sébastien Quentin, conseiller à la chambre d'agriculture, a partagé les pistes étudiées par le groupe GIEE Régen'Air Sol. *« Pour la production de blé de force sensible au manque d'azote, des féveroles ont été semées en couvert. La démarche permet de gagner 30 à 40 unités. »* L'intégration de légumineuses dans la rotation apporte aussi un intérêt agronomique, mais les exploitants agricoles pointent le manque de débouchés. *« On n'a pas de solution miracle. Nous sommes dans un accompagnement de long terme »*, note Sébastien Quentin.



Pour son McDonald's Agri Tour, l'enseigne a programmé six étapes. La dernière s'est déroulée près d'Orléans, à la rencontre des céréaliers. ©V. Arbelet

Maintenir la rentabilité des fermes

En parallèle, les exploitations doivent maintenir leur niveau de rentabilité. Alexandre Leconte, de l'ONG Earthworm Foundation, de l'équipe Sols Vivants, le rappelle : *« moins de fertilisation, c'est aussi moins de rendement et moins de biomasse. Nous devons rester dans un objectif de valorisation économique »*. Autre piste : les progrès génétiques. *« Les variétés sont plus résistantes aux maladies et compatibles avec les attentes des meuniers. Mais chaque réponse variétale est adaptée à un contexte pédoclimatique, avec des progrès potentiels importants »*, positive Cyrille Gaujard, ingénieur régional Arvalis. McDonald's refuse donc d'opposer productivité et transition écologique.

(1) 35 % d'émissions de GES par transaction sur le périmètre élargi (en prenant 2005 comme année de référence).

Il a dit



Florent Pavard,
installé en grandes cultures en Eure-et-Loir

« Identifier les leviers et les freins »

« Il ne faut pas de vision utopique de l'agriculture. Nous fournissons des efforts. Les agriculteurs implantent des couverts favorables à la biodiversité, mais la gestion des ravageurs est ensuite plus compliquée. Finalement, l'agriculteur prend seul les risques. Je suis un jeune installé avec des annuités à rembourser. En échangeant, les cadres de McDonald's comprennent nos enjeux. Je leur dis de continuer à nous écouter. »

// CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE

Vers un paysage agricole inédit

Ce grand rendez-vous de l'agriculture bourguigno-franc-comtoise a livré de nombreuses pistes de réflexion sur ce à quoi pourrait ressembler le secteur dans quelques années. Une réflexion également nourrie par les chiffres de l'Observatoire prospectif régional, sur lesquels nous reviendrons dans notre numéro du 8 juillet.



François Purseigle, sociologue spécialisé dans l'observation des évolutions du monde agricole.



Pour ce retour en présentiel de la Conférence régionale agricole, l'amphithéâtre du Conseil régional avait fait le plein à Dijon.

« L'agriculture n'est pas un métier où il y a beaucoup d'avenir pour ceux qui veulent avancer seuls ». Cette phrase, c'est Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Franche-Comté (BFC) qui l'a prononcé, en clôture de la Conférence régionale agricole, organisé le 27 juin à Dijon. De fait, face à un avenir agricole composé d'autant d'incertitudes que d'opportunités, c'est l'inventivité et le travail en collectif qui pourraient devenir les valeurs maîtresses dans une région telle que la nôtre. Cette conférence régionale, qui faisait son grand retour après les affres de la crise sanitaire, proposait, dans les différentes interventions qui l'ont jalonné, des projections multiples pour un secteur à l'aube de grands changements. Climat et crise géopolitique sont aujourd'hui constamment invoqués pour expliquer cela et à raison, mais, de manière plus profonde, c'est la sociologie même de l'agriculture qui est en train de changer.

Paradoxe agricole

François Purseigle, universitaire et sociologue à l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse, dans l'intervention passionnante qu'il a donné à cette occasion, ne disait pas autre chose : *« Il est illusoire d'imaginer un remplacement des exploitants agricoles qui vont partir en retraite dans les années qui viennent, de 1 pour 1. En France, nous n'avons jamais eu aussi peu d'agriculteurs (1,5 % de la population active), et jamais eu autant de profils différents d'exploitations… »* Aux yeux du sociologue, on nage aujourd'hui en plein paradoxe en raison d'un point clé : l'offre agricole existante ne serait pas en adéquation avec les envies ou les volontés des nouveaux profils souhaitant s'installer comme agriculteur. Le défi, dans les années qui viennent, va donc consister à mettre en corrélation ces deux aspects. *« Il faut être clair,* poursuivait François Purseigle, *l'exploitation ayant recours au travail familial en a pris un sacré coup : entre 2000 et 2016, c'est le modèle d'exploitation qui a le plus disparu. On constate que l'installation des enfants pour prendre la suite de leurs parents ne va plus de soi et on a donc dans le paysage agricole l'arrivée de nouveaux entrants aux profils très différents : des gens qui prennent un virage professionnel et qui entrent dans la profession relativement âgés et puis, à l'autre bout du prisme, des structures entrepreneuriales plus complexes, aux moyens parfois importants, qui peuvent être des ETA, des Cuma proposant de nouveaux services, des coopératives créant des filiales, voire des acteurs de l'agroalimentaire, français ou étrangers… On assiste à une banalisation de l'entreprise agricole »*.

Rénover l'image des exploitations

Pour l'universitaire, il y a un travail à faire sur le repérage des exploitations à céder. Il faut aussi travailler à rénover l'image de l'exploitation agricole *« en la présentant comme une entreprise au sein de laquelle une multitude de projets peuvent aboutir »*. Une orientation qui n'est pas anodine lorsqu'on rappelle qu'aujourd'hui, en France, 12 % des exploitations agricoles sont déjà déléguées à des tiers ! Il y avait donc là de quoi nourrir une réflexion prolongée par la table-ronde organisée lors de cette conférence régionale, et portant sur le sens que l'on donne aujourd'hui au métier d'agriculteur. Les quatre témoins (Amandine Villard, ex-infirmière, en cours d'installation avec son mari dans un Gaec bovins allaitants en Saône-et-Loire, Lionel Masson, maraîcher bio du Jura, Vincent Mareschal, éleveur laitier du Doubs et Fabien Gibouret, céréalier bio nivernais) ont tous exprimé leurs espoirs, mais aussi leurs difficultés ou déceptions, la nécessité permanente de faire correspondre l'idée qu'on se fait de ce métier et les réalités socio-économiques. L'importance aussi des remises en question que vous imposent le regard de la société, ou vos propres enfants. Il en ressortait pourtant quelque chose de très positif, une envie de faire, d'avancer, d'inventer, et la conscience aiguë de remplir un rôle social qui n'a rien d'anecdotique. Cette conférence régionale agricole, au cours de laquelle étaient aussi présentés les chiffres 2021 de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC aura rempli son rôle : faire ressentir le pouls d'une agriculture régionale dans laquelle, effectivement, les modèles à venir seront multiples, et ne laisseront pas beaucoup de place aux aventures trop solitaires…

Berty Robert

Dans son introduction à la Conférence régionale agricole, Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC, en charge de l'agriculture, a insisté sur le fait que les chiffres de l'Observatoire prospectif de l'agriculture (OPA), (réalisé conjointement par les services de la Chambre régionale d'agriculture et CerFrance BFC) constituaient un outil important *« pour co-construire nos stratégies agricoles régionales futures »*. **Pour sa part, Vincent Landrot, président de CerFrance BFC, complétait ce propos en indiquant que l'OPA** *« est porteur de pistes de réflexion afin d'améliorer la résilience des exploitations agricoles, dans un contexte préoccupant révélé par les chiffres du dernier recensement agricole montrant une baisse importante du nombre d'agriculteurs en BFC »*. **Christian Morel a souligné qu'en 2021, toutes les productions agricoles de BFC avaient bénéficié d'un équilibre offre-demande, à l'exception de l'élevage porcin et du bio.** *« Le sujet de l'abreuvement du bétail, et plus largement de l'utilisation de l'eau, est aussi très important,* **rappelait-il.** *Je veux initier des actions complémentaires sur ce thème. La Région souhaite engager un travail avec Voies navigables de France (VNF) pour augmenter les réserves en eau. Je souhaite aussi accroître les Projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) »*. **Enfin, le préfet de Côte-d'Or et de Région BFC, Fabien Sudry a souligné la qualité de cet OPA qui couvre douze filières agricoles :** *« un outil important face aux enjeux de transmission d'exploitations, avec une population agricole globalement vieillissante »*. **Sur la question de l'eau, le préfet Fabien Sudry a exprimé le souhait d'installer un comité régional de l'eau, qui s'inscrirait dans le prolongement du « Varenne de l'eau » mené au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.**

Carte CAMPAGNE

Des services à tout bout de champs !

fait **SON SHOW** pendant le
TOUR DE FRANCE pour tous
les **SALARIÉS AGRICOLES**

RDV
sur nos
VILLAGES EMPLOI
du **05** au **24 juillet**

www.actuel.com





Carte CAMPAGNE

Vivez les avantages de la carte et venez participer au **Tour** en présence du youtubeur **En3rgie5 !**

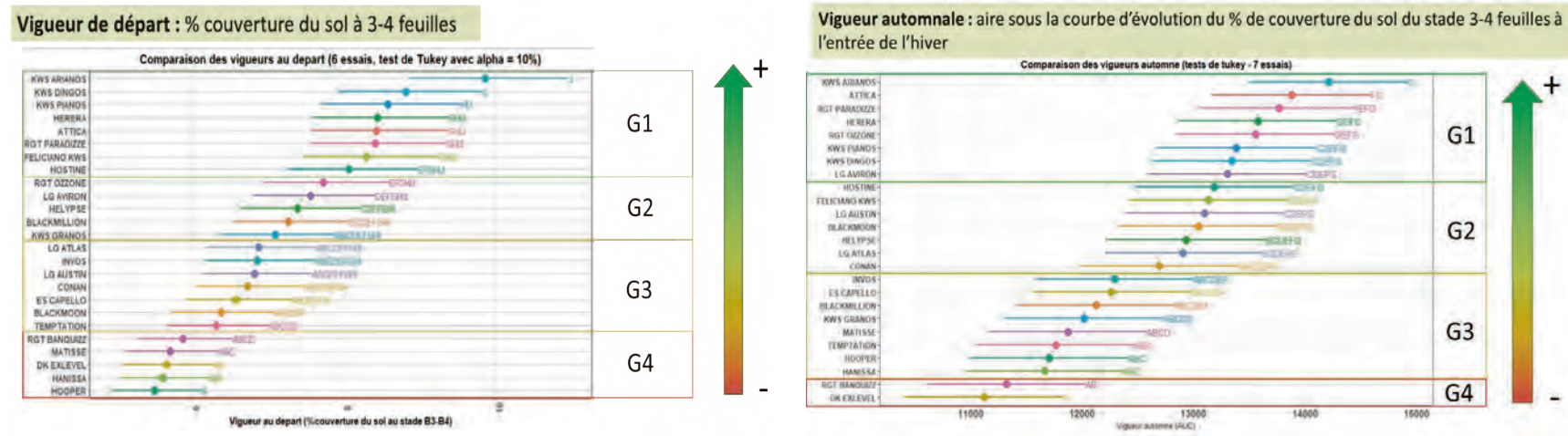
Retrouvez les infos pratiques, dates et lieux des animations près de chez vous sur **http://tourdefrance.carte-campagne.fr/**

// COLZA

Des variétés pour aider à lutter contre les ravageurs d'automne

Terres Inovia rend compte aujourd'hui de ses observations concernant les variétés de colza les plus aptes à résister aux ravageurs.

Pour faire son choix variétal, Terres Inovia évalue chaque année les variétés en post-inscription. De nombreux critères sont évalués en routine tels que le rendement, la résistance au phoma, la sensibilité à la verse ou encore l'élongation. Mais depuis 2018, de nouveaux critères sont évalués en lien avec l'augmentation croissante des problèmes de bioagresseurs afin de mieux orienter les agriculteurs dans leurs choix variétaux. C'est pour cela qu'aujourd'hui, la vigueur, la présence de larves d'altises dans la plante et les symptômes au printemps sont prises en compte dans l'évaluation des variétés. L'évaluation de la vigueur consiste en une observation via une photographie aérienne (drone) sur les essais variétaux. Deux vigueurs sont à distinguer. La vigueur au départ, qui consiste en une évaluation de la couverture du sol au stade 3/4 feuilles pour mieux résister aux morsures d'altises adultes. La vigueur automnale, qui consiste à identifier les variétés ayant un développement automnal rapide et homogène pour mieux résister aux aléas climatiques et mieux supporter la pression de larves d'altises. En 2021, 7 essais sur 16 sont exploitables.



Sur ces graphiques les points correspondent à la moyenne des 6 à 7 essais, les extrémités aux écarts-types et les lettres au test de Tuckey (deux variétés qui ont la même lettre sont similaires statistiquement avec un risque d'erreur fixé à 10 %).

Impact sur le rendement

Pour les deux types de vigueur, les variétés sont classées dans 4 groupes statistiques. En tête de classement, KWS Arianos possède la meilleure vigueur au départ et automnale. Plusieurs variétés se retrouvent également dans ce même groupe statistique (voir tableaux N°1). Lorsque la vigueur de départ et la vigueur automnale sont comparées, une relation entre ces deux variables est observable : une variété ayant une croissance rapide en début de cycle a tendance à garder cette dynamique tout au long de l'automne. Attention toutefois, cette relation est moins forte pour certaines variétés ou dans certains essais.

Pour le critère agronomique de l'impact sur le rendement, les observations réalisées sont de deux types : le comptage de larves avec la méthode Berlèse et l'observation des symptômes sur la plante (port buissonnant, plantes naines et/ou déformées). La pression larvaire faible de l'année n'a permis d'avoir des résultats que sur 9 essais et avec une présence relativement faible de 2 à 6 larves par plante en moyenne (mis à part un essai à 41 larves par plante). Avec une seule répétition par essai et une pression faible, d'un essai à l'autre les comportements variétaux vis-à-vis des ravageurs sont plus variables que la vigueur. Mais les variétés extrêmes se distinguent bien des autres. La présence de symptômes sur la plante au printemps n'a été observée que dans 3 essais. Deux de ces essais ont des répétitions et ont donc permis de mettre en évidence des différences variétales qui ont pu être valorisées. Lorsque ces critères sont couplés, le témoin Feliciano KWS se retrouve en tête avec un nombre de larves faible ainsi qu'un taux de « plantes saines » élevé. Temptation quant à lui possède un nombre de larves par plante globalement plus important et un taux de plantes saines plus faible. Ces résultats sont bien évidemment à prendre avec du recul du fait de la présence faible de larves d'altise cette année. Ils seront à conforter avec les résultats de rendement en fin de campagne ainsi que par une autre année d'évaluation.

Nicolas Latraye - Terres inovia

// ALLIANCE BFC

900 adhérents autour des grandes cultures et fourragères



Saint-Maurice-en-Rivière (71).



Baigneux-lès-Juifs (21).

À l'heure du bilan. Ce sont quelque 900 adhérents qui ont participé à onze visites de plateformes* grandes cultures (sept rendez-vous) et cultures fourragères (quatre rendez-vous) proposées du 14 avril au 17 juin par l'Alliance BFC à travers la région. Portées par le nouveau service R&D commun de l'Alliance BFC, accompagnés des services Terrain et Élevage des trois coopératives, les Rencontres Alliance BFC 2022 ont été l'occasion pour les adhérents de se retrouver et de partager avec les équipes autour de l'innovation, les réponses aux enjeux du climat et de l'environnement, des attentes des filières conventionnelles et bio (Aiserey, Darcey).

Près d'une centaine d'interventions différentes étaient au programme, avec, pour élargir le champ des visites culturales (variétés, conduites), des ateliers thématiques autour des marchés, des nouvelles cultures, agrivoltaïsme ou encore machinisme.

communiqué

** Saint-Loup-Géanges (71), Le Fied (39), Poiseul (21) et Chailly-sur-Armançon (21) en fourragères. Arc-sur-Tille (21), Hauteville-lès-Dijon (21), Desnes (39), Saint-Maurice-en-Rivière (71), Aiserey bio (21), Baigneux-lès-Juifs (21) et Fromenteau - Darcey (21) en grandes cultures.*

// LENTILLES

La génétique contre-attaque

L'unité expérimentale du domaine d'Époisses de l'Inrae, à Bretenière, et l'UMR Agroécologie à Dijon, évaluent une collection de lentilles pour la résistance aux champignons pathogènes et insectes ravageurs.



Une cinquantaine de personnes réunies autour du projet RésiLens.

La lentille fait désormais partie des travaux de recherche portés par Inrae. Le projet national public-privé nommé RésiLens, porté par Inrae à Dijon et impliquant le domaine d'Époisses, évalue 250 ressources génétiques venues des quatre coins du monde. *« L'objectif, à terme, est de proposer aux agriculteurs français des lentilles résistantes aux champignons pathogènes et insectes ravageurs, dans leurs différents systèmes »*, indique Nadim Tayeh, chercheur à Inrae. Aphanomyces et bruches représentent deux des principaux agresseurs que subissent les cultures, en plus des aléas climatiques, comme le développe le spécialiste : *« Certains champignons et oomycètes du sol comme Aphanomyces s'attaquent aux racines. La plante, affaiblie par des pourritures racinaires, absorbe moins d'eau, moins de nutriments et finit par jaunir. Sa production est moindre, ce qui est forcément problématique pour l'agriculteur. Il n'existe pas encore de solution à l'heure actuelle, si ce n'est d'éviter de semer des lentilles dans les sols infestés. Il est possible d'analyser au préalable la terre par le biais de tests moléculaires, mais les mesures ne sont pas toujours suffisantes. Nos travaux interviennent dans ce cadre : nous tâchons de développer des variétés de lentilles qui seraient résistantes face à ces champignons. Nous testons actuellement 250 ressources génétiques différentes, notamment en laboratoire. Nous avons des résultats sur plus de 150 d'entre elles, une dizaine tendent actuellement à sortir du lot »*. Les attaques de bruches sont également à l'étude, poursuit Nadim Tayeh : *« dans le même temps, nous voulons trouver des solutions face à ces insectes ravageurs, également responsables de dégâts dans les cultures. Ces petits coléoptères se nourrissent de pollen et pondent sur les gousses. Les larves se développent dans un premier temps dans ces gousses puis investissent ensuite les graines en développement. Nous utilisons là aussi notre gamme de 250 ressources génétiques pour l'évaluation. Les meilleures plantes pour la résistance aux bruches seront croisées avec les numéros « gagnants » de la thématique racinaire »*.

AG

Une journée dédiée

Le projet RésiLens a fait l'objet d'une journée de présentation le 9 juin au domaine d'Époisses. Une cinquantaine de personnes venues de toute la France avaient fait le déplacement. « Une restitution de nos différents résultats était proposée, sachant que le projet prendra fin en décembre de cette année », commente le chargé de recherche. Les lentilles ont *« toute leur place »* dans l'agriculture française, insiste ce dernier : *« comme les pois et les féveroles, les lentilles permettent de fixer l'azote atmosphérique dans le sol. Il y a de nombreux bénéfices agronomiques à les insérer dans une rotation, que l'on soit bio ou conventionnel. Le projet RésiLens souhaite contribuer à sécuriser la production de lentilles en France, mais aussi à accompagner la transition vers une agriculture agro-écologique, multi-performante et diversifiée ».*



Nadim Tayeh, spécialiste en génétique des légumineuses à graines, étudie, avec ses collaborateurs, l'impact des aphanomyces et des bruches depuis plus de trois ans.

// FDSEA

Une réunion technique sur l'autonomie et la résilience des exploitations

Pour faire suite à l'assemblée générale de la FDSEA sur l'impact du conflit en Ukraine sur l'agriculture, les sections végétale et productions animales de la FDSEA de l'Yonne ont organisé une réunion technique sur l'autonomie et la résilience des exploitations agricoles icaunaises, le 7 juin, au siège de la FDSEA. À cette occasion, Lisa Delesse d'Alysé et Michael Geloen de Terres Inovia sont intervenus auprès des adhérents de la FDSEA pour leur présenter des pistes de leviers à actionner.

Lisa Delesse, experte en économie laitière chez Alysé, est revenue sur les conséquences de la guerre en Ukraine sur les intrants et sur les interrogations liées aux perspectives du marché qui en découlent, lors de cette réunion, du 7 juin, à Auxerre. Des simulations d'impacts sur les coûts de production des différents systèmes de productions animales selon le prix des aliments achetés, des carburants et des engrais montrent que les systèmes bovins viande sont encore plus impactés que les systèmes bovins lait et que les systèmes laits avec transformation fromagère semblent correspondre aux systèmes les plus résilients. Lisa Delesse préconise aux éleveurs, dans un premier temps, d'analyser les marges de manœuvre sur les intrants. Cela passe, par exemple, par le fait de travailler sur l'efficacité des concentrés et sur l'amélioration de la teneur azotée du fourrage. Elle conseille également d'adapter ses pratiques en valorisant au mieux le pâturage et insiste sur l'intérêt de l'ensilage d'herbe précoce et de la luzerne pour atteindre l'autonomie protéique. Cependant, selon l'experte d'Alysé, le premier levier à actionner concerne le foncier : améliorer son parcellaire, par exemple par des échanges, pour limiter ses coûts en carburant et temps passé.

Des économies possibles à l'échelle de la rotation

Concernant la production végétale, Michael Geloen, ingénieur développement régional BFC chez Terres Inovia, a insisté sur le fait de bien fixer son objectif de rendement agronomiquement acceptable pour déterminer la dose d'engrais à apporter. Le rendement maximal n'est pas forcément l'objectif à atteindre. Avec le prix actuel des engrais, il peut être parfois plus rentable de diminuer son objectif de rendement, dont la perte par rapport au rendement maximal sera compensée par l'économie en engrais. L'ingénieur agronome est également revenu sur l'importance de faire des pesées entrées hiver sur les colzas. En effet, l'estimation des pesées entrée et sortie hiver permet de mieux connaître les besoins en azote et de faire des économies. Enfin, il a rappelé l'intérêt azoté des couverts et celui des légumineuses comme plantes compagnes, qui relarguent également de l'azote bénéfique pour la culture en N + 1 (exemple du blé après colza). L'association de légumineuses permet en plus de contribuer à la réduction des dégâts d'insectes d'automne sur colza. Michael Geloen préconise d'ailleurs pour les colzas de bien faire attention à leur densité de semis : une densité de semis plus faible et donc moins de pieds au mètre carré permettent d'obtenir plus de biomasse par plante et donc une meilleure résistance aux insectes. C'est la biomasse d'automne qui conditionne la résistance aux insectes. Selon lui, des économies d'engrais et de produits phytosanitaires, tout en conservant un système aussi rentable, sont possibles : la clé est de raisonner à l'échelle de sa rotation.

FDSEA de l'Yonne



La FDSEA de l'Yonne a organisé une réunion technique sur l'autonomie et la résilience des exploitations agricoles icaunaises le 7 juin à Auxerre.

ÉLEVAGE

// FDSEA

58 Cherche vétérinaires désespérément !

La section bovine de la Nièvre et le GDS organisaient une réunion d'information le 21 juin pour évoquer les sujets d'actualité sanitaire de la filière allaitante : la diffusion de la dermatite digitée, dite maladie de Mortellaro, et le phénomène structurant de désertification vétérinaire qui risque de priver les éleveurs de services dans les années à venir.



Les vétérinaires de campagne commencent à manquer.

Philippe Salvé, vétérinaire à l'abattoir de Luzy et représentant du Groupements techniques vétérinaires (GTV) pour la Nièvre, précise que la maladie Mortellaro est une maladie infectieuse multifactorielle du pied, très contagieuse. *« L'éleveur s'aperçoit généralement de l'infection quand les vaches boitent, bien qu'il n'y ait pas de relation mécanique entre le boitement et la gravité de la lésion »*, précise-t-il. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la maladie parmi lesquels l'abrasion, la macération de la peau par laquelle le germe pénètre, entrant en synergies avec d'autres bactéries dites anaérobies (qui vivent dans un milieu sans oxygène). Le docteur Salvé prévient : *« Attention au réflexe d'antibiothérapie par voie générale, qui n'est pas adaptée dans ce cas, et qui renforcerait l'antibiorésistance. »*

Attention à l'introduction

L'infection s'achète. Il faut donc pratiquer systématiquement le contrôle à l'introduction : laver la patte et opérer un contrôle visuel, dans une cage de contention. *« Le contrôle à l'introduction est la clé,* conseille Philippe Salvé, *car une fois l'infection introduite dans l'élevage il est très difficile de s'en débarrasser, d'autant que la maladie peut évoluer ensuite au stade chronique avec réactivation possible. Je conseille de traiter les vaches dès les premiers stades de lésion, ou de les réformer».* L'humidité et les déjections sont les premiers vecteurs de contamination, il faut donc lutter contre les zones humides (abords des abreuvoirs…) et l'accumulation de matières fécales. La propreté des animaux s'est révélée bien plus efficace et opérante que les traitements ou même le pédiluve pour maîtriser l'infection. Le parage préventif (fonctionnel) est aussi à pratiquer, une à deux fois par an, pour préserver une hauteur de talon et éloigner ainsi la peau du sol et de l'humidité.

Désertification vétérinaire

Le second sujet de la soirée sanitaire portait sur le phénomène de désertification vétérinaire. Tout le bassin allaitant français manque de vétérinaires, formant une diagonale du vide sur la carte de France. Rémy Picard, élu à l'ordre des vétérinaires, explique que le problème est assez récent, et touche certains territoires en particulier, comme le Nord de la Nièvre. Même pénurie de candidats du côté des cabinets vétérinaires de ville pour chiens et chats. *« 70 % des cabinets vétérinaires sont en sous-effectif dans la Nièvre, et peinent à recruter. Le ministère a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour comprendre le problème, nous voulons aller plus loin et identifier des actions afin de sortir de l'impasse qui s'annonce »* explique-t-il. Beaucoup de vétérinaires préfèrent le salariat, plutôt que prendre des parts dans un cabinet, pour avoir un volume horaire de travail moins conséquent. L'activité en zone rurale présente des inconvénients (pénibilité physique) et des contraintes (garde de nuit), notamment en comparaison aux cliniques de ville. Difficile également pour certains de projeter une vie familiale et sociale dans notre région, peu attractive pour les vétérinaires et leurs conjoints. Par ailleurs, une forte proportion de diplômés sort de la profession et n'exerce pas le métier. Enfin, il existe une concurrence sur la vente de médicaments. Il faut savoir qu'un vétérinaire vit à 70 % de ces ventes, et à 30 % de la réalisation d'actes. Les collectivités locales peuvent maintenant aider les cabinets vétérinaires et s'engager dans des solutions à l'échelle du territoire. Pour attirer des vétérinaires, il faut des formules afin d'alléger les contraintes et simplifier l'installation : papiers administratifs, charge de travail, accès au logement… *« En tant qu'éleveurs, nous devons être bienveillants envers les jeunes vétérinaires,* explique Romaric Gobillot, *la qualité du relationnel compte des deux côtés. Nous avons besoin de vétérinaires et il faut d'ors et déjà réfléchir à des pistes avant de se retrouver au pied du mur. »*

Lucie Lecointe (FDSEA 58)

// CONTENTION

58 Une nouvelle gamme de couloirs chez Ponge

L'entreprise nivernaise présente une gamme inédite de couloirs de contention.

La nouvelle gamme de couloirs de contention nommée CCP 60, entièrement galvanisés ou en combinaison peint/galva, résulte de la fusion de deux séries. Elle est conçue pour s'adapter à un panel large d'utilisations : pesée, soins, tonte, parage… Equipée d'un panier de retenue et d'un cornadis réglable par crémaillère, elle offre de série une porte latérale avant permettant un accès à l'encolure. Comme les versions précédentes, ces couloirs sont réglables en largeur via une pompe hydraulique commandant le panneau mobile, commande située du côté de l'éleveur. Le réglage et l'adaptation rapide de la largeur sont facilités et le retournement des animaux évité. L'accès à l'animal se fait par les volets rabattables à verrouillage automatique, présents sur toute la longueur du couloir, mais également via le côté opposé aux commandes grâce à un tube amovible.



La gamme CCP 60 est conçue pour s'adapter à de nombreuses configurations d'utilisation.

Plusieurs configurations possibles

Configurables en entrée arrière, latérale ou double entrée, les couloirs sont équipés d'un jeu de portes tôlées facilitant l'entrée des animaux. L'une de ces portes dispose d'un passage d'homme intégré.

En option, une porte d'accès latérale centrale et un dispositif de pesée sont proposés. L'anti-recul se compose de taquets rétractables à intervalles réguliers. La barre anti-recul est ainsi placée au plus près assurant un maintien optimal de l'animal. L'éleveur peut ainsi intervenir en sécurité derrière. Proposés en option, le parage arrière et le maintien latéral sont déclinés avec des manivelles double sens à encliquetage. Le CCP 60 est équipé d'un essieu escamotable à commande hydraulique laissant libre circulation pour les interventions. Pour le transport, le couloir dispose d'une rampe d'éclairage et de signalisation amovible. Des supports rétractables permettent le transport de barrières de 2m, 2,4 m ou 3 mètres au choix afin de créer aisément un parc de contention attenant au couloir pour les interventions au pré.

// EN BREF

GDS de l'Yonne

Déménagement annoncé !

À partir du 10 juillet, l'antenne icaunaise du GDS (Groupement de défense sanitaire) déménage au 8, rue du Pavé Saint-Siméon, à Auxerre. Le numéro de téléphone (03 86 94 81 87) et le mail (gds89@reseaugds.com) restent inchangés. À noter que du 6 au 8 juillet inclus, les locaux situés actuellement au 10 avenue du 4e Régiment d'Infanterie à Auxerre seront fermés au public en raison du déménagement.

ÉLEVAGE

// OVINS

21

Partie remise

Le syndicat d'élevage ovin devait se réunir en assemblée le 16 juin à Pouilly, le rendez-vous est reporté début septembre.

Il y a des priorités dans la vie d'une exploitation, et les foins en sont une : le syndicat d'élevage ovin a décidé de reporter son assemblée générale car nombre de ses adhérents étaient en train de faucher leurs prairies la semaine dernière. *« Ce n'est que partie remise. Une prochaine date a été fixée le 6 septembre, toujours au pôle agricole »*, signale Hubert Mony, qui quittera la présidence lors de ce rendez-vous.

L'ordre du jour restera inchangé avec, pour commencer, un mot sur la conjoncture, si celle-ci n'a pas changé : *« les prix sont intéressants avec des agneaux qui se vendent très bien, entre 7,5 et 8 euros/kg. Nous avions déjà connu ces mêmes tarifs l'an passé, mais de façon plus épisodique. Depuis décembre, ils se tiennent bien et c'est une satisfaction. Les raisons ? Le nombre de cheptels est en diminution, il y a moins d'animaux sur le marché et les agneaux anglais ne sont plus là avec le Brexit »*.



Hubert Mony, éleveur à Francheville, évoque plusieurs pistes pour réduire ses coûts de production.

S'attaquer aux charges

À l'image des autres productions, les charges flambent elles aussi, souligne Hubert Mony : *« ce contexte est vraiment très particulier. Les prix de la viande que nous connaissons en ce moment sont essentiels pour pouvoir se dégager une marge. Si ce n'était pas le cas, nous n'y arriverions pas »*. Un exposé sur les charges alimentaires était programmé lors de cette assemblée. *« Celui-ci restera à l'ordre du jour en septembre, d'autant que les agnelages d'automne auront débuté. J'ai lu dans un récent article dans Pâtre que ces coûts de production augmenteront de 0,50 à 1,50 euro par kg de carcasse »*, commente Hubert Mony, pour qui toutes les pistes doivent être creusées pour tenter de réduire ses coûts de production : *« le recours au pâturage est bien sûr une solution. Nombre d'éleveurs vont revenir aux mises-bas de printemps pour caler les fins de gestation, les lactations et la croissance des agneaux avec la pousse de l'herbe. Réaliser des échographies et alloter restent aussi de très bonnes manières d'économiser des concentrés. Pour ceux qui optent pour l'allaitement artificiel, ce qui est le cas avec des races prolifiques, il est parfois possible de sevrer deux voire trois semaines plus tôt, sans la moindre incidence négative sur l'animal. L'utilisation de poudre de lait reste malgré tout inévitable, sachant que son prix avoisine désormais les 3 600 euros la tonne.... Produire des fourrages avec la meilleure valeur alimentaire est aussi essentiel pour économiser des concentrés et des tourteaux qui approchent les 500 euros la tonne. Personnellement, un enrubannage de luzerne s'est révélé très pertinent, l'analyse vient de démontrer 0,8 UFL/kg et 23 en matière azotée »*.

Inquiétudes sur la tonte

Hubert Mony tient à partager l'une de ses inquiétudes grandissantes, relative à la tonte de moutons. De moins en moins de professionnels oeuvrent dans le département. Seuls deux jeunes sont en activité et ces derniers s'installeront à terme : *« Nous sommes devant une grosse problématique et je ne vois pas de solution. Je ne suis pas persuadé que tout le monde en ait pleinement conscience »*.

AG

Le loup, encore et toujours

La problématique du loup hante encore l'esprit des éleveurs. Et cela est loin d'être terminé. *« En réalité, ce n'est que le début »*, s'inquiète Hubert Mony, informant qu'une nouvelle attaque est à déplorer près d'Avallon. Le responsable côte-d'orien est d'autant plus perplexe que *« rien n'avance dans le bon sens »* : *« cela ne va pas s'arranger avec les nombreux ponts à gibier qui sont en cours de construction sur les autoroutes, ces millions d'euros dépensés ne font que confirmer mon impression ou plutôt ma conviction que nos politiques n'on strictement rien à faire de nos problèmes. En février, nous avions rencontré l'agence régionale de la biodiversité, la présidente de région et le préfet. Mon ressenti ? Les éleveurs sont pris pour des imbéciles, j'avais perdu ma journée »*. Hubert Mony ajoute que 18 attaques (dont deux dans lesquelles le lynx n'est pas écarté) ont été recensées en 2021 en Côte-d'Or, pour un total de 92 victimes (dont 77 animaux tués ou euthanasiés). Les moyens de protection ne sont pas une solution selon lui, et les soutiens financiers annoncés par l'administration sont loin de tout combler : *« on nous annonce 80% de subventions mais nous sommes plutôt à 60%, car un certain nombre de choses, dont la main d'oeuvre, ne sont pas pris en compte. Dans mon cas, la protection d'un îlot de 25 ha va me coûter 8 000 euros mais je serai aidé à hauteur de 5 000, sans compter qu'il faut sans cesse se bagarrer pour les obtenir... Et quand j'aurai terminé mes travaux, seulement 10% de ma ferme sera protégée... Nous ne serons guère plus avancés »*.

Sur l'agenda

Les éleveurs ovins ont rendez-vous au concours d'Arnay-le-Duc vendredi 26 août. Au programme de 9h à 13h : concours et ventes de reproducteurs toutes races et exposition-vente d'agnelles. Renseignements : 06 87 85 06 99.

// BLONDE D'AQUITAINE

21

De beaux prix

Le Gaec Debeaupuis a réalisé un carton au concours inter-régional de la Blonde d'Aquitaine.

C'est dans le cadre de l'Expo du Futur, manifestation d'élevage organisée les 17 et 18 juin à Bourg-en-Bresse, que s'est tenu le concours inter-régional sud-est de la race Blonde d'Aquitaine. Franck Debeaupuis, éleveur à Montberthault, a rendu une copie quasi-parfaite avec ses cinq animaux. Sa vache Osiris termine championne adulte et championne suprême du concours, son taureau Nestor repart lui aussi avec le championnat, celui des mâles. L'élevage Côte-d'orien décroche également le premier prix d'ensemble et ce, pour la troisième édition consécutive après les dernières éditions de 2017 et 2019. Le premier prix de descendance femelles et trois premiers prix de sections sont aussi tombés dans son escarcelle ! Un second élevage de Côte-d'Or était en lice avec le Gaec de l'Épicéa, de Puits. Nicolas Chauve avait fait le déplacement avec sept bovins, dont deux ont réalisé des deuxièmes prix de section. Les éleveurs de Blonde d'Aquitaine ont désormais rendez-vous au concours national, celui-ci se tiendra du 20 au 23 juillet dans la Mayenne.

AG



Nicolas Chauve avec Reed, taureau deuxième de sa section.



Franck Debeaupuis et le premier prix d'ensemble.

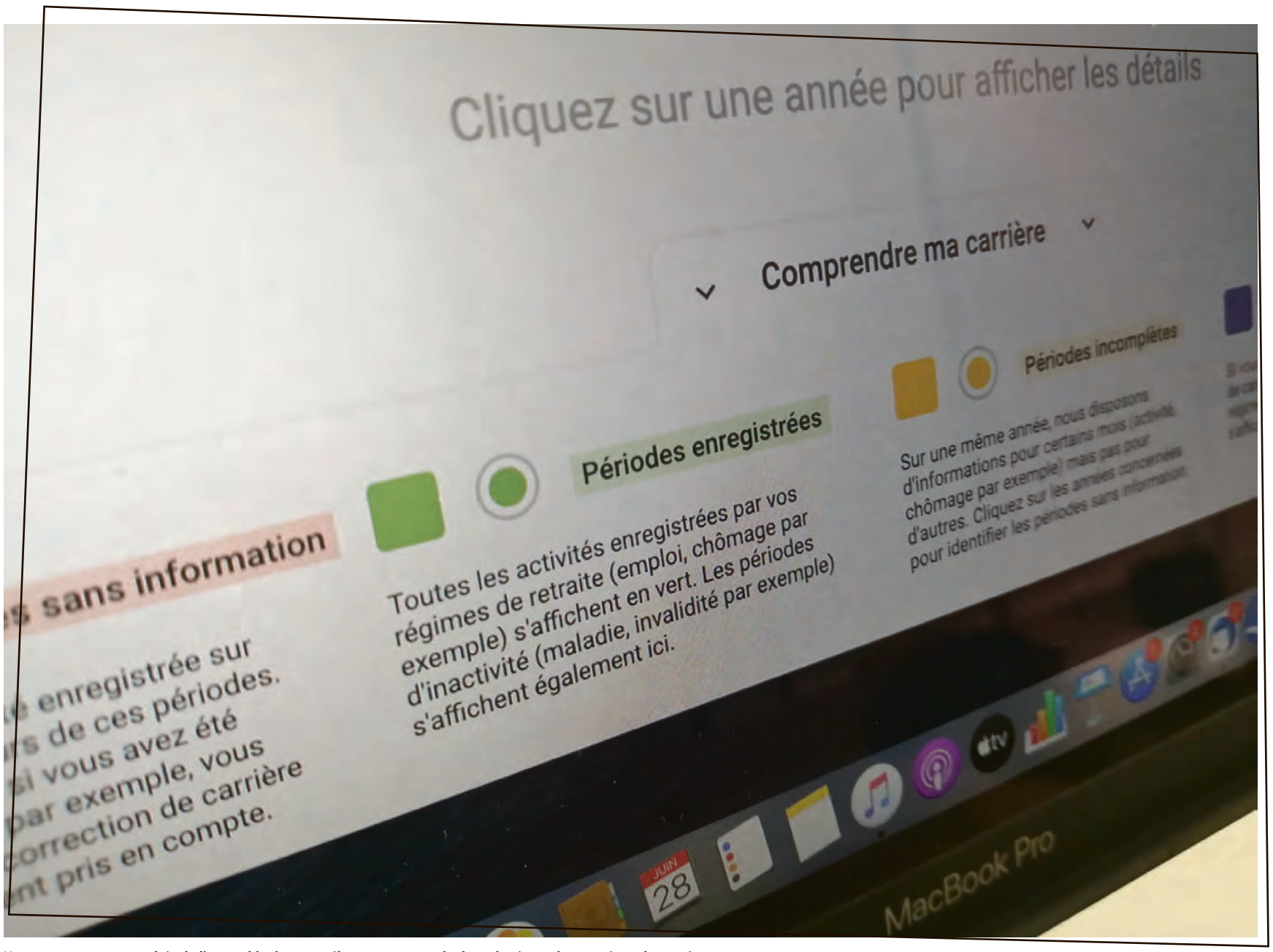
SOCIAL

// RÉFORME DES RETRAITES

A chacun sa boussole !

Très attendue, la récente réforme des retraites agricoles a généré beaucoup d'espoirs. Elle a aussi suscité pas mal d'incompréhension. Il faut reconnaître que le dossier fait parfois penser à un véritable « maquis » dans lequel il est bien difficile de s'orienter. Alors tentons d'y voir plus clair…

Pierre Bobin n'est pas du genre à se taire. Surtout lorsqu'il ne trouve pas les réponses à ses questions. Cet agriculteur retraité du Morvan nivernais est monté au créneau depuis que les réformes des retraites agricoles Chassaigne I et II (du nom du député communiste du Puy-de-Dôme André Chassaigne) sont entrées en vigueur, fin 2021 et début 2022. Il a organisé des réunions à ce sujet, sollicitant les services de la MSA Bourgogne. Très attendues car porteuses de revalorisation pour des pensions souvent modestes, les réformes ont suscité beaucoup d'incompréhension sur le terrain, et parfois de la déception. Les sections des anciens de la FDSEA, où Pierre Bobin est très actif, et la MSA ont multiplié les réunions pour tenter d'apporter les informations les plus claires possibles (voir également page 17 de ce même numéro). Mais il est difficile d'être exhaustif quand on est confronté à une multitude de cas particuliers.



Un passage en revue précis de l'ensemble de sa carrière permet un calcul au plus juste des pensions de retraite.

Beaucoup de discussions

« Le problème de départ, constate Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, *c'est l'information. L'ancien ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a envoyé un courrier à tous les retraités en leur disant qu'ils allaient toucher 1035 euros, sans préciser qu'il fallait, pour cela, que toutes les retraites complémentaires auxquelles on pouvait prétendre soient demandées, sans évoquer les prélèvements divers et variés… Lorsque les gens ont reçu leur versement retraite après ce courrier, et qu'ils ont constaté, pour certains, qu'ils ne touchaient que 900 ou 950 euros, il y a eu une incompréhension. Les réponses selon les individus sont différentes. Les gens veulent des explications individualisées, au-delà des grands principes affichés. C'est de la « dentelle »… Tout cela a suscité beaucoup de discussions dans les campagnes. C'est aussi à ces occasions que nous avons découvert des gens qui n'avaient pas demandé toutes les retraites auxquels ils avaient droit, par ignorance le plus souvent. Les animateurs des sections d'anciens sont aussi là pour nous faire remonter des dossiers individuels sur lesquels on peut apporter des réponses. La traduction sur le terrain de ces réformes liées aux retraites a été un mauvais moment à passer, mais il a eu une vertu : il oblige tout le monde à s'imprégner de la manière dont fonctionnent les retraites ».*

Ne rien oublier dans les carrières

« La phrase qu'on a beaucoup entendue, remarque pour sa part Armelle Rutkowski, la directrice générale de la MSA Bourgogne, *c'est : « J'ai la même carrière qu'un tel et je ne touche pas pareil ! » En fait, chez des exploitants agricoles, il ne peut quasiment pas y avoir deux carrières identiques. En imaginant que deux exploitants auraient commencé à travailler la même année, qu'ils auraient le même âge, qu'ils finiraient la même année et que, tous les ans, ils auraient eu le même revenu professionnel, alors là, oui, ils auraient les mêmes droits, mais une telle situation, ça n'existe pas. Vous avez des gens qui ont une carrière partielle en tant qu'exploitant agricole, qui ont pu, par ailleurs, être salariés, commerçants, élus locaux, anciens combattants, qui ont cotisé pour une retraite complémentaire, voire, sur des retraites supplémentaires : on va prendre l'ensemble de ces données pour calculer l'application de la loi Chassaigne au titre de la retraite de base. On est dans un cadre de prestations de subsidiarité, donc, déductions faites des autres droits que l'on peut avoir au niveau de sa retraite, y compris les éventuelles pensions de reversion ».*

Pour récupérer toutes les données relatives à de possibles différentes étapes dans une carrière, permettant un calcul juste de la retraite, il y a le site www.info-retraite.fr alimenté par l'ensemble des organismes gestionnaires des retraites. Par ce biais, on connaît l'ensemble du droit retraite potentiel pour un individu. À partir de ces éléments se créent des « chaînes » de discussion entre les différents organismes concernés, afin d'obtenir une vision claire des droits à la retraite d'une personne donnée.

Un revenu sécurisé

Des points sont faits une fois par mois entre tous ces organismes et la MSA. *« L'adhérent,* précise la directrice de la MSA Bourgogne, *doit avoir fait valoir son droit à la retraite pour telle ou telle période de sa vie professionnelle. C'est une démarche personnelle et si elle n'est pas faite, l'information dont nous disposons peut être lacunaire ».*

Et cela peut influer défavorablement sur le montant de la pension de retraite. *« Parfois les gens ne savent pas qu'ils doivent faire cette démarche,* reconnaît Dominique Bossong. *Il arrive aussi qu'ils se disent que s'ils font la démarche pour obtenir cette retraite complémentaire, ils vont franchir un palier, et n'y auront pas droit ».*

Le dispositif Chassaigne a permis de sécuriser un niveau de revenus à la retraite. On est ainsi passé d'un plafond à 75 % du Smic agricole (voir encadré), à 85 % aujourd'hui. C'est un dispositif de solidarité. Les prestations de solidarité sont établies, mais déduction faites de tous les autres droits, il faut donc absolument les avoir faits valoir. Ce n'est pas simple, il faut le reconnaître…

Pour tous renseignements sur votre retraite et l'ensemble de votre carrière, n'hésitez pas à vous rendre sur le site www.info-retraite.fr

Berty Robert

Le Smic agricole est un élément de référence pour plusieurs calculs. Il y a une différence entre ce montant de référence et le Smic « classique » car, dans ce dernier cas, vous avez des cotisations et des contributions de salariés, or les exploitants agricoles ne sont pas des salariés. Ces cotisations et contributions sont donc retirées du montant du Smic agricole. Au 1er janvier, le Smic non-agricole était à 1269 euros net et le Smic agricole à 1256 euros net.
La loi Chassaigne I a fait passer le plafond de 75 à 85 % du Smic agricole, pour la retraite des exploitants comptant un minimum de 17,5 ans d'activité en tant qu'exploitant agricole. En Bourgogne, cela a concerné 7867 assurés pour un montant global de 796 000 euros, soit une revalorisation moyenne de 101,27 euros. La MSA Bourgogne a procédé à un rappel et le versement a eu lieu le 9 décembre 2021. Au sein de cette revalorisation moyenne, 15 % des personnes ont touché moins de 50 euros par mois, 35 % ont touché entre 50 et 100 euros, 32 % entre 100 et 150 euros, et 18 % ont touché plus de 150 euros. La loi Chassaigne II concerne les conjoints-collaborateurs et aides familiaux. Depuis début février, 6530 bénéficiaires ont vu leur retraite revalorisée en Bourgogne avec un montant moyen mensuel de 54,84 euros. En lien avec ces évolutions, les appels téléphoniques à la MSA Bourgogne ont augmenté de plus de 30 %, depuis octobre 2021.

SOCIAL

// FDSEA

58 Une section des anciens en pleine forme

La section des Anciens exploitants de la FDSEA de la Nièvre (SDAE) organisait jeudi 23 juin son assemblée générale à Saint-Saulge. Un moment fort d'échanges autour des enjeux des anciens, revalorisation des retraites en tête, mais aussi un moment de partage et d'ouverture pour la centaine de participants venus bénéficier des enseignements de Michel Gros sur les influences de la Lune.

« Beaucoup de retraités sont dans la difficulté pour accéder aux informations concernant le calcul de leur retraite depuis la mise en place de la revalorisation, suite aux lois Chassaigne de novembre (chefs d'exploitation) et février (conjoints collaborateurs et aides familiaux) de la part de la MSA » explique Yves Delfolie, président de la SDAE. *« La section a pris l'initiative d'organiser en mars dernier une réunion d'information avec la MSA pour informer sur les droits, les retenues… Beaucoup d'anciens n'ont pas accès à l'outil informatique, nous demandons que les Maisons France Services puissent être des guichet d'accueil et des lieux d'information de la part de la MSA. »* ajoute Yves Delfolie. La directrice de la MSA Bourgogne, Armelle Rutkowski, détaille : *« Il faut avoir une carrière complète pour bénéficier de la revalorisation prévue dans la loi ; et avoir eu une activité d'exploitant pendant 17 ans. L'ensemble de la retraite (base et complémentaire) ne doit pas excéder 1035 euros. » « Nous avons été déçus,* témoigne Régine Gaulon, *les courriers laissaient penser que le plafond était de 1035 euros pour la retraite de base. » « L'État a ordonné à la MSA de communiquer le chiffre bien qu'il manquait d'explications, sûrement pour des raisons électorales »* explique Alain Namy, administrateur du comité départemental de la MSA. *« Nous organiserons une réunion au début de l'automne entre la section et la MSA pour répondre aux attentes des anciens »* ajoute-t-il.

Cultiver son jardin

Michel Gros, qui participe depuis des années à la rédaction du Calendrier lunaire, a présenté les enseignements à tirer de l'observation des mouvements de la Lune pour bénéficier favorablement de son influence, autant pour les cultures, que le maraîchage, la conduite d'atelier bovin… Plusieurs mouvements de la Lune sont à prendre en compte (position par rapport au soleil, distance par rapport à la Terre…) afin de déterminer les périodes les plus propices pour un semis de céréales, la taille d'un arbre, une épilation, une opération chirurgicale pour récupérer plus vite… *« Le premier mouvement à observer est celui de la Lune croissante et décroissante. Plus on va vers la pleine Lune, plus on a de vitalité. Le taux de mélatonine (hormone du sommeil) baisse en moyenne de 30 % autour de la pleine Lune ; certaines personnes, dont les enfants, peuvent être également plus agitées… »* explique Michel Gros. Le deuxième mouvement intéressant à comprendre est celui de la Lune montante ou descendante, qui correspond à la position plus ou moins haute de la Lune dans le ciel (à l'image du soleil plus haut dans le ciel en été qu'en hiver). Ce mouvement agit fortement sur la sève : on plantera un arbre, on repiquera, on taillera en Lune descendante, tandis qu'on récoltera les fruits plutôt en lune montante (sève montante). Par exemple, des pommes de terre récoltées en lune montante vont germer plus vite que celles récoltées en lune descendante. Un autre mouvement intéressant correspond aux différentes constellations zodiacales. Lors de sa rotation, la Lune passe devant différentes constellations d'étoiles qui influencent chacune une partie différente de la plante : racines, feuilles, fruits… *« Ainsi, semer une céréale à une date « fruit » donne de meilleurs rendements qu'à une date « feuille ». De même, couper le bois au bon moment permet une plus grande longévité du matériau : prenez pour exemple certaines vieilles charpentes qui ont résisté au temps sans traitement »* illustre Michel Gros. Autant d'informations précieuses que l'on retrouvera dans l'ouvrage « Calendrier lunaire » qui présente les dates optimales de l'année en cours pour tout un chacun et particulièrement pour le jardinier.



Au jardin, dans les champs, dans les prés, les rendements et l'exposition aux maladies sont directement liés aux influences de la Lune.

Lucie Lecointe (FDSEA 58)

// BILLET D'HUMEUR

89 Les pensées de Jean-Pierre Bouron

« Avec le recul de l'épidémie de la Covid-19, nous espérions pouvoir accéder enfin à un peu de sérénité. C'était sans compter sur le conflit ukrainien qui, avec son cortège de malheurs, de pertes humaines et matérielles, nous a rappelé combien nous sommes à la merci de dirigeants avides de conquêtes et d'expansion de leurs territoires, sans se soucier des souffrances subies par une population qui ne demandait qu'à vivre en paix. Cela nous aura permis d'ouvrir enfin les yeux sur notre dépendance vis-à-vis des pays étrangers, qu'il s'agisse d'énergie, de produits alimentaires ou manufacturés, d'intrants, d'engrais, de médicaments, de technologie. Les promesses de campagne présidentielle, nombreuses et parfois démagogiques, auraient pu nous faire espérer une vie meilleure si nous n'avions pas détecté un gros oubli : le financement de toutes ces mesures.

Bien sûr, nous pouvons compter sur l'imagination des services de Bercy pour trouver le moyen d'obtenir des ressources auprès des classes les plus nombreuses. Nous avons constaté lors de cette élection, un recul du monde provincial et rural qui s'est senti marginalisé par rapport aux urbains. Son éloignement des grands centres en matière de santé, de services de l'État, des commerces a révélé les handicaps qui ont concouru aux votes protestataires d'une grosse partie des habitants des territoires ruraux.


Jean-Pierre Bouron, vice-président de la SDAE de l'Yonne.

L'augmentation du coût de l'énergie et le retour de l'inflation ont pesé sur le budget des plus modestes. Les retraités agricoles, à qui a été annoncé un montant minimum de 1 035 euros pour une carrière complète, ont été déçus de découvrir qu'il s'agissait d'un montant brut, déduction faite d'autres petites retraites. Sans une indexation rapide sur l'indice du coup de la vie, le pouvoir d'achat des retraites agricoles, et plus particulièrement des veuves et veufs, va être de nouveau en dessous du seuil de pauvreté.

Gouverner un pays tel que le nôtre n'est certes pas un exercice facile mais un grand nombre d'entre nous attend des mesures fortes pour enrayer les déficits récurrents et rétablir la balance commerciale. La qualité du monde paysan c'est d'avoir les pieds sur terre, d'être réaliste et de savoir s'adapter face aux nombreux aléas de la nature. C'est pourquoi nous attendons de l'État et des parlementaires qu'ils en fassent de même. En premier lieu réhabiliter la valeur du travail qui, pour beaucoup, est ressenti comme une contrainte alors que cela contribue à un épanouissement individuel ainsi qu'un apport nécessaire à la société qui est parfois bien généreuse dans la distribution des richesses.

Le nouveau quinquennat avec le renouvellement des députés est l'occasion pour ces derniers de faire remonter aux gouvernants le ressenti de la population et de ne pas se contenter de venir dans leur circonscription le week-end, endimanché, pour couper des rubans lors d'inaugurations et de tenir des propos sur la nécessité de maintenir les petites communes. Auront-ils le courage de proposer un projet de loi qui contraindrait l'État à appliquer les mêmes règles que les communes, à savoir l'obligation d'établir les budgets à l'équilibre ?

À force de renoncement et de report des décisions, nous tombons dans les mêmes travers. Il est impératif de privilégier celles et ceux qui travaillent dans les secteurs en tension : hôpitaux, Ehpad, enseignement, service à la personne, restauration, travaux agricoles… le financement étant assuré par une répartition plus pertinente des aides nombreuses, en écartant les opportunistes qui profitent indûment du système.

Pour que notre pays, où il fait bon vivre, retrouve espoir et cohésion, réhabilitons l'esprit d'entreprise, le goût du travail et de prise de risque en facilitant le montage des dossiers, en réduisant les normes, les contrôles, les tracasseries administratives et les obstacles destinés à contrecarrer tous projets. Il est grand temps de revenir à une société plus solidaire et surtout plus humaine, faite de droits mais aussi de devoirs où chaque individu doit contribuer, dans la mesure de ses capacités, à œuvrer pour inverser la tendance actuelle où l'individualisme a pris le pas sur les relations humaines, le confinement n'ayant pas arrangé les choses.

Pour conclure, notre avenir repose sur les nouvelles générations. À nous de ne pas les décevoir et de leur favoriser l'entrée dans la vie professionnelle en les rémunérant en fonction de leurs capacités et de leurs talents et non en leur racontant que c'était mieux avant.

Bien avant notre époque actuelle, un philosophe chinois avait dit : « Si vous voulez être heureux jusqu'à la fin de vos jours, aidez la prochaine génération ».

Christopher Levé

ENVIRONNEMENT

// SÉCHERESSE

21 Nouvelles mesures applicables en Côte-d'Or

La sécheresse s'accentue sur la majorité du département, malgré les derniers orages. De nouvelles mesures sont applicables depuis le 27 juin.

Après la mise en place des premières mesures de restriction d'usage de l'eau le 13 juin dernier, les températures supérieures aux normales de saison constatées ces derniers jours et le vent ont renforcé la baisse des niveaux des cours d'eau du département. Malgré les orages parfois violents des derniers jours pouvant être accompagnés de pluies intenses localisées, la dégradation des débits des cours d'eau devrait se confirmer. Les sols sont en effet très secs après plusieurs semaines sans précipitation durable. De ce fait, les pluies ruissellent et ne pénètrent pas dans les sols, ne permettant pas de recharger durablement les rivières et les nappes. La végétation, elle aussi en manque d'eau, pompe le peu d'eau qui percole. Seules des pluies durables, et moins violentes, permettraient d'inverser la sécheresse déjà engagée. Le suivi hydrologique, réalisé en continu par les services de l'État, a mis en évidence une aggravation de la situation qui se traduit par le franchissement du seuil d'alerte sur 8 des 14 zones du département et du seuil d'alerte renforcée pour le secteur de la Tille amont. La situation est la suivante :

-seuil de vigilance : Vingeanne, Ouche amont, Ouche aval, Serein-Romanée et Arroux-Lacanche.

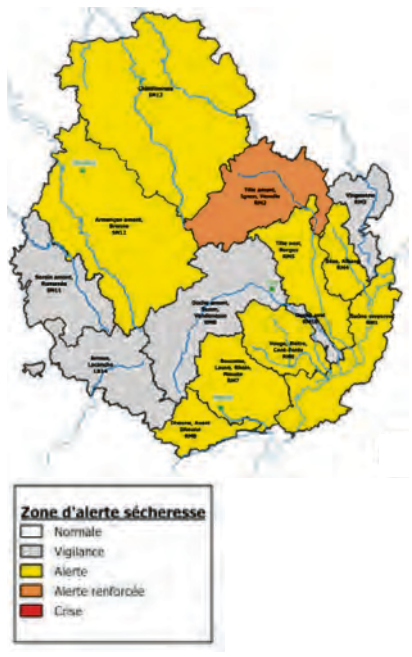
-seuil d'alerte : Saône moyenne, Bèze-Albane, Tille-aval-Norges, Cent-Fonts-Bièvre-Vouge, Bouzaize, Dheune-Avant Dheune, Armançon-Brenne et Châtillonnais.

-Seuil d'alerte renforcée : Tille amont.

Dans ce contexte, Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, et de la Côte-d'Or a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils applicable depuis le lundi 27 juin. Dans ces zones d'alerte, des mesures de restriction sont mises en place pour tous les usagers, qu'ils soient particuliers, collectivités, agriculteurs, entreprises et activités économiques et commerciales. En alerte (en jaune sur la carte), l'usage de l'eau est autorisé avec restrictions. En alerte renforcée (en orange sur la carte), tous les prélèvements ne peuvent plus être simultanément satisfaits. Cette situation permet une limitation progressive des prélèvements et le renforcement substantiel des mesures de restriction des usages si nécessaire, afin de ne pas atteindre le niveau de crise. À titre d'exemple, l'arrosage des pelouses, des massifs fleuris et des plantes en pot est interdit sauf utilisation du goutte à goutte. Des tableaux reprenant l'ensemble des mesures de restriction selon les niveaux de gravité pour chaque catégorie d'usagers sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or :
http://www.cote-dor.gouv.fr/secheresse-les-mesures-applicables-a-compter-du-a10052.html

Ces mesures de restriction doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs, sur la rareté de l'eau et inciter les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en cas d'aggravation de la sécheresse. Les informations relatives aux arrêtés cadre, aux mesures de restrictions, l'arrêté préfectoral portant constat de franchissement de seuils, la carte ainsi que la liste des communes par zones d'alerte sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : http ://www.cotedor. gouv.fr/gestion-de-l-etiage-r1409.html

D'après communiqué



// SÉCHERESSE

58 Restrictions élargies dans la Nièvre

Dans la Nièvre aussi, l'évolution défavorable de la ressource en eau amène les autorités à prendre de nouvelles mesures.

Depuis le 27 mai, date de parution d'un premier arrêté de restriction des usages de l'eau, quelques épisodes pluvio-orageux ont parcouru le département, ralentissant très temporairement la baisse des ressources hydrologiques amorcée au début du mois de mai. La situation hydrologique est particulièrement préoccupante pour ce début d'été, et les débits des cours d'eau de la Nièvre, après ce répit de courte durée, repartent à la baisse. Plusieurs cours d'eau voient leur débit passer sous les seuils de vigilance, certains franchissant également leur seuil d'alerte voire d'alerte renforcée (Acolin-Colatre). Aussi, au vu de cette situation, des prévisions météorologiques des prochaines semaines et après consultation des membres du comité des usagers par voie électronique du 15 au 17 juin, la Préfecture de la Nièvre, en lien avec la Direction départementale des territoires (DDT) a décidé d'élargir les mesures de limitation de certains usages de l'eau à de nouveaux bassins versants. L'arrêté préfectoral place en situation :

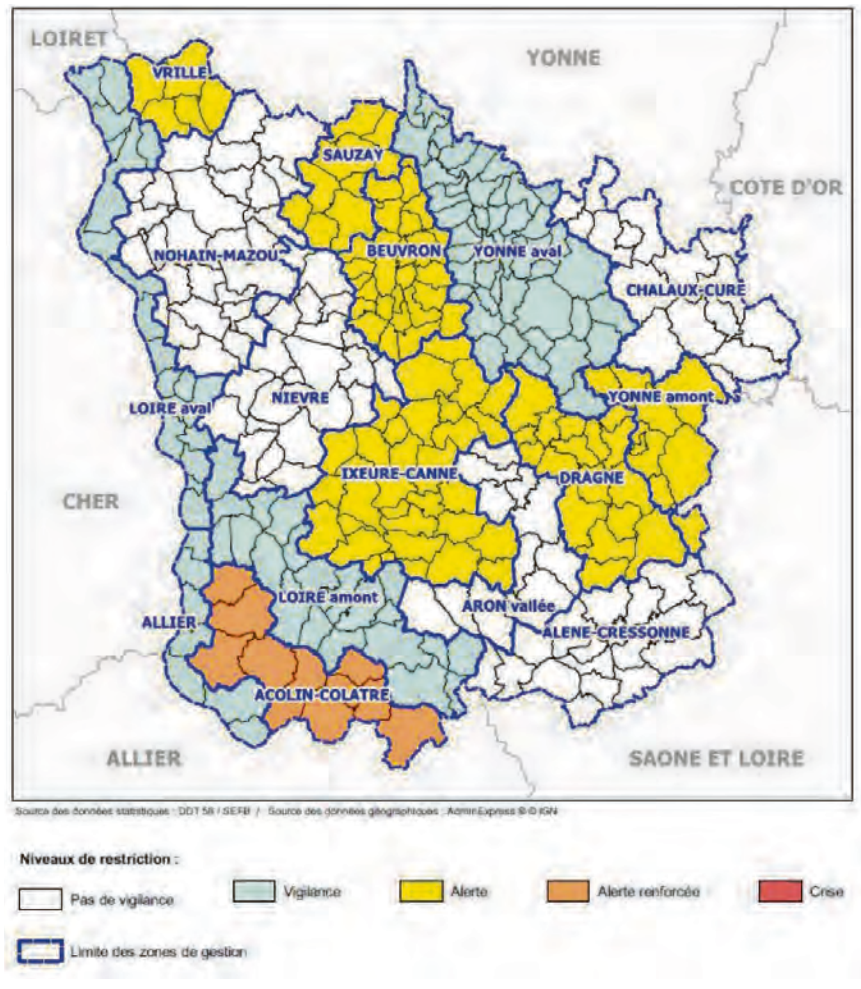
-de vigilance les zones de la Loire, l'Allier et l'Yonne aval. Celui-ci ne se traduit par aucune restriction mais vise à alerter tous les usagers sur la nécessité d'une utilisation économe et raisonnée de la ressource.

-d'alerte, l'Ixeure-Canne, le Beuvron, la Dragne le Sauzay et la Vrille avec des mesures de restriction des usages sur l'ensemble des communes concernées.

-d'alerte renforcée la zone de l'Acolin-Colatre.

Dans les zones placées en alerte et en alerte renforcée, les mesures de restrictions d'usage visent à réduire les prélèvements pour assurer un débit minimum des cours d'eau. Sont notamment concernés les usages domestiques (lavage des voitures, remplissage des piscines, nettoyage des allées et façades, arrosage des pelouses et massifs, potagers), l'irrigation agricole avec la mise en place de tours d'eau, les vidanges de plans d'eau, les usages industriels et activités économiques. Ces mesures sont précisées aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral, consultable sur le site des services de l'État (http://www.nievre.gouv.fr/protection-de-la-ressource-en-eau-r553.html), ainsi qu'en mairie. La liste des communes concernées est précisée en annexe 2 dudit arrêté. Sur les zones placées en vigilance, les usagers et les gestionnaires sont invités à avoir une utilisation économe et raisonnée de l'eau. Dans les prochaines semaines, si la situation ne s'améliore pas, de nouveaux bassins versants pourraient être passés en alerte, dont l'axe Loire-Allier et sa nappe d'accompagnement.

D'après communiqué



// SÉCHERESSE

89 Quatre nouveaux secteurs en alerte

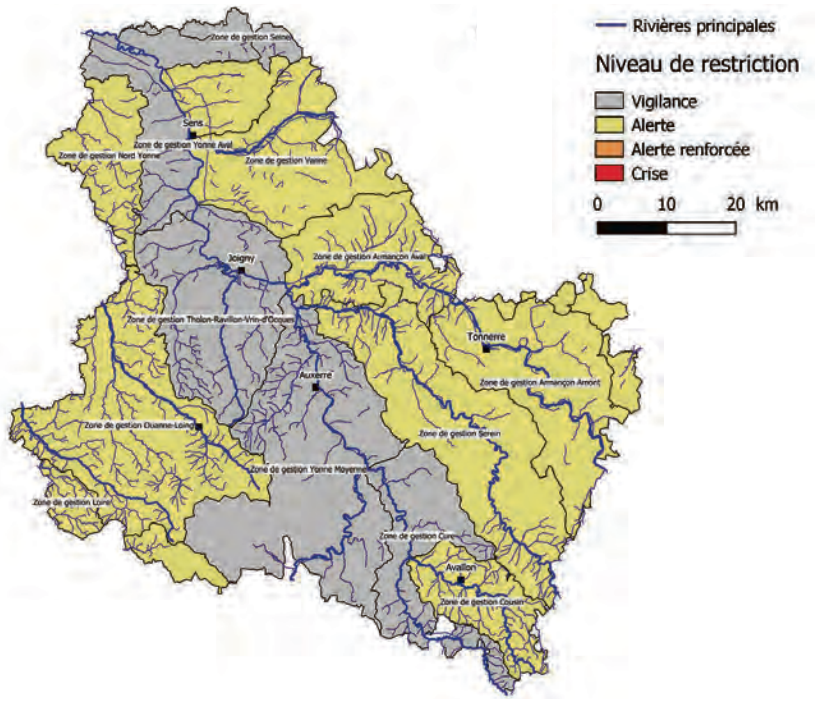
Après le Serein, la Vanne et l'Armançon aval, la préfecture de l'Yonne a choisi de placer quatre nouveaux secteurs en alerte sécheresse : l'Armançon amont, le Cousin, l'Ouanne et l'Orvanne. « Après une période automne-hiver 2021 de recharge déficitaire, la situation a continué à se dégrader pendant ce printemps 2022, avec des précipitations très inférieures aux normales saisonnières et des températures estivales. L'indice d'humidité des sols a battu des records bas par rapport aux normales saisonnières », indique la préfecture.

Si les pluies des derniers jours ont fait remonter le débit de certains cours d'eau dans le département, ceux-ci redescendent rapidement et ne compensent pas l'important déficit des six derniers mois. « Les nappes restent à un niveau inférieur à la normale saisonnière ».

Des mesures de restriction des usages de l'eau sont donc toujours applicables. Pour rappel, au niveau agricole, le remplissage des réserves est interdit, sauf mention spécifique dans l'arrêté d'autorisation délivré au titre de la loi sur l'eau. L'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ est interdit entre 12 heures et 20 heures, pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, ainsi que pour les prélèvements en eau souterraine. Il est recommandé entre 20 heures et 12 heures pour les prélèvements à partir d'une réserve artificielle autorisée et déconnectée des nappes et cours d'eau.

Aucune restriction n'est cependant demandée pour l'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et repiquages de moins de trois ans.

Les mesures de restriction ne s'appliquent pas non plus pour l'abreuvement des animaux d'élevage sous réserve du respect des dispositions prévues par les articles L214-1 et suivants du code de l'environnement. Ni pour l'utilisation du système de goutte-à-goutte, ou encore l'utilisation de chariot d'irrigation et sub-irrigation en cultures maraîchères, pépinières, horticoles et cultures porte-graine.



// ÉTUDES

58

Le choix de la ruralité

Claire Martin, 20 ans, et Sarah Fillot, 21 ans, ont choisi de s'orienter vers la filière Développement, animation des territoires ruraux (DATR) au sein du Legta du Morvan ; une orientation mûrement réfléchie.

« La ruralité est un concept qui nous touche particulièrement puisque c'est notre quotidien » souligne Claire Martin, 20 ans, en BTS 2e année DATR au sein du Legta du Morvan à Château-Chinon. Fille d'exploitants agricoles, son choix, ainsi que celui de Sarah Fillot, 21 ans, dans la même filière, s'inscrit dans une dynamique particulière.

Origines

Spécialisée dans l'aide à la personne et spécifiquement sur la petite enfance, cette orientation fut naturelle pour elles deux : *« nous avons toujours eu une facilité avec les enfants, du coup cela nous paraissait totalement normal de travailler avec eux. De plus, le BTS, le Bac Pro et le BPJEPS que nous avons suivi nous permettent d'asseoir nos connaissances, tout en ayant une certaine légitimité, aux yeux de la profession, à travailler dans ce domaine ».*

Une expérience indéniable

Leurs parcours scolaires identiques disposent d'un atout en particulier : *«Durant notre cursus, nous avons réalisé pas moins de 15 semaines de stages en 3 ans sur des périodes différentes. Ce principe est très utile pour plusieurs raisons. D'une part, car nous pouvons appliquer en situation nos cours théoriques, d'autre part, nous pouvons entrer progressivement dans le monde professionnel pour voir la réalité du métier et enfin, nous pouvons ainsi justifier d'une expérience professionnelle reconnue - aujourd'hui incontournable pour trouver un emploi ».*

Ancrées en campagne

En fin d'études, elles savent déjà où elles désirent travailler : *« Nous avons fait le choix de rester dans des milieux ruraux pour nos recherches, car il y règne une proximité sans pareil. En fait, via notre filière ainsi que notre choix géographique, nous pouvons épauler les gens dans leurs quotidiens, tout en étant aidées nous-mêmes dans certaines situations même si nos postes requièrent de prendre des responsabilités – ce qui est très intéressant et gratifiant. De plus, ce domaine professionnel recrute particulièrement dans les campagnes. Il y a donc un avenir à s'y intéresser. Enfin, le dynamise des milieux ruraux existe, pour peu que l'on y accorde un peu d'importance. Ils ont beaucoup à offrir et l'engouement des citadins pour le retour à la campagne lors des confinements à prouver qu'ils ont des atouts indéniables ».*

Chloé Monget

Biqualification



Claire et Sarah terminent leur cursus scolaire fin juin avant de se lancer dans le monde du travail.

Claire et Sarah passent leur BPJEPS en bi-qualification au CFPPA du Morvan (à Château-Chinon). Outre la situation idéale, puisqu'il se trouve en face de leur lycée, elles précisent : *« Nous avons eu l'opportunité d'avoir un accès à prix réduit pour, ce qui n'est pas négligeable. De plus, il complète parfaitement notre BAC Pro et notre BTS puisque les disciplines données se rejoignent dans les différents diplômes. Nous pensons qu'actuellement l'accumulation de diplômes nous ouvre plus de portes professionnellement parlant, même si nous regrettons que cela soit devenu une norme dans de nombreux domaines ».*

// EN BREF

Cagnotte Une « deudeuche » fourgonnette pour les livraisons

La cerise sur le Cochon (voir TDB n° 1629), vient d'ouvrir une cagnotte en ligne (Kisskissbankbank) afin de récolter des fonds pour un nouveau mode de livraison : une 2CV fourgonnette ! Un choix bien spécifique que Delphine et Pascal Leballeur expliquent : *« c'est une voiture qui fait écho à plein de souvenirs »*. En effet, pour Delphine c'est le premier modèle de voiture qu'elle a eu entre les mains et , pour Pascal, une voiture de jeunesse qu'il a dû revendre. Outre cela ils soulignent : *« Nous voulions proposer un mode de livraison sympa et à moindre coût. La 2CV est une voiture qui est facile à entretenir et qui tient le choc »*. La cagnotte est ouverte jusqu'à la mi-juillet : https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/la-cerise-sur-le-cochon-vous-livre-en-deudeuche-fourgonnette



MSA Une journée DUERP



À l'initiative des délégués MSA, pour répondre à la nécessité et à l'obligation réglementaire de mettre en place le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), un groupe d'exploitants s'est retrouvé à la mairie de Saint-Valérien, le 2 juin. Avec pour objectif de construire ce document afin d'être en conformité avec la législation en vigueur et l'adapter à leur exploitation.
Le travail en collaboration entre les élus et les différents services de la caisse régionale MSA de Bourgogne (prévention des risques professionnels du département de l'Yonne et vie institutionnelle) a permis de préparer cette action de prévention. Les bases sur la réglementation et une réflexion à l'adaptation de ce document à chaque poste de l'exploitation, en respectant ses spécificités, ont été vues lors de cette journée.

C.L. D'après communiqué

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Améliorer la fiabilité de l'information génétique et son utilisation en élevage

• 5 juillet

ALSONI, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, organise une formation (le 5 juillet à Tintury de 9 h à 17 h) pour aider les éleveurs à se familiariser avec les outils d'amélioration génétique ainsi que les sensibiliser sur leur rôle essentiel dans la collecte de données fiables. Les données génétiques étant complémentaires de l'appréciation morphologique des animaux afin de disposer d'outils d'aides à la décision efficaces (tri d'animaux, planning d'accouplement).

Inscriptions obligatoires : Léa Lapostolle au 06.35.03.14.75

// Élaborer son plan biosécurité en volailles de ferme

• 5 juillet

Connaître le virus de l'influenza Aviaire ; savoir concevoir et gérer un plan de biosécurité ; savoir appliquer les bonnes pratiques d'hygiène en élevage. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Cap Circuit-court

• 11 et 12 juillet

La vente en circuits-courts revêt des enjeux majeurs tant sur le point commerciales, réglementaires, et même de communication. Lieu : Nevers. Tarif : 0 € pour les cotisants VIVEA – 0 € pour CERTICREA.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

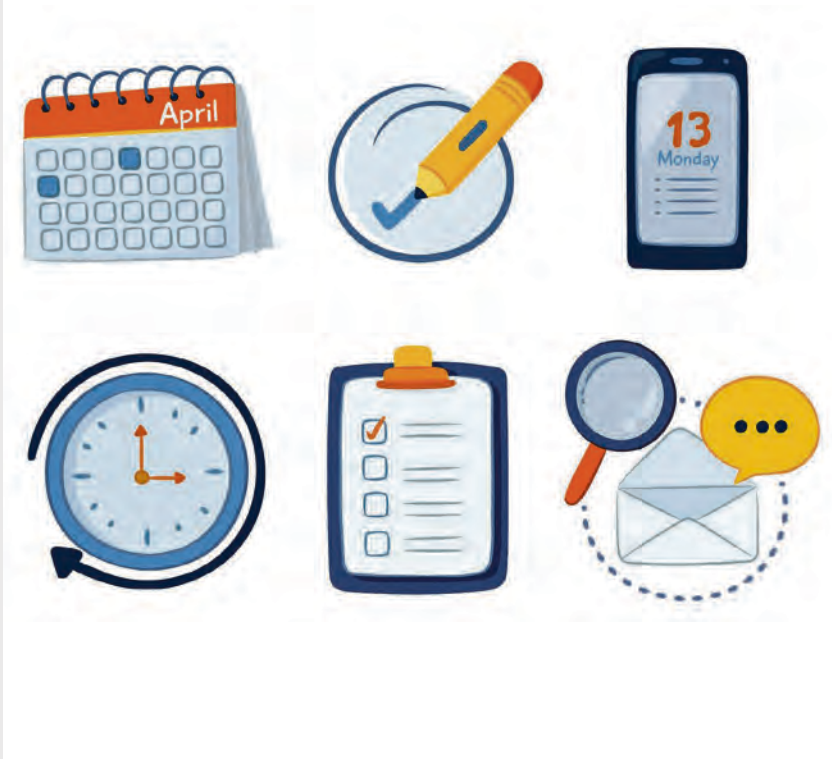
L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Sortie des anciens exploitants

• Mardi 23 août

Après le succès remporté par le déjeuner-croisière sur la Saône en 2021, la section des anciens exploitants de Côte-d'Or a décidé d'organiser sa journée conviviale annuelle (anciennement journée pique-nique) le 23 août à Besançon. Au programme : départ de Bretenière vers 8h, visite de la chocolaterie le Criollo, déjeuner croisière sur le Doubs, montée en petit train, promenade commentée dans la vieille ville jusqu'à la citadelle, visite libre de la citadelle de Besançon, retour en petit train, retour à Bretenière en autocar, arrivée prévue pour 19h15. Tarif : 86 euros par personne.Inscription impérative avant le 22 juin au 03 80 68 67 67.



Aide Conduite pastorale des troupeaux

Un second appel à projets du programme de développement rural (PRD) Bourgogne est ouvert en région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2022 afin d'accompagner l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs. Il permet aux éleveurs d'ovins ou de caprins de bénéficier d'une aide à la mise en place de moyens de protection des troupeaux contre la prédation du loup, en fonction du classement de la commune de pâture des animaux défini dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2022 portant délimitation des zones d'éligibilité à cette mesure. Peuvent être sollicitées, sur les communes classées en cercle 2 et 3, des aides relatives à l'achat et l'entretien de chiens de protection (taux d'aide de 80%) et à l'accompagnement technique (taux d'aide de 100%). En cercle 2, peut être accordée également une aide pour le financement de l'achat de parcs de protection électrifiés (taux d'aide de 80%). Les informations relatives à la sollicitation des aides (et au cerclage) sont détaillées sur le site internet de la préfecture : http://www.nievre.gouv.fr/aide-a-la-protection-des-troupeaux-contre-le-loup-a5322.html

Les dossiers de demande d'aide doivent être déposés à la direction départementale des territoires de la Nièvre - Bureau forêt, chasse, biodiversité- jusqu'au 31 juillet 2022 inclus.

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.

L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.

Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.

Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**. L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.

Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 200 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.49	3.64	3.54	-0.03
		400-450	3.56	3.63	3.61	0.14
	R	300-350	3.15	3.37	3.33	
F	U	250-300	3.21	3.46	3.38	
		300-350	3.18	3.28	3.19	-0.05
		350-400	3.08	3.22	3.17	0.03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 296 - Vente : 72 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.24	3.36	3.28	-0.19
		450-500	3.44	3.44	3.44	0.00
		500 et +	3.00	3.32	3.15	
	R	300-350	3.03	3.03	3.03	-0.33
		350-400	2.97	3.13	3.07	-0.26
		400-450	3.09	3.17	3.14	
F	U	300-350	3.03	3.15	3.11	-0.15
		350-400	3.12	3.29	3.14	-0.04
		400-450	2.95	3.07	3.01	-0.02

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 273 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.74	3.11	2.88	0.00
	R	+ 500 kg	2.62	2.76	2.70	0.02
F	E	24 à 36 mois	3.14	4.52	3.54	0.30
		- 5 ans	3.11	3.32	3.19	0.05
		5 à 10 ans	3.12	3.42	3.25	0.11
	U	24 à 36 mois	2.92	3.17	3.03	0.05
		- 5 ans	2.88	3.19	2.98	-0.01
		5 à 10 ans	2.90	3.17	2.96	0.00
		+ 10 ans	2.82	2.89	2.86	0.06
	R	24 à 36 mois	2.59	2.85	2.78	0.05
		- 5 ans	2.56	2.97	2.81	0.01
		5 à 10 ans	2.55	2.89	2.77	0.02
		+ 10 ans	2.38	2.83	2.65	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 769 - Taux de vente : 85 %
Broutards : L'offre est de qualité en ce début de saison et les cours sont facilement maintenus surtout dans les bons lots supérieurs à 400 kg. Pas d'invendus.
Taurillons : Plus d'offre cette semaine mais de moindre qualité. Ce type de produit est désormais moins recherché par les acheteurs, ce qui engendre davantage d'individus.
Laitonnes / génisses 18 mois : L'offre ne couvre pas les besoins. Vente rapide et totale.
Vaches / génisses 3 ans : Les volumes d'apports sont satisfaisants et d'une qualité remarquable pour la saison, apportant satisfaction aux acheteurs. Vente rapide et quasi totale (seulement 4 individus sur 257 présentées).
Taureaux : Tendance un peu calme mais cours corrects.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/06/2022

Effectif : 226

Taurillons :	(250 - 370 kg)	770 - 1140	2,54 - 3,10
Taurillons :	(450 - 510 kg)	1400 - 1600	3,12 - 3,14
Génisses 24 - 36 mois :	(465 - 870 kg)	1100 - 2450	2,27 - 3,12
Taureaux :	(675 - 1105 kg)	1750 - 3240	2,59 - 2,93
Vaches légères :		1130 - 1500	
Vaches entre deux :		1530 - 1800	
Vaches lourdes :		1910 - 2640	

Vente plus sélective en taurillons orientant les tarifs à la baisse avec quelques invendus.
Placement suivi en génisses d'export valablement vaccinées. Légère baisse en sujets non vaccinés.
Cours stables en vaches qualifiées IBR, quelques invendus en non qualifiés IBR.
Bovins gras : 9
Vaches de viande : 5,06 à 5,30 € kg de viande.
Léger repli des tarifs. Vente globale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/06/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 1 080 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.72	4.14	3.92	-0.12
		de 38 à 44 kg	3.72	4.16	3.97	-0.01
		+ de 44 kg	3.50	3.98	3.75	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 404 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.18	1.68	1.46	0.06
	R	- de 60 kg	0.52	1.18	0.92	0.10
		+ de 60 kg	0.97	1.21	1.19	-0.07

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 119 Vente : 81 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	62	95	72	-8

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 57 Vente : 80 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	10	56	47	2

Effectif global : 1 660 - Taux de vente : 92 %
Agneaux : À l'approche de la fête musulmane, les volumes explosent. Les cours ressentent inéluctablement une légère baisse par un volume d'apport important, la météo de ces derniers jours n'a pas aidé dans la présentation des animaux et la qualité de présentation semble dégradé. Vente rapide et quasi totale au vue du volume présenté.
Brebis : Cours reconduits à haussier.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 183 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.17	3.33	3.25	
		350-400	3.36	3.48	3.41	
		400-450	3.46	3.46	3.46	0.00
	R	350-400	2.88	3.17	3.02	
F	U	250-300	2.93	3.23	3.11	
		300-350	3.06	3.12	3.08	0.00

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.53	2.80	2.60	
F		5 à 10 ans	2.52	2.88	2.76	-0.02
		+ 10 ans	2.52	2.91	2.74	0.10

Effectif global : 287 - Taux de vente : 97 %
Broutards : Les premiers laitons font leur apparition et se valorisent facilement. Les cours oscillent aux portes de 3,50 € du kg vif sur notre marché jeun prix en compte. L'offre s'étoffe et la demande semble soutenue.
Laitonnes : Cours reconduits, belle présentation.
Vaches : La présentation est de bonne qualité mais très peu de jeunes vaches à la vente, la valorisation des animaux prend quelques centimes dans les animaux de plus de 10 ans car la qualité présenté est au rendez-vous. Cours néanmoins reconduits dans toutes les catégories.
Taureaux : Vente rapide, cours reconduits.

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.10	5.30	5.15	

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 25 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.15	5.30	5.15	

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/06/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 848 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.05	4.65	4.45	0.20
		de 38 à 44 kg	3.57	4.39	4.11	-0.17
		de 44 à 50 kg	3.43	4.48	4.09	-0.02
		+ de 50 kg	2.89	4.08	3.81	0.63
	R	de 32 à 38 kg	3.48	3.96	3.73	-0.28
		de 38 à 44 kg	3.48	4.20	3.90	
		de 44 à 50 kg	2.97	3.09	2.99	
		+ de 50 kg	3.30	3.97	3.89	0.90

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 232 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.41	3.24	1.87	0.38
F	U	+ de 60 kg	1.35	1.48	1.42	-0.13
	R	- de 60 kg	0.85	1.22	0.90	
		+ de 60 kg	0.87	1.31	1.23	-0.11
	O	- de 60 kg	0.62	0.71	0.69	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 27 Vente : 96 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	9	41	28	

Effectif global : 1 126 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : Vente quasi totale avec une très forte demande en agneaux mâles lourds à l'approche de la fête de l'Aïd qui se tiendra le 9 juillet (dernier marché le 4 juillet). Par contre, le commerce est un peu plus calme dans les femelles et dans la boucherie traditionnelle.
Brebis : Léger tassement dans les tarifs.
Béliers, caprins : Bonne demande. Pas d'invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

27/06/2022

Effectif : 173

Agneaux gras :	135 - 183	(2,65 - 4,16)
Brebis :	35 - 115	(0,57 - 1,44)
Béliers :	115 - 135	

Cours reconduit en bons agneaux mâles lourds. Baisse des cours en femelles entrainant des invendus.
Tarifs stables en brebis.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 JUIN 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : L'offre reste inférieure à la demande, mais les prix stagnent. Il faut des hausses de prix pour couvrir le coût de production, qui lui poursuit sa hausse !

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

La Commission européenne poursuit son travail d'analyse des Plans Stratégiques Nationaux de la PAC 2023, et depuis quelques mois, elle multiplie aussi les initiatives et réglementations sur les enjeux environnementaux de la production agricole européenne… Et pourtant dans le même temps, les négociations concernant les accords de libre-échange vont bon train, avec la Nouvelle-Zélande, mais aussi le Mercosur… sans qu'il ne soit question d'imposer les mêmes normes de production ! Nous attendons de la cohérence !!

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne a présenté le 22 juin sa proposition de règlement sur «l'utilisation durable des pesticides», demandant aux Etats de fixer dans des plans d'action nationaux leurs propres objectifs pour atteindre la réduction globale d'utilisation de 50% d'ici 2030. Elle a également adopté ses propositions sur le règlement «restauration de la nature» qui prévoit des objectifs de hausse d'indicateurs dont le carbone organique dans les sols, le nombre de papillons des prairies, la part des terres avec des caractéristiques paysagères à haute diversité et une restauration de 30% des tourbières drainées agricoles d'ici 2030 (70% en 2050)

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le contrat de vente entre l'éleveur et le 1er acheteur sera obligatoire pour les catégories maigres à partir du 1er juillet 2022. Comme pour les autres catégories, la prise en compte du coût de production dans les contrats est un enjeu primordial, et encore plus au vu de la situation de la filière : la décapitalisation qui se poursuit, la baisse des abattages et le manque de disponibilités, ainsi que l'explosion des charges ! Ainsi, la FNB met à disposition des éleveurs, tous les éléments pour élaborer un contrat via le drive contractualisation : Un modèle de contrat broutard, les coûts de production actualisés, ainsi que des indicateurs de valorisation pour l'engraissement en fonction des races, gammes de poids et sexe.

FOCUS

La première journée de démonstration française du programme européen BovINE s'est déroulée le lundi 20 juin, en Saône-et-Loire.
Cette journée, axée sur les crédits carbone, a permis de voir une gestion et une valorisation spécifique des haies, en fabriquant des plaquettes de bois pour la litière des animaux...

Une seconde journée sur les bâtiments d'élevage se tiendra dans le Cantal le 8 juillet prochain.

EN REGION

Les épisodes de grêles sont nombreux depuis ce printemps, et leur passage est lourd de conséquences pour les producteurs concernés.
Les dégâts sur les productions végétales, y compris les fourrages, sont critiques, entrainant parfois des pertes totales de récoltes, donc de chiffres d'affaires, et pour les éleveurs, des coûts supplémentaires pour nourrir le bétail l'hiver suivant. Et les bâtiments d'élevages ne sont évidemment pas épargnés. → exemple de témoignage: https://fb.watch/dP6wVLisuB/

FAIT DE LA SEMAINE

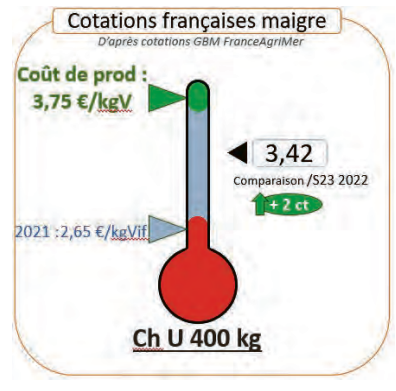
La convention annuelle d'Interbev a eu lieu la semaine passée, avec pour thème « Comment communiquer à 500.000 acteurs professionnels au sein de la filière ?« .
Axée sur l'enjeu de la circulation d'information, les échanges ont permis de montrer qu'un gros travail reste à faire sur ce sujet... les adhérents des familles en bout de chaîne, mais très intégré sur le terrain, étant peu informés. La valorisation de l'application d'Interbev a été vu comme un des axes d'amélioration.

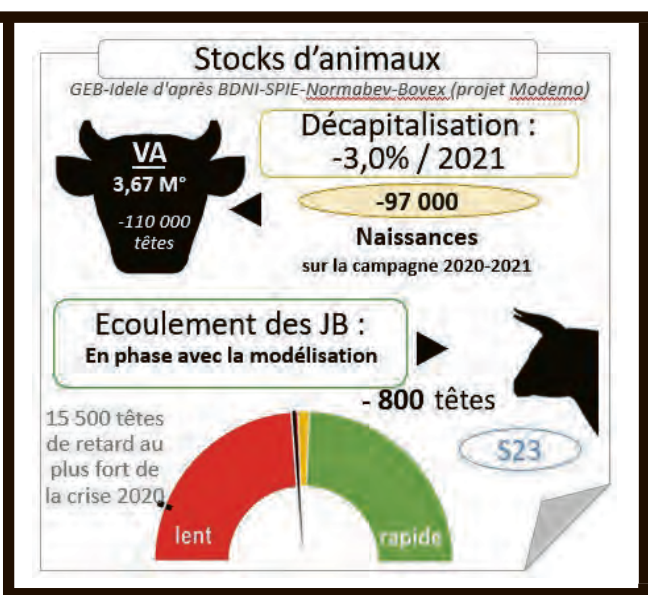
CHIFFRE DE LA SEMAINE

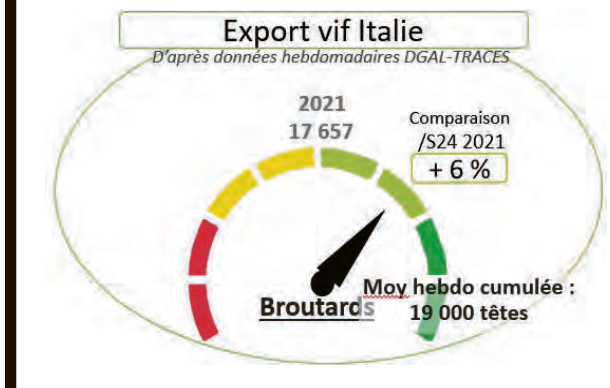
6%

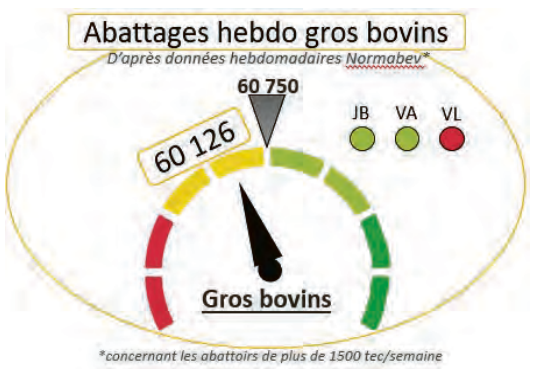
C'est la part des attaques de loups en France qui concernent les bovins. De plus, le nombre d'animaux victimes a connu une augmentation de 30% entre 2020 et 2021.
Pour la FNB, il est important d'améliorer la méthode de constat des attaques, qui reste partielle. Par ailleurs, faute de solution de protection applicable et efficace, il faut conserver le statut « non protégeable » des bovins et autoriser les tirs de défense simples !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

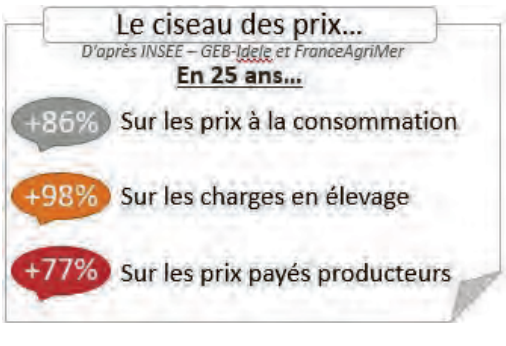












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 26
du 27 juin au 3 juillet 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes restent satisfaisants pour la saison. Les cours sont fermes en sujets jeunes herbés, bien préparés et vaccinés. En marchandise moyenne, la pression sur les prix est plus forte, les cours sont difficilement reconduits voire cèdent quelques centimes. En femelles, les ventes restent actives à des tarifs fermes.

Gros bovins maigres : La demande est moins active avec des acheteurs moins mobilisés puisque les mises en place sont en grande partie déjà faites. Les bêtes sont davantage triées. Les tarifs sont globalement reconduits pourvu que les sujets soient jeunes et de bonne qualité.

Boucherie : La demande est régulière sur des volumes qui peuvent être un peu plus importants sur certaines places. Néanmoins la pression se relâche un peu, les cours plafonnent en toutes catégories. Les viandes d'entrée de gamme en races mixtes et laitières sont davantage triées.

Veaux : Les achats restent prudents compte tenu de la hausse des charges. Les petits veaux laitiers et mixtes profitent de très légères hausses et les transactions gagnent en fluidité.
En races allaitantes, les prix se reconduisent. En veaux gras, le commerce se tient en mâles et femelles lourdes.

Ovins : La fête de l'Aïd dynamise le commerce, les mâles lourds sont évidemment activement recherchés et profitent de belles hausses tarifaires. Inversement les transactions sont plus calmes en femelles mais les tarifs restent attractifs. En agnelets, l'effectif est faible et s'échange à des cours globalement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vends tracteur MF 825 batterie radiateur et moteur neufs cab. arceaux, bon état.
✆ 06 63 43 51 15

42 - Vends Tracteur Someca 415 A, 1966, moteur refait, freins neufs, batterie bougie de chauffe neuves, carte grise.
✆ 06 58 28 25 52

Travail du sol

26 - Vends déchaumeur Agram 4M, repliable, type queue de cochon, très bon état, quasi neuf.
✆ 06 87 71 31 35

54 - Vends MB NH 8040 coupe 3,60 m de 86, et charrue Kuhn brabant 4 corps de 2012.
✆ 06 47 10 58 63

Récolte

01 - Vends pirouette Kuhn GF 5001 MH digidrive peu servie tbé 2600 euros HT + char 9m Masson de 2004 peu servi tbé 9000 euros HT.
✆ 06 74 92 28 54

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 / 70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

74 - Vends cause retraite double andaineur Kverneland 9071 S, faneuse Pottinger 91 AZ, presse BR Case RBx463 filet/ficelle amen. rot 9386 B. Bon état groupe Genelec.
✆ 04 50 01 45 01

74 - Vends plateau à fourrage 4 roues 8m avec ridelles 2500 €.
✆ 06 $ 93 54 74

89 - Vends séparateur 50 qx Daguet bon état, avec pieds et 3 grilles vis Daguet 9 mètres en 120 et 2 autre vis de 6 mètres sur 120 ventilateur Dupuis 6 CV sur chariot, le tout en bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

34 - A vendre cause retraite, appareil Tecnoma Pulsar, 800 l, prix 200 euros.
✆ 06 16 03 73 77 ou 07 82 82 31 55

Arbo-viti

69 - Vends rogneuse Collard Monorang sans TVA, disques viticoles semoir Sulky Monosem 2,50 m, le tout en bon état.
✆ 06 10 43 35 81

Irrigation

26 - Vends 40 tuyaux arrosage ABC, diam 75, long 6M, 10 euros l'unité.
✆ 04 75 71 54 23

38 - Vends couverture intégrale alu 1,5 ha charrue Bisoc bon état prix intéressant.
✆ 06 22 01 86 88

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON

>> RAINURAGE CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Divers

01 - Vends 3 cuves fuel 1500 L unité dégazée pour stockage fuel ou eau prix 170 euros.
✆ 06 89 57 71 82

01 - Vends RB Krone multicut révisé bon état + tracteur J. Deere 6140 R 1ère main 4700 H tbé + tracteur Deutz R100 avec chargeur Stool 6000 H ; loue gîte région Bresse à la semaine.
✆ 06 85 17 96 95

38 - Cause retraite vend chaudière bois déchiqueté Hargassner 55w prix 1000 euros année 2000.
✆ 04 76 95 15 72/ 06 74 16 54 76

69 - Vends deux balances romaines et deux tarares.
✆ 06 87 41 61 93

71 - Vends piquets acacia, 1,80 m, 1,90 euros, non appointés, 71700 Tournus.
✆ 07 78 17 19 60

73 - Vends divers matériel semoir engrais Vicon, andaineur Someca L46, engrangeur balles MD 10m, pelle à pneu, tombereau.
✆ 07 71 15 65 75

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 8900 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

84 - Vends camion Saviem SG4, tribenne, 1971, PTEC 5 950kg, 6 pneus neufs, 100 000km, bon état général.
✆ 06 07 28 08 21

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin sur pied secteur Semur en Auxois / Precy sous Thil, à récupérer sur place
✆ 03 80 84 33 60

21 - Vends foin sur pied secteur Pouilly en Auxois (2501)
✆ 06 81 32 49 02

26 - Vends luzerne 2021 2è coupe TB état, balles rondes, quantité à définir.
✆ 06 85 52 16 19

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends grosses pommes de terre, nouvelle récolte, variété Cupido, excellente qualité.
✆ 06 13 71 82 00 ou 06 41 55 39 97

58 - Vends coupe de foin 70 ha seul tenant à Cossaye, prix interressant (2402)
✆ 06 81 10 13 66

Fourrage

01 - Vends foin 2021 tb qualité balles rondes.
✆ 06 10 48 93 53

21 - Agriculteur vend foin, PN, luzerne, mélange, départ. ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

38 - Vends foin 2021/2022 rouleaux 120/130 et luzerne 2021 120/90 livraison possible selon distance.
✆ 06 88 55 01 48

63 - Vends foin prairie naturelle format 120x70.
✆ 06 72 77 13 83

70 - Vends méteil bio récolte 2022 pois triti veices avoine 60% de protéagineux. 380 euros/t, foin et enrubanné 2021 et 2022 bio.
✆ 06 84 73 77 39

Propriété

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 ha. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Immobilier

43 - A vendre exploitation apicole avec ruches et récolte location emplacements production et hivernage bâtiments de stockage et d'extraction du miel.
✆ 06 80 10 73 88

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire: 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée: 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal: 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution: 10 €TTC
❑ 2 parutions: 15 €TTC
❑ parution supplémentaire: 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution: 17 €TTC
❑ 2 parutions: 26 €TTC
❑ parution supplémentaire: 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom:
Prénom:
Adresse:
.....
Code postal: Ville:
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature:
Banque:

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax: 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

01 - Exploitation lait-céréales recherche ouvrier polyvalente expérience souhaitée secteur Vonnas.
✆ 06 81 12 48 56

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er Septembre 2022. Envoyez CV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

69 - Cherche secteur Villefranche jeune dynamique pour la saison paille (fin juin - juillet). Nourri logé, permis VL indispensable. Enfant d'agriculteur est un plus.
✆ 06 68 93 44 60

Animaux

Bovin

23 - Vends vaches pleines charolaise vêlage sept/oct cause retraite.
✆ 06 63 22 62 46

23 - Vends vaches pleines charolaise vêlage sept/oct cause retraite.
✆ 06 63 22 62 46

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends très bon taureau Limousin, 6 ans, TGS, possibilité de livraison.
✆ 06 26 20 05 40

73 - Prends quelques vaches taries ou génisses laitières en pension du 10/06 au10/11/2022.
✆ 06 85 43 46 53

FOIRE CONCOURS GÉNISSES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
Vente au cadran dès 8 h 30
JEUDI 28 JUILLET 2022
À Moulins-Engilbert
Inscriptions jusqu'au 8 juillet
SICAFOME : 03 86 84 28 75

Caprin

38 - Vends 20 chèvres chamoisées en lactation + 1 bouc, indemne CAEV, 150 euros/bête. Cause changement dans l'exploitation, urgent
✆ 06 28 95 08 16

42 - Achète chèvres de réforme ou troupeau, enlèvement régulier, paiement comptant.
✆ 06 14 85 04 00

42 - A vendre, cause cessation totale, troupeau de chèvres Alpines, une partie mise bas septembre, échographiées et une partie en lait.
✆ 06 14 85 04 00

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

25 - Vends chiot Beauceron mâle 2 mois vacciné, pucé, lignée troupeau parents LOF numéro 250 268 780 345 148 siret 950 050 351.
✆ 06 42 32 43 65

42 - Vends 3 femelles Border Collie nées le 03.04.22, n° mère 250268743781961 ; n° Siret 812047843.
✆ 06 87 02 01 56

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Viticulture







ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DEFI-CO
Forme : SARL
Capital social : 10000 euros
Siège social : 80 Rue DES FONTAINES, 39570 FREBUANS
507594760 RCS de Lons le Saunier
Aux termes d'une décision en date du 08/06/22, l'associé unique a décidé, à compter du 08/06/22, de transférer le siège social à 7Bis, Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation du RCS de Lons le Saunier et immatriculation au RCS de Dijon.
Gérant : Madame Sylvie BARON, demeurant 80, Rue des Fontaines, 39570 Frebuans

AL22002895

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : OMAEL CONSEIL.
Forme : SASU.
Capital social : 300 euros.
Siège social : 114 Rue de la bruyère, 78300 POISSY.
891375073 RCS de Versailles.
Aux termes d'une décision en date du 20 juin 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 1 juillet 2022, de transférer le siège social à 14 avenue de la Brenne, 21540 Sombernon.et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence
Président : Madame Bénédicte DUTILLEUL, demeurant 14 avenue de la Brenne, 21540 Sombernon
Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Dijon.

AL22002903

LEGATIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES DARCY
SCI au capital de 79 273,49€
Siège à DIJON 4 rue Charles Lapicque
RCS DIJON N°410 795 967

Aux termes d'un acte reçu par Me LORISSON, le 10/06/2022, les associés de la SCI LES DARCY, ont décidé de transférer le siège de la société de DIJON 4 rue Charles Lapicque, à DIJON 13 rue Louise Michel. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis.
Me Guillaume LORISSON

AL22002905

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EQUIPART
Société par actions Simplifiée
au capital de 180 500 euros
Siège social : 52 rampe Bouvreuil
76000 ROUEN
411 471 667 R.C.S. ROUEN

Aux termes d'une délibération en date du 18.05.2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EQUIPART a décidé de transférer le siège social du 52 rampe Bouvreuil 76000 ROUEN au 10 Chemin de Bâlon 21700 GERLAND à compter du 18.05.2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
La Société, immatriculée au RCS de ROUEN 411 471 667 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.
Président : M. Patrick DUBUISSON, demeurant 850 chemin Dou Fayard 26750 SAINT MICHEL SUR SAVASSE
Pour avis

AL22002918

TRANSFERT SS ET NOMINATION DG

CAYON MANAGEMENT
Société par actions simplifiée
Capital social :44.000,00 euros
Siège social : 6, Boulevard Georges Clemenceau
21000 DIJON
912 272 267 RCS CHALON SUR SAONE

Par un procès-verbal du 29/04/2022, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de Directeur Général : Monsieur Julien CAYON, Demeurant au 1, Rue du clos saint jean, 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET, à compter du 29/04/2022; - décidé de transférer le siège social de la Société du 29, Rue Louis Jacques Thenard, 71000 CHALON SUR SAONE à 6, Boulevard Georges Clemenceau, 21000 DIJON, à compter du 29/04/2022 et modifié corrélativement l'article 4 des statuts. Mention au RCS de DIJON.

AL22002925

LEGATIS

CHANGEMENT DE GÉRANT

RAHUSY
Société civile
au capital de 1 000€
Siège social
1 rue des Montoillots 21240 TALANT
RCS DIJON n°509 631 339

M. Raoul MARET a cessé ses fonctions de gérant de la société RAHUSY par suite de son décès survenu le 23 février 2014. La gérance

AL22002933

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING ROSE
SASU au capital de 1 000 €
Ancien siège social
8 ruelle Ecornée 21210 SAULIEU
Nouveau siège social
1 Chemin du Libéré
Hameau de Collonchèvre
21210 SAULIEU
RCS DIJON N°892 350 646

Suivant décisions de l'associée unique en date du 15/06/2022, le siège social a été transféré au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU avec effet au 1er mai 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL22002957

CABINET FIDACT
Alain BALLET
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CRD INTERIM
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social
75 Bis Avenue de Langres
21000 DIJON
RCS DIJON 435 196 795

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 14 juin2022, il a été pris acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, et il a été décidé en conséquence de ne pas renouveler le mandat de la société B+ CONSEIL, commissaire aux comptes suppléant.
Pour avis, Le Président

AL22002962

MODIFICATIONS DES STATUTS

SAS COMAT BOURGOGNE
RCS DIJON 847 632 81718
rue de l'Ingénieur Bertin
21600 Longvic
Capital : 160 000 EUROS

En vertu d'une décision ordinaire de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2022, est nommée aux fonctions de Directeur général de la Société, avec effet immédiat et sans limite de durée, Madame Aude de Tournemire, née le 15/10/1978 et domiciliée à Lagny-sur-Marne (77400) 163, quai de la Gourdine.
A titre extraordinaire, la collectivité des associés a modifié l'article 13 des statuts de la Société, le complétant des dispositions suivantes :
« DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES
Sur proposition du Président ou du Directeur général, l'associé unique ou la collectivité des associés peut nommer, à la majorité des voix dont dispose l'ensemble des associés présents ou représentés, un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, pour l'assister.
En accord avec le Président ou le Directeur général, l'assemblée détermine la durée et l'étendue de leurs pouvoirs. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.
Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par l'associé unique ou la collectivité des associés, sur proposition du Directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.
En cas de cessation des fonctions du Directeur général, pour quelque cause que ce soit, ils conservent, sauf décision contraire de la collectivité des associés, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général. »
L'assemblée générale a nommé aux fonctions de Directeur général délégué, avec effet immédiat et sans limite de durée, Monsieur Stéphane Le Tetour, né le 27/09/1966 et domicilié à Foug (54570) 72, rue de Savonnières.
Mentions seront portées au RCS.

AL22002970

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

G.F.V. DU CHATEAU DE VOSNE-ROMANEE
Groupement Foncier Viticole
au capital de 81 270 €
Siège social
Château de Vosne-Romanée
21700 VOSNE-ROMANEE
408 280 667 RCS DIJON

L'AGE du 23 Mars 2022 a pris acte de la démission de M. Louis-Michel BOCQUILLLON LIGER-BELAIR de ses fonctions de cogérant du Groupement avec effet au 23 Mars 2022 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Mme Anne BOCQUILLON LIGER-BELAIR et la SAS CLB PARTICIPATIONS continueront d'assumer seuls les fonctions de cogérants.

AL22002975

LEGATIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YMKC
Société civile immobilière
au capital de 988 165,00 EUROS
Siège social
73 Avenue de Brancolar
06000 NICE
R.C.S NICE 490 803 335

Une AGE du 29/05/2022 de la société YMKC a décidé de transférer son siège social de NICE (06000) 73 Avenue de Brancolar à DIJON (21000), 26 Boulevard de Yougoslavie. L'article 4 (siège social) des statuts a été modifié en conséquence. La Société avait été constituée par acte sous signature privée, pour une durée de 99 ans avec pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la construction, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; la gérante est Mme Michèle CATTONI, dmt à DIJON (21000), 26 Boulevard de Yougoslavie; seules les transmissions de parts entre vifs au profit de tiers à la société sont soumises à l'agrément préalable. Du fait de son transfert de siège, la société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.Me Clémence BAILLY

AL22002978

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

JGF MENUISERIE
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 1B Impasse Champeau
21800 QUETIGNY
818 355 133 RCS DIJON

Selon délibération du 31/12/2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Gaultier FERRY de ses fonctions de cogérant à compter du 31/12/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL22003001

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MA RENOV. SARL au capital de 5000 €. Siège : 4 bis rue des Vernettes 21470 BRAZEY-EN-PLAINE.889 198 818 RCS DIJON. Par décision en date du 8/04/22, les associés ont nommé, cogérant à compter du 1/01/21, Ahmed Said AYDIN demeurant 4 bis rue des Vernettes 21470 BRAZEY-EN-PLAINE. Pour avis.

AL22103108

// DIVERS

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 11 février 2020, Madame Purification ROMERO, née à ALAMEDILLA (ESPAGNE) le 07 août 1922, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Mathias ROMERO, demeurant à MARCILLY-SUR-TILLE (21120), 3 Rue du Cerceau, décédé à IS-SUR-TILLE (21120) le 23 décembre 2021 a instituée une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 03 mars 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 16 mai 2022.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL22002908

Société Civile Professionnelle
«Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT
notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial
à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 août 2017,
Madame Suzanne Louise PETIT, en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000) 27 avenue Raymond Poincaré.
Née à DIJON (21000), le 10 septembre 1926.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à FONTAINE-LES-DIJON (21121) (FRANCE), le 3 février 2022.
A institué plusieurs légataires universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 22 juin 2022, duquel il résulte que les légataires universels remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, référence CRPCEN : 21004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires universels seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002941

SUCCESSION

LEGS UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2007, Monsieur Daniel BREON, demeurant à SEMUR-EN-AUXOIS (21140) 9 Bis rue Février. Né à PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT (75009), le 3 novembre 1928. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), le 26 août 2021. A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me DUPONT, Notaire au LION D'ANGERS, le 23 juin 2022. Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathieu THAVAUD, notaire à SEMUR EN AUXOIS (21140), 26 rue Jean Jacques Collenot, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie du testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22002949

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures du 27/06/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
FLAGEY-ECHEZEAUX: Vigne sise en aire AOP Côteaux bourguignons.
Urbanisme:RNU
13 a 66 ca
- Les autrots: A-
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
AUXONNE :
pré
Urbanisme : Zone A du PLU
1 ha 44 a 00 ca
- 'Paquier de chardenot': ZX- 166(*)[F1]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/07/2022 à Safer , où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22002981

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

S.C.I. JONAS
Société Civile Immobilière
au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social
28 rue du 16eme Chasseurs
21200 BEAUNE
333 254 621 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 Juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Josiane BERNARD demeurant 28 rue du 16eme Chasseurs – 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 28 rue du 16eme Chasseurs – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Le mandat du gérant, Madame Josiane BERNARD, prend fin du fait de la nomination d'un liquidateur.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis. Le Liquidateur.

AL22002932

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. JONAS
Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
28 rue du 16eme Chasseurs
21200 BEAUNE
siège de liquidation
28 rue du 16eme Chasseurs
21200 BEAUNE
333 254 621 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 10 Juin 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Josiane BERNARD, demeurant 28 rue du 16eme Chasseurs – 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis. Le Liquidateur.

AL22002931

// CONSTITUTION

SCI ECANE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er Juin 2022, il a été constitué. une Société Civile Immobilière dénommée : ECANE.
Objet social : Location immobilière.
Siège social : 14 Rue Denis Papin 58640 VARENNES VAUZELLES.
Capital : 1 000 euros.
Gérance : M Aurélien RAIMOND et MME Elodie GIVOIS demeurant 10 chemin des plantes de la rivière 58400 LA MARCHE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. de NEVERS

AL22002680

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/06/2022, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : LE REFUGE D'ATLANTIS. Siège social : 2 impasse du Vauloin, 21370 LANTENAY. Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. David FARNAULT et Mme Sylvie LEVEQUE-FARNAULT demeurant 2 impasse du Vauloin, 21370 LANTENAY. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Pour avis. La Gérance

AL22002896

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte SSP du 21/06/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes
Dénomination : TELLUS
Siège : 7 B Rue de la Montolle - 21260 SACQUENAY
Objet : animation effective de ses filiales, direction et participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers, acquisition, gestion, administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux ou titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, conseil en gestion et management d'entreprises, fourniture de prestations de services, de conseils dans les domaines de la boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, traiteur, meunerie ainsi que dans la formation, dispense de cours et de stages dans un ou plusieurs de ces domaines et consulting dans ces domaines, conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels, notamment dans le domaine des études de marchés, de la communication, de l'information, de l'organisation et des relations publiques, formation de personnel et assistance technique des entreprises, commercialisation et promotion, sous toutes leurs formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales, achat et vente de tous produits manufacturés ou biens d'équipement, achat, vente, propriété, administration, gestion de tous biens et droits immobiliers, participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 1 000 euros
Gérance : Mme Céline BRUET et M. Jérôme BRUET demeurant ensemble 7 B Rue de la Montolle - 21260 SACQUENAY
Pour avis
La Gérance

AL22002910

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARC SUR TILLE (21560) du 1er Juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LEANER Consulting
Siège : 7 rue Saulx de Tavannes - 21560 ARC SUR TILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet :
- Le conseil aux entreprises et administrations publiques, en organisation et performance industrielle,
- La réalisation d'audit organisationnel,
- La formation à l'amélioration continue comprenant : l'examen des besoins, l'offre d'une prestation sur-mesure, la conception de supports, la vente et la réalisation de la prestation,
- Le déploiement d'outils et de méthodes d'amélioration continue (Kaizen, Lean, 6 sigma…),
- Le coaching individuel ou collectif, des dirigeants, collaborateurs et salariés,
- L'accompagnement au recrutement notamment par la définition des profils,
- L'accompagnement des équipes au changement et son évaluation,
- Le choix des indicateurs, la mise en place des Reportings et leur suivi,
- L'accompagnement à la planification des productions et des chantiers,
- L'analyse de la valeur, animation d'un groupe de travail dans l'analyse critique des coûts d'un produit, optimisation du prix de revient, Reengineering,
- L'aide aux choix d'investissement industriel, la rédaction du cahier des charges, du CAPEX, du ROI…
- L'accompagnement dans le suivi de l'industrialisation de nouvelles productions, conseil, planning et suivi
- La prestation à domicile ou sur site ou tout autre lieux permettant la délivrance des prestations en présentiel ainsi qu'à distance notamment par visioconférence,
- Et plus généralement, achat, vente et négoce de tous produits, supports ou prestations non réglementés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : M. Fabrice SALA, demeurant 7 rue Saulx de Tavannes à ARC SUR TILLE (21560),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22002919

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR SAONE du 22 juin 2022, il a été constitué une société unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LIFT INSTAL' SERVICES.
Siège social : 17 B rue de l'Usine, 21250 POUILLY SUR SAONE.
Objet social : La vente directe et l'assemblage mécanique auprès de professionnels ou de particuliers de dispositifs élévateurs de personnes ou d'objets, de tous types de machines électriques automatiques ou pilotées par une personne destinées au transport de personnes, au convoyage de produits ou à la distribution de produits.La sous-traitance pour l'assemblage mécanique de dispositifs élévateurs de personnes ou d'objets, de tous types de machines électriques automatiques ou pilotées par une personne destinées au transport de personnes, au convoyage de produits ou à la distribution de produits.De manière générale, l'initialisation du montage sans qualification des dispositifs élévateurs de personnes ou d'objets sous le contrôle qualifié, en sous-traitance, d'un ascensoriste constructeur. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Tanguy CASSIER, demeurant 17 B rue de l'Usine 21250 POUILLY SUR SAONE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, la Gérance

AL22002936

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/06/2022 à LONGVIC, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FL100
Siège : 12 Rue du Paquier 21600 LONGVIC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : L'achat, la vente, la location et l'exploitation d'aéronefs ou tous autres engins volants et toutes activités connexes ou complémentaires,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : La société FINANCIERE DEROSSI, Société civile au capital de 870 000,00 euros, ayant son siège social 12 rue du Paquier 21600 LONGVIC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 521 325 167, représentée par son gérant Monsieur Bruno DEROSSI,
Directrice générale : La société AIR BOURGOGNE, Société à responsabilité limitée au capital de 21 000,00 euros, ayant son siège social 169 Rue E Caucal 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 838 911 725, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre FAUPIN,
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS, Le Président.

AL22002938

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à BEAUNE en date du 17 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : CLOS DES CIDRES. Siège social : 3 Rue du Colonel de Grancey, 21200 BEAUNE. Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise

ANNONCES LÉGALES

de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 2000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Jean-David CAMUS demeurant 3 Rue du Colonel de Grancey et M. Jean-Arnaud FRÄNTZEN demeurant 22 Rue du Faubourg Saint-Martin. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas-agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Pour avis. La Gérance

AL22002944

Bruno ESPERANDIEU,
François MARTIN, Damien LEO
et François SAVIOLI,
Notaires associés à DIJON (21),
14 rue Pasteur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me François SAVIOLI le 20 juin 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : LUTHE
- Forme : Société civile
- Capital social : 1.000,00 € divisé en 100 parts de 10,00 € chacune
- Siège social : PRENOIS (21), 7, rue des Buissonnets
- Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers composant son patrimoine.
- Durée : 99 années à compter son immatriculation au RCS de DIJON
- Gérant : Thomas COMPAROT, demeurant à PRENOIS (21), 7, rue des Buissonnets
- Cessions de parts : les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés, entre conjoints ou partenaires, ascendants ou descendants des associés.

Pour unique insertion.
Le Notaire

AL22002952

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16 juin 2022 à TALANT, il a été constitué une EURL dénommée ELI TRANSPORT RAPIDE 21 (Sigle : ETR 21) présentant les caractéristiques suivantes : SIEGE SOCIAL : TALANT (21 240) 6 Allée des Celtes, OBJET : le transport routier léger de marchandises au moyen d'un véhicule dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3.5 tonnes, le service de déménagement, DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, CAPITAL : 1 000 euros, GERANCE : El-Hadi HAMADA, demeurant à TALANT (21 240) 6 Allée des Celtes.

AL22002973

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24/06/22 à COUCHEY , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale :Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale :EURL JOT. Siège social :4 Rue Pierre Curie, 21160 COUCHEY. Objet social : La Société a pour objet en France :L'activité de courtage en assurance et réassurance auprès de particuliers, d'entreprises et de tout établissement public ou privé ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1500€. Gérance : Monsieur Stephen DUGAS, demeurant 4 Rue Pierre Curie 21160 COUCHEY, assure la gérance. Pour avis. La Gérance

AL22002974

NIEF FIXIN AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
Zone Artisanale Maison Dieu
8 rue de Meuvain 21220 FIXIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : NIEF FIXIN AUTOMOBILES.
Siège social : Zone Artisanale Maison Dieu – 8 rue de Meuvain, 21220 FIXIN.
Objet social : La société a pour principal objet la réparation et l'entretien de tous véhicules, ainsi que tous travaux de carrosserie et de peinture ; l'achat, la vente, la commercialisation et la distribution de véhicules neufs ou d'occasion ; l'achat, la vente, la commercialisation et la distribution de petits accessoires et équipements automobiles ; la location de tout véhicule de tourisme avec ou sans chauffeur, de courte ou de longue durée.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : M. Frédéric NIEF, demeurant 3 rue de Vergy, 21160 COUCHEY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL22002976

AVIS DE CONSTITUTION

Société « SCI CDC GM »
Acte reçu par Me PRIEUR,
Notaire associé à DIJON le 24 juin 2022
Dénomination « SCI CDC GM » Forme : Société civile immobilière objet : Acquisition, propriété, construction, gestion et administration civile de tous immeubles et droits immobiliers capital 1.000€ (apport en numéraire exclusivement) Siège : BROCHON (21220) Route nationale 74 Maison Dieu ; Cogérance : M Morgan BROCHOT dmt à PERRIGNY-LES-DIJON (21160) 19 A Rue du Vignery et M Geoffray BROCHOT dmt à BROCHON (21220) 16 Rue de Lavaut, ont été nommés cogérants. Cessions des parts : Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission.
Pour avis.
Me Charles PRIEUR

AL22002988

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 23/06/2022, il a été constitué une SAS à capital variable
Dénomination :
LA DÉCARBONERIE
Siège Social : 1 route de Troyes 21121 DAROIS
Capital : Min : 5 €, Souscrit : 5 €
Activités principales : L'accueil et la mise à disposition d'espaces et d'équipements industriels et technologiques, l'assistance à des entreprises industrielles désireuses de réduire l'empreinte carbone de leurs produits et procédés et des entreprises dont l'objet social est la production de biens et services innovants à forte valeur environnementale. La mise en commun de savoirs, savoirs-faires, expertises, techniques, processus et autres œuvres de l'esprit en matière d'innovation environnementale liée à la décarbonation et l'exploitation d'un lieu de vie comprenant un restaurant et des espaces événementiels
Durée : 99 ans
Président : M. PELISSIER Casimir 6 rue des Princes de Condé 21000 DIJON
Cession d'actions : soumise à agrément
Exercice du droit de vote : une part égale une voix Conditions d'admission aux assemblées : Tous les sociétaires, quel que soit le nombre de parts, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22002990

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27/06/2022, il a été constitué la Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ARGONAUTES FORMATIONS
Nom commercial : ARGONAUTES – Organisme de formations
Siège social : 4 Rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON
Durée : 99 années
Objet social : Toutes activités dans le domaine juridique se rattachant à la formation générale et professionnelle de l'individu et plus généralement à l'enseignement sous toutes ses formes ; L'organisation de stages et de séminaires dans le domaine juridique. La Société peut, en outre, accomplir toutes opérations financières, civiles, immobilières ou mobilières, ainsi que commerciales à titre accessoire, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement, en ce compris la prise de participations dans toutes sociétés et/ou de placements de nature mobilière ou immobilière provenant des activités déployées par la Société. Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou autre.
Capital social : 2 000 € répartis en 2 000 parts sociales de 1 € de valeur nominale unitaire,
Gérants : Monsieur Thomas TISSANDIER demeurant au 48 B Grande Rue 21310 MIREBEAU-SUR-BEZE et Monsieur Alexandre JAFFEUX demeurant au 34 rue des Marmuzots 21000 DIJON,
Immatriculation : RCS DIJON

AL22002991

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 24/06/22., il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI AJIMMO
Siège social : 67 rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON
Objet social :la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alexandre JEANNN demeurant 20 rue des Tilleuls - 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22002996

ATS21 - CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 août 2021, à NIVILLAC.
Dénomination : ATS21.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 10-12 Avenue FOCH - Immeuble Le Mazarin, 21000 Dijon.
Objet : Plomberie, Embellissement, et généralement toutes opérations commerciales et industrielles, financières, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 3000 euros
Gérant : Monsieur Julien JOSNIN, demeurant 12 Chemin des Sources, 56130 FEREL
Gérant : Monsieur Nicolas GARDIN, demeurant 6 Impasse des Arches, 56130 NIVILLAC
Gérant : Monsieur Nils GARDIN, demeurant 14, Le Soleil Levant, 56130 NIVILLAC
Gérant : Monsieur Ludovic GARDIN, demeurant 2 Chemin du Galiédais, 56760 PENESTIN
Gérant : Monsieur Boris PIHERY, demeurant 32 Rue du Fief des Sables, 17132 MESCHERS SUR GIRONDE
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL22003003

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JEROM'AGENCEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
La Bruyère d'en Haut
89130 FONTAINES
824 337 893 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 7 juin 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du La Bruyère d'en Haut - 89130 FONTAINES au 1 Rue du Port – 58450 NEUVY SUR LOIRE, à compter du 1er juillet 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22002851

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DE TASSIGNY II.Forme : SCI. Capital social : 1000 euros.Siège social : 8 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, 58000 NEVERS.881726863 RCS de Nevers.Aux termes d'une décision en date du 17/05/2022, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 2 bis rue Blaise Pascal, 58000 Nevers.Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22002855

TRANSFORMATION

JMC SPORT
SARL transformée en SAS
au capital de 8 000 €
Siège Social : 81, Rue de Nièvre
58000 NEVERS
450 605 357 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 17/06/2022, les associés ont décidé à compter du même jour de transformer la société en SAS.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention: SAS

- Administration :
Anciennes mentions : co-gérants : M. Jean-Michel LARDENOIS et Mme Christine LARDENOIS
Nouvelle mention : Présidente : Mme Christine LARDENOIS dt à GARCHIZY (58) – 200, Avenue de la République

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL22002894

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Maître Audrey MINOIS
Notaire à ST PIERRE LE MOUTIER

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Société «SCI JJ»

Société civile au capital de mille euros
(1.000,00€)
Siège social : Les Forges
58240 Luthenay Uxeloup
N° identification : 480 018 944
RCS de Nevers

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16/06/2022, il a été décidé de nommer Monsieur Aurélien André JOUASSIN, demeurant à LUTHENAY UXELOUP (58240),Impasse la fond morin Les Loges, co-gérant pour une durée illimtée à compter du 16/06/2022.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22002900

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

FRANCO ET FILS DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 39.000 euros
Siège social : 760 Avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
309 916 021 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus aux articles L.823-2-2 alinéa 3 et D.823-1-1 du Code de Commerce, l'assemblée générale du 31 mai 2022 a décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la société ETC AUDIT.
Pour avis, le Président
Pierre FRANCO

AL22002911

CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

GROUPEMENT FORESTIER de la COMME DU BAULT

RCS Dijon 429 019 607
capital social 86 800 €
siège social : 8 route de Corcelle
21370 VELARS–SUR–OUCHE

Au terme des AGE AGO du 20/05/2022, les associés ont décidé et approuvé à compter du 20/05/2022 :
- De nommer en qualité de nouveau gérant M. Philippe VAN GHELUE, demeurant 3 rue de l'Eglise 80700 FONCHES FONCHETTE pour une durée de 2 ans renouvelable à compte du 20/05/2022, suite à la démission de Mme Jocelyne JEAN.
- De transférer le siège social :
Ancien siège : 8 route de Corcelles 21370 VELARS sur OUCHE
Nouveau siège : 310 rue des Heurtras – 58110 ALLUY
Radiation au RCS de DIJON et ré immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le Gérant

AL22002922

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EPSYLONN

SARL au capital de 1 000 €
Siège social
12 rue René Levannier
58600 FOURCHAMBAULT
RCS NEVERS 478 425 440

L'assemblée générale extraordinaire du 14/06/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 14/06/2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 12 rue René Levannier, 58600 FOURCHAMBAULT.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 10 place du Général Pittié, 58000 NEVERS.
L'inscription modificative sera portée au RCS NEVERS tenue par le greffe du tribunal.

AL22002937

MODIFICATION OBJET SOCIAL

EPICERIE PARISIENNE SIGNORET

Société par actions simplifiée
au capital de 54 600 euros
Siège social
2685 avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
307 020 180 RCS NEVERS

Le 01/05/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prise de participation dans toutes société, nouvelle ou préexistante et de détention et la location de biens immobiliers.
Le reste sans changement.
Pour avis.

AL22002958

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ACTION COMM

Société par actions simplifiée
au capital de 15 300 euros
Siège social
16 Rue Jean Gautherin
58000 Nevers
439 848 482 R.C.S. Nevers

Il résulte des décisions de l'associé unique du 10 juin 2022, la modification des mentions suivantes antérieurement publiées :
Anciennes mentions :
Président : M. Yves BONODOT
Nouvelles mentions :
Président : GIROD MEDIAS
société par actions simplifiée
capital : 3 573 277,18 euros
siège social : 93 Route Blanche – 39400 Morbier
RCS Lyon n° 377 704 580
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL22002964

NON DISSOLUTION

FIVE FALLET

SARL au capital social de 4 000 Euros
Siège social
5, rue des Chèvres - 58180 MARZY
R.C.S. NEVERS 887 643 518

Suivant décision en date du 30.10.2021, l'assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la. société. Pour avis.

AL22002969

NON DISSOLUTION

JCK 1895

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social
5 Route de Vandenesse
58340 CERCY-LA-TOUR
847 674 629 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 20.08.2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS, Le Président.

AL22002971

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAMANDA

Société Civile Immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social
181 chemin de la Couchoua
83330 Le Beausset
RCS Toulon 443 723 713

Suivant PV AG du 24/06/2022, l'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social à Chevenon (58160) lieu-dit Crèges, à compter du 24/06/2022. Il est rappelé les caractéristiques suivantes : Durée jusqu'au 09/10/2101. Objet : achat d'un immeuble location par. bail. Et nomme Mme Samantha CRIADO, demeurant à Chevenon. (58160) lieu-dit Crèges, 3 route de Crèges Gérante de la société à compter du 24/06/2022 en remplacement de M. Jean-Yves CRIADO démissionnaire. Désormais la société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL22002972

MODIFICATION DU CAPITAL

LES JARDINS DE VARENNES VAUZELLES

SARL au capital de 300.000 €
réduit à 60.000 €
32 route de Paris
58640 VARENNES VAUZELLES
433 421 112 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions en date du 17 juin 2022, l'associée unique a :
- augmenté le capital social d'une somme de 261.690 € par apports en numéraire et création de parts sociales nouvelles,
- réduit le capital social d'une somme de 501.690 € par absorption des pertes et annulation de parts sociales.
En conséquence, le capital social est désormais d'un montant de 60.000 € divisé en 6.000 parts de 10 € de nominal.
Les articles 6 et 7 des statuts sociaux ont été modifiés en conséquence.
Pour avis,
Le gérant

AL22002993

34-36 Avenue John Kennedy
36000 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 22 95 67

DIRECTEUR GÉNÉRAL

TRANSAXIMO

Société par actions simplifiée
Capital social : 1000,00 euros.
Siège social : 7 place Saint Laurent,
58000 NEVERS.
913812350 RCS Nevers.

Aux termes d'une décision en date du 22 juin 2022, le président a pris acte de la démission de Monsieur Serge PERRIN, demeurant 15 rue de la Morgagne, 58800 CORBIGNY, de ses fonctions de directeur général.
Mention sera portée au RCS Nevers.

AL22002994

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

FRANCO ET FILS DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 39.000 euros
Siège social : 760 Avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
309 916 021 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus aux articles L.823-2-2 alinéa 3 et D.823-1-1 du Code de Commerce, l'assemblée générale du 31 mai 2022 a décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la société ETC AUDIT.
Pour avis, le Président
Pierre FRANCO

AL22103098

// GÉRANCE

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc le 10/6/2022 enregistré à NEVERS 1 le 15/6/2022 Dossier 2022 00015825 réf : 5804P01 2022 N 00318,
La Société LOIRE PHOTO, SAS dont le siège est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 6 rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 812972024 et immatriculée au RCS de NEVERS.
A VENDU à
La Société BOURGOGNE PHOTO SARL dont le siège est à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 6 rue du commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 914 022 454 et immatriculée au RCS de NEVERS
Un fonds de commerce de Toutes activités photographiques, vidéographiques et audiovisuelles, commercialisation de matériels relatifs à l'activité sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, graphisme, tout produit d'impression en sous-traitance. sis à COSNE-COURS-SUR-LOIRE 58200 6 rue du Commerce, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE PHOTOGRAPHE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 812 972 024
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
Moyennant le prix ppal de 48.000 euros.
L'entrée en jouissance est fixée au 01/6/2022.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE-COURS-SUR-LOIRE 58200 14 rue Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
POUR UNIQUE INSERTION
Me JACOB, Notaire.

AL22002909

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 13.06.2022 enregistré le 14.06.2022 au. SIE de NEVERS, Dossier 2022 00015736, réérence 5804P01 2022. A 00413,
Mme Julie GUYARD
dont l'établissement est 37, route de Bourgogne 58000. SAINT-ELOI, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 811. 281 112,
A cédé à Madame Coralie MARENA
dont l'établissement est 37, route de Bourgogne 58000 SAINT-ELOI,
Son fonds de commerce et artisanal de coiffure mixte, vente. de produits et accessoires cosmétiques, de beauté et article. de Paris qu'elle exploitait à SAINT-ELOI (58000), 37, route. de Bourgogne.
Cette vente a été consentie au prix de 93 000 euros, avec. entrée en jouissance au 13 juin 2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les. formes légales dans les dix jours de la publication au. BODACC, par le cabinet COGEP AVOCATS sis 3, rue du Bengy. 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour avis

AL22002948

// ADDITIF-RECTIFICATIF

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS

Avis rectificatif à l'annonce publiée dans le journal TERRES DE BOURGOGNE du 06/05/22 dans le cadre de la cession de fonds CHRIS JO/ BUSIN TRAITEUR, il y avait lieu de lire:
«La présente vente sera publiée conformément à la Loi et élection de domicile pour les oppositions est faite au siège de la société CHRIS JO à PLANCHEZ (58230), Place de la Résistance, avec copie des correspondances à la Société d'Avocats FIDACT, 13 Rue des Tonneliers à TOURNUS (71700), dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales»

AL22002904

// DIVERS

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nouvelle Imprimerie Laballery -
SCOP SA à capital variable
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545
Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration
Aux termes d'une délibération en date du samedi 18 juin 2022,
L'Assemblée Générale Ordinaire a :
Elu comme Administrateur :
- Monsieur Christophe PIERDET, 5 rue Saint Médard – 89480 ANDRYES.
Renouvelé les mandats d'Administrateurs de :
- Madame Virginie VINCENT, épouse CHAUSSARD, 32 chemin de la Postaillerie – 58500 CLAMECY ;
- Monsieur David PERRAIN, 18 Route de Lormes – 58190 LA MAISON DIEU ;
- Monsieur Erick PITON, 1, les Cerceaux – Les Greglou – 18240 SAVIGNY en SANCERRE.
Entériné la démission du mandat d'Administrateur de :
- Monsieur Aymerik THOMASSIN, Les Noëls – 58460 BREUGNON.
Le Conseil d'Administration, aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2022, a entériné la nomination suivante :
- Président du Conseil d'Administration : Monsieur David PERRAIN.
Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres.
Pour avis
David PERRAIN Président

AL22002980

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 3 juin 2022,
Mr GUILLOT Jean Maurice Arsène, retraité, et Mme FONTENAY Jina Andrée Jacqueline, son épouse, dt à LA CELLE SUR LOIRE (nièvre) 46 route des Barres, mariés à la mairie de ANNAY (Nièvre) le 8/10/1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont convenu dans l'intérêt de leur famille de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB,

ANNONCES LÉGALES

Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre)
14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.
POUR INSERTION
Me JACOB, Notaire.

AL22002995

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

EURL EN LIQUIDATION

Eurl Cyril HUGUET
au capital de 500 euros
SIREN : 899 756 282
Siège Social : 9 rue du Curiot
58470 MAGNY COURS
Greffe de Nevers

AGE en date du 09/06/2022 a approuvé les comptes de liquidation de la société, donné quitus au liquidateur, Mr Cyril HUGUET demeurant 9 rue du Curiot 58470 MANGNY COURS, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la liquidation de la société, à compter du 31 Mars 2022.

AL22002979

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société : SCI LE FOULON
Société civile immobilière en liquidation au capital de : 760 euros
Siège social : La Manse, 58530 DORNECY
R.C.S. NEVERS: 443 114 111
L'assemblée générale des associés, réunie le 20 juin 2022 à 14 heures a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Madame Maryse JARDIN, née THOUMELIN, liquidatrice, domiciliée à la MANSE, 58530 DORNECY et constaté la clôture de liquidation à compter du 15 juin 2022
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
La Liquidatrice

AL22002923

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AU RUBAN ROSE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3000€,
Siège social : 12, rue Ferdinand Gambon
58000 NEVERS
813 950 532 R.C.S. Nevers

L'assemblée générale des associés, réunie le 28 septembre 2021 à Nevers, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame MUSCAT-BLOT Emmanuelle liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 30 juin 2021.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

AL22002924

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL ANDRIOT-TRINQUET
Domaine des Beaujards - 58300 Verneuil
Société civile en liquidation
au capital de 363 500 euros
RCS Nevers - 479 114 365

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2022, la collectivité des associés de l'EARL ANDRIOT-TRINQUET a décidé la dissolution de la société à compter du 1er mai 2022.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs Monsieur et Madame ANDRIOT Lionel et Laure et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL ANDRIOT-TRINQUET en liquidation, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis.
Les liquidateurs

AL22002916

DISSOLUTION

AUX DELICES DE SURGY
Société à Responsabilités Limitées
Au Capital de 6 500 Euros
Siège social
1 Rue de la Tranquillité
89660 Chatel Censoir
R.C.S : NEVERS 789436193

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 MARS 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 MARS 2022 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur BOUDIN ROMAIN demeurant 1 Rue de la Tranquillité 89660 Chatel Censoir, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue de la tranquillité 89660 Chatel Censoir adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour Avis,La gérance

AL22002929

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUX DELICES DE SURGY
Société à Responsabilités Limitées
Au Capital de 6 500 Euros
Siège social
1 Rue de la Tranquillité
89660 Chatel Censoir
R.C.S : NEVERS 789436193

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 MARS 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour Avis, Le Liquidateur.

AL22002930

DISSOLUTION

JO IMMO
SCI au capital de 100 €
Siège social
26 Cours Voltaire
58600 GARCHIZY
517 734 976 RCS NEVERS

Aux termes du PV de l'AGE du 31/05/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2022 et sa mise en liquidation.
Est nommé comme Liquidateur : Séverine LABORIE demeurant à 26 Cours Voltaire, 58600 GARCHIZY. Le siège de liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.
Dépôt légal au G.T.C. de NEVERS, en annexe au RCS.

AL22002950

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JO IMMO
SCI au capital de 100 €
Siège social
26 Cours Voltaire
58600 GARCHIZY
517 734 976 RCS NEVERS

Aux termes du PV de l'AGO de clôture de liquidation du 31/05/2022, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur Séverine LABORIE, ont approuvé les comptes de liquidation au 31/05/2022 donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat pour sa gestion, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.
Dépôt légal au G.T.C. de NEVERS.

AL22002951

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL GIEN
Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 22 850 euros
Siège social et de liquidation
Le Petit Marié - 58170 MILLAY
453 995 441 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 19/05/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société à effet rétroactivement du 31 décembre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du. tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

AL22002961

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 juin 2022, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : « BOIS AKKUS ». Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 1 000 €uros. Siège social :PEPINIERE D'ENTREPRISE – 47 bis Henri Bouquillard – 58000 NEVERS. Début d'activité : 01 juillet 2022. Objet social : Bûcheronnage, abattage, débardage, transport, achat et vente, export et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés. Président : AKKUS Hulusi, demeurant 69 route de Busserolles à MARZY 58180. Immatriculation : RCS de NEVERS.

AL22002893

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/06/2022 il a été constitué une SCI dénommée :
LA MARQUISE
Siège social : 29 rue de Cortona 58120 CHATEAU CHINON Capital : 100€ Objet : L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt Gérant : Mme ZIDI Fatima, 29 rue de Cortona 58120 CHATEAU CHINON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002887

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à POUGUES LES EAUX en date du 20/05/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AGS IMMOBILIER NEVERS,
Siège social : 293 rue de la Bergeronnette, POUGUES LES EAUX (Nièvre)
Objet : activité de transactions immobilières et commerciales, la gestion de locations, l'administration de biens, la cession et transmission d'entreprises, la coordination et le suivi des travaux de construction et de rénovation immobilières, et toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 5 000 euros
Gérance : Madame Marie AUGAT, demeurant 293 rue de la Bergeronnette, POUGUES LES EAUX (Nièvre), et Madame Fanny GUYOT-SIONNEST demeurant 11 rue Théodore Bouys, NEVERS (Nièvre),.
Immatriculation : Au RCS de NEVERS,
Pour avis, les co-gérantes

AL22002901

Connaissez-vous notre page Twitter ?

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT HONORE LES BAINS du 14/06/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Le petit Goûthé
Siège social : 12 Rue du Chemin Ferré, 58360 ST HONORE LES BAINS
Objet social : Toutes activités de salon de thé et de restauration sur place.
Toutes activités d'épicerie fine, notamment la vente de produits régionaux, savons, cadeaux et objets décoratifs.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros
Gérance : Madame Marion CHARTIER, demeurant 12 Rue du Chemin Ferré 58360 ST HONORE LES BAINS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL22002912

AVOCALEX
Société d'avocats
891 Boulevard des Ecureuils
06210 Mandelieu

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Constitution par acte électronique d'avocat des 20 et 21 juin 2022 de la société présentant les caractéristiques principales suivantes :
Dénomination sociale : HOLDING INVESTISSEMENTS THEVENET
Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 500 euros
Durée : 99 ans
Siège social : 20 rue des Couteriaux ZA Les Belles Barbes 58180 Marzy
Président : Benjamin THEVENET demeurant 362 Avenue de la Libération 83160 La Valette du Var
Objet social : Toutes activités de holding et notamment l'animation des filiales et sous-filiales, la définition de la stratégie et la conduite de la politique générale du groupe, de ses filiales et sous-filiales ; Toutes activités d'audit, d'étude, conseil, ingénierie, expertise, diagnostic, formation, management et assistance en matière d'organisation, de fonctionnement, de qualité, de sécurité et de performance globale de l'entreprise ; de gestion de la trésorerie du groupe dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
L'immatriculation sera effectuée au RCS de Nevers.

AL22002915

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 21/06/2022, constitution de la SAS :
ALBERTGROOP Holding
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 54 rue François Mitterrand 58000 NEVERS
Objet : - Toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations,
- L'assistance, l'animation, la coordination et l'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement,
- La propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières,
- L'activité et le rôle de centrale d'achat
Président : M. Augustin ALBERT demeurant 18 rue de la Tapisserie d'art 78120 RAMBOUILLET
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique(cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS

AL22002917

Maître Marie CHERAMY
3 rue Henri Barbusse
BP634
58006 NEVERS CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 21 juin 2022, a été constitué la société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI MANOIR DE LA BROSSE.
FORME : Société civile
CAPITAL SOCIAL : CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €),
SIEGE SOCIAL : SOUGY-SUR-LOIRE (58300), 2, rue des Viviers - Tinte.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
ASSOCIES :
1) Madame Catherine Danièle AUGROS veuve EILLER, demeurant à NEVERS (58000), 44, boulevard Victor Hugo, née à NEVERS (58000), le 21 février 1962 : apport de la somme de 60 000,00 Euros en numéraire,
2) Monsieur Patrick Jean Bernard BOUDOT, demeurant à MONTFORT-L'AMAURY (78490), 23, rue de Paris, né à NEVERS (58000), le 26 mars 1958 : apport de la somme de 90 000,00 Euros en numéraire,
GERANCE : Madame Catherine AUGROS et Monsieur Patrick BOUDOT.
CESSION DE PARTS : librement cessibles ou transmissibles entre associés et descendants des associés, et soumises à agrément dans les autres cas.
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS.
Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL22002940

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 08/06/2022 constitution de la SAS KATéi Architecteurs.
Capital social : 15 000 euros.
Siège social : 19 rue Alphonse Baudin 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Objet : Toutes opérations industrielles et commerciales se. rapportant à la réalisation de toutes constructions. immobilières et/ou à l'aménagement de tous terrains, selon la formule dite « CLE EN MAIN », c'est à dire à prix, délai et consistance de travaux convenus pour client parfaitement identifié excluant le risque de « non vente » ; Toutes opérations de bâtiments, d'habitation, selon la formule «. VEFA » (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) comprenant. l'acquisition foncière, la réalisation et la. Commercialisation ; La création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des. activités spécifiées ; l'acquisition, l'exploitation ou la. cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes les opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social ; Toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet ; La représentation de toute. société ou structure mise en place par le groupement des ARCHITECTEURS ; Toutes transactions immobilières en qualité. de mandataire d'une agence immobilière agréée par. ARCHITECTEURS ;
Président : Mme Agnès DECHAUME demeurant 20 rue des Vignes 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Directeur Général : M. Luc TABBAGH demeurant 22 avenue du. 85ème de ligne 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous. réserve des dispositions légales, chaque associé dispose. d'autant de voix qu'il possède d'actions. Agrément des cessions d'actions: La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné à la majorité des deux tiers des actions ayant droits de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL22002953

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/06/2022 il a été constitué une SASU dénommée :FORESTIER MORVAN 58
Siège social : 8 rue du Naquis de Chaumard 58120 CHATEAU CHINON
Capital : 100€
Objet : Tous travaux Forestiers, Bucheronnage, achats et vente de bois, exploitation forestière
Président : M DOGAN Emrah, 8 rue du Naquis de Chaumard 58120 CHATEAU CHINON.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22002955

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/06/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AGRISEF
Sigle : ASEF
Objet social : exploitation de terres agricoles + commercialisation des fruits , légumes et fleurs
Siège social : 11 Place 7 régiment d'artillerie, 58000 NEVERS
Capital initial : 1 130 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Président : DIAGNE Ousmane, demeurant 20 Rue lucien DUMAS, 87200 ST JUNIEN FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Les actionnaires se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu. Cependant, tout associé disposant de plus de cinq (5) pourcent du capital peut demander la convocation d'une assemblée. En application des dispositions de l'article L 2323-67 du Code du travail, le comité d'entreprise peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale des associés en cas d'urgence. La convocation est effectuée par tous moyens de communication écrite quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion. Elle indique l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion. Toutefois, l'assemblée peut se réunir sans délai si tous les actionnaires y consentent. L'assemblée est présidée par le Président ou, en son absence, par un actionnaire désigné par l'assemblée.
Clause d'agrément : 1. Toute cession d'actions, même entre actionnaires, est soumise au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires dans les conditions définies ci-après. 2. L'actionnaire cédant notifie au Président (ou : au Comité de direction) et à chacun des actionnaires par lettre recommandée avec demande d'avis de réception son projet de cession en indiquant : - le nombre d'actions concernées ; - les informations concernant le cessionnaire envisagé : nom, prénoms, adresse et nationalité, s'il s'agit d'une personne physique ; dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité des dirigeants, s'il s'agit d'une personne morale ; - le prix et les conditions de la cession envisagée. La date de réception de cette notification fait courir un délai de trois (3) mois, à l'expiration duquel, si les droits de préemption n'ont pas été exercés en totalité sur les actions dont la cession est projetée, le cédant pourra réaliser librement ladite cession (ajouter éventuellement : sous réserve de respecter la procédure d'agrément prévue à l'article 14 des statuts). 3. Chaque associé bénéficie d'un droit de préemption sur les actions dont la cession est envisagée. Ce droit de préemption est exercé par notification adressée au Président (ou : au Comité de direction) dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la notification du projet de cession visée au 2 ci-dessus. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre d'actions que l'associé souhaite acquérir.
Ousmane

AL22002956

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 23/06/2022, constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : AUX P'TITS OIGNONS ;
Siège social : 8 Impasse Roquebeau 58600 FOURCHAMBAULT
Objet social : Restauration rapide ambulante (pizza, plats du jour, sandwich, hamburger, panini, salades, …) à emporter, en livraison ou par e-commerce comme le click and collect mais aussi sur place ; Vente de boissons alcoolisées ou non ; Vente de pâtisserie, viennoiserie, crêpes, gaufres, confiserie, glaces et plus généralement de tous produits alimentaires, mais aussi de tous produits régionaux et/ou artisanaux... Traiteur pour des évènements privés ou publics, organisation de toutes manifestations culinaires;
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS ;
Capital social: 3 000 € ;
Gérance : M. Philippe ROUSSEAU, dt 8 Impasse Roquebeau 58600 FOURCHAMBAULT.
Pour avis La Gérance

AL22002965

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI DU PUITS VELLERET ; Siège social : 4, rue Louis Pergaud - 58260 LA MACHINE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 300 € ; Gérance : M. Pascal GIRARD dt à LA MACHINE (58) - 4, rue Louis Pergaud ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL22002985

Notaire

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 9 juin 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SNC HOTEL DE LA GARE 58
Forme : Société en Nom Collectif
Capital : VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000,00 €).
Siège : COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 3 Place de la Gare et rue du 14 Juillet.
Objet :
Exploitation d'HOTEL, RESTAURANT, CAFE, JEUX, BIMBELOTERIE, VENTE DE JOURNAUX ET PERIODIQUES, PREPARATION DE PLATS A EMPORTER, exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), Place de la Gare et rue du 14 Juillet. A ces commerces est annexée la gérance d'un débit de tabac (dont la vente de tabac et articles de fumeurs) exploitée dans le même local. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant en favoriser le développement. La participation dans toutes sociétés et groupements créés ou à créer dont l'objet se rapporte à l'objet social, par voie d'apports, fusion ou autrement.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Madame Pauline GRAUX réalise un apport en numéraire, pour un montant de douze mille sept cent cinquante euros (12 750,00 €)
Madame Sophie SAO réalise un apport en numéraire, pour un montant de douze mille deux cent cinquante euros (12 250,00 €), le tout entièrement libéré
Gérance : Madame Pauline GRAUX, née à DIJON (21000), le 25 juillet 1981, demeurant à COUARGUES (18300), 8, impasse de la Digue Napoléon, « Les Vallées », est désignée gérante pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec le consentement de tous les associés
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL22002992

Suivez-nous sur notre page Facebook

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES PÊCHERS
SCI au capital de 600 euros
Siège social : 1 Rue des Dragons - Quartier d'Epizy
89300 JOIGNY
849 500 509 RCS SENS

En date du 31/03/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 1 Rue des Dragons - Quartier d'Epizy, 89300 JOIGNY au 31 Cami de Baixas 66550 CORNEILLA LA RIVIERE à compter du 31/03/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN.
Pour avis -La Gérance

AL22002767

CHANGEMENT DE GÉRANT

JEANJEAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Allée Jacquard
89000 AUXERRE
501 526 313 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2022, l'associée unique a nommé Madame Clotilde JEANJEAN, demeurant 17 Rue des Tremblats – 89290 AUGY, en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 1er juillet 2022, en remplacement de Madame Josette JEANJEAN, démissionnaire.

AL22002897

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

B.C.E.
Société à responsabilité limitée
au capital de 18 300 euros
Siège social : 24 Rue Jules Lancôme
89600 SAINT-FLORENTIN
445 045 883 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2022, l'associée unique a décidé :
- d'étendre à compter du 1er juillet 2022 l'objet social aux activités de : « Achat, vente et location de tous biens immobiliers, Location de salles, Organisation de séminaires, conférences et expositions, Conseil aux entreprises, formation, coaching, Toutes prestations d'accompagnement dans le cadre du « bien-être au travail », Toutes prestations de services auprès des entreprises, collectivités publiques, associations, et généralement de tous organismes, Aide à l'orientation et au recrutement de personnel, Toutes prestations liées aux médecines chinoises traditionnelles telle que l'acuponcture et les méthodes énergéticiennes. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 24 Rue Jules Lancôme, 89600 SAINT-FLORENTIN au 1 Rue Claude Simonnot, 89600 SAINT-FLORENTIN, à compter du 1er juillet 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22002898

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BC ENTREPRISE
Société par actions simplifiée
au capital de 203 000 euros
Siège social : 24 Rue Jules Lancôme
89600 SAINT-FLORENTIN
507 350 155 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision des associées en date du 15 juin 2022, la collectivité des associées a décidé :
- de transférer le siège social du 24 Rue Jules Lancôme, 89600 SAINT-FLORENTIN au 1 Rue Claude Simonnot – 89600 SAINT FLORENTIN, à compter du 1er juillet 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- d'étendre l'objet social à compter du 1er juillet 2022 aux activités suivantes : « installation de poêle à granulés, d'installation de tout système de chauffage et de climatisation dont les pompes à chaleur et tous travaux d'électricité» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL22002899

OBJET SOCIAL

Dénomination : PILATE.
Forme : SAS au capital de 3000 euros.
Siège social : Chemin DE LA CHAPELLE, 89470 MONETEAU.
793694126 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 17 mai 2022, à compter du 17 mai 2022, les associés ont pris acte de la modification de la direction :
- Directeur général : Monsieur Jean Philippe LASCOLS (partant)
Aux termes d'une décision en date du 19 mai 2022, l'associé unique a décidé à compter du 19 mai 2022 d'étendre l'objet social aux activités de :
- L'achat, la location, la restauration en vue de la revente de tous biens immobiliers. L'achat, la location, la restauration en vue de la revente de véhicules automobiles. La réalisation de travaux de petites maçonneries, prestations de services à la personne.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.
Le Président

AL22002902

ANNONCES LÉGALES

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATION DU CAPITAL

15A A avenue du château

TAXIS LUC MOFFRONT
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
porté à 200 000 euros
Siège social : 3, route d'Ortona, 89200 SAUVIGNY LE BOIS
RCS AUXERRE 534 275 375
Par décision du 24 mai 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 100 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 100 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 200 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL22002906

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du château

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL LE FONTENOY

capital de 3 000 €
siège social 34 rue Principale
89520 FONTENOY
RCS AUXERRE 830 224 424

Lors de la délibération du 1er juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Loïc GAILLARD, de démissionner de ses fonctions de gérant, et a nommé en qualité de nouveau gérant, M. Yves RETIF, demeurant 4 rue de Chatre 89130 LEUGNY, pour une durée illimitée à compter du même jour.
La Gérance

AL22002913

NON DISSOLUTION

EURL CG DENTAL

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 1 000,00 €
Siège social
2 rue de Chanzy
89560 DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES
889 515 664 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 4 avril 2022, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.
Pour avis, le gérant.

AL22002926

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Modification des organes de direction
Dénomination : YONNE EQUIPEMENT.
Sigle : YONNE EQUIPEMENT.
Forme : SA.
Capital social : 3434253,30 euros.
Siège social : AVENUE DES PLAINES DE L'YONNE, 89000 AUXERRE.
402196224 RCS Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 mai 22, à compter du 21 mai 22, le président a pris acte de la modification d'administrateur :
- Monsieur MATHIEU AUFAUVRE, demeurant 2 E AVENUE MARBOTTE BP 71368, 89000 AUXERRE en remplacement de ANTOINE GASTON BREHARD
- Madame NATHALIE LABOSSE, demeurant 14 RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 89310 Noyers en remplacement de GILLES YVON GEORGES DEMERSSEMAN
Mention sera portée au RCS Auxerre.

AL22002927

MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes d'une délibération en date du 16/5/22, l'AGE de la SCI AVILYS (capital 1000€, 839845542 RCS SENS) a décidé :
- de transférer le siège social du 2 rue Saint Louis, 89110 POILLY-SUR-THOLON au 5 route d'Egleny 89110 ST MAURICE LE VIEIL à compter du 16/5/22, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- de retirer le nom de Céline GEOFFRIN, ancien Gérant, des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui de Frédéric LAUNAY, nouveau Gérant, demeurant 5 route d'Egleny 89110 ST MAURICE LE VIEIL. L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification sera faite au RCS de SENS.
Pour avis La Gérance

AL22002934

TRANSFORMATION

Le 22.06.2022 l'associé unique de la SARL C.T.RD., au. capital de 40.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 120,. rue de Paris, 350 699 831 6 RCS AUXERRE, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme SARL - Gérant : M. C. FIEVEE 12, rue des Vignes 89200 VAULT. DE LUGNY
NOUVELLES MENTIONS : Forme : SAS - Président : M. FIEVEE 12, rue des Vignes 89200 VAULT DE LUGNY.
Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par. les suivantes :
- Admission aux Assemblées : Tout associé a. le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer ;
- Exercice du droit de vote : le droit de vote est. proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque. action donne droit à une voix ;
- Clauses restreignant la libre disposition des actions : néant.
Le dépôt légal sera. effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL22002935

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SERRES VANNOISES

Société par actions simplifiée
Au capital de 294 000 euros
Siège social
1 grande rue
89190 Foissy sur Vanne
331 477 539 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, l'assemblée générale des actionnaires a nommé en qualité de Président, en remplacement de Madame Claudine COUARD épouse DELACROIX, démissionnaire au 30 juin 2022, Monsieur Thomas DELACROIX, demeurant 5 rue Pasteur, 89100 SENS, pour une durée illimitée.
Pour avis, la Présidente.

AL22002946

NON DISSOLUTION

CABINET VETERINAIRE DE L'ARMANCON

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
46 avenue du Chevalier d'Eon
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 891 180 671

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.
Pour avis
La Gérance

AL22002959

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA de la Vallée de l'Yonne

Par décision de l'assemblée générale du 21 juin 2022, la Cuma de la Vallée de l'Yonne a transféré son siège social de chez Hubert Leprêtre, 6 rue de l'Abbaye 89100 Saint-Denis les-Sens au 6 Ferme de Montmillan 89260 Voisines.
Le président

AL22002982

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA de Villiers-Vineux

Par décision du Conseil d'Administration du 17 juin 2022, la Cuma de Villiers-Vineux a transféré son siège social de chez Kamel Ferrag, 20 Grande Rue 89360 Villiers-Vineux à la Mairie de Villiers-Vineux, 12 Grande Rue 89360 Villiers-Vineux.
Le Président

AL22002989

CML AUXERRE

Par décisions en date du 23 juin 2022, l'associé unique de la société CML AUXERRE, SARL au capital de 2.500 €, ayant son siège social à FONTENAY SUR LOING (45210) - RN 7 les Stations, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le n°831 650 510, a décidé le transfert du siège social à AUXERRE (89000) – ZI La Plaine des Isles - Rue des Caillottes, à compter du 23 juin 2022 et de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS d'AUXERRE. L'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, à compter du 23 juin 2022, M. Loic MAREK, demeurant à FIXIN (21220) - 24 Rue des Ormeaux, en remplacement de M. Michel LORIN, demeurant à PAUCOURT (45200) – 527, rue du Stade, et, de M. Claude LORIN, demeurant à AMILLY (45200) – 473, rue Cheminée Peynault, co-gérants démissionnaires à compter du même jour. Pour avis

AL22002998

SELVI LORIN AUXERRE TROYES

Par décisions en date du 23 juin 2022, l'associée unique de la société SELVI LORIN AUXERRE TROYES, SAS au capital de 200.000 €, ayant son siège social à FONTENAY SUR LOING (45210) - les Stations RN 7, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le n°522 774 728, a décidé le transfert du siège social à AUXERRE (89000) – ZI La Plaine des Isles - Rue des Caillottes, à compter du 23 juin 2022 et de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence. La Société sera à l'avenir immatriculée au RCS d'AUXERRE. L'associée unique a décidé de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée, en remplacement de la société SOFILOR, SAS au capital de 772.272 €, ayant son siège social à PAUCOURT (45200) – 527, rue du Stade, immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le n°400 264 560, président démissionnaire de ses fonctions à compter du 23 juin 2022, la société ALLM, SAS au capital social 1.000 €, ayant son siège social à CHENOVE (21300) - 1, Rue Gay Lussac, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°908 136 310, représentée par M. Loic MAREK, en qualité de Président. L'associée unique a pris acte de la démission de M. Michel LORIN, demeurant à PAUCOURT (45200) – 527, rue du Stade, et, de M. Claude LORIN, demeurant à AMILLY (45200) – 473, rue Cheminée Peynault, dans leurs mandats de Directeur général avec effet ce jour même. Pour avis.

AL22002999

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ZOHRA. RESTAURANT BOLLYWOOD AGRA

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 3 RUE FAILLOT 89000 Auxerre
882 974 553 RCS d' Auxerre

L'AGE du 20/06/2022 a nommé président M. ISHAQ MOHAMMAD, demeurant 9 B QUAI DE LA REPUBLIQUE 89000 Auxerre en remplacement de M. SYYED SAQLAIN SAJID
Mention au RCS d' Auxerre

AL22003000

// GÉRANCE

SCP Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 24 juin 2022, Me Bernard DELIBES, mandataire judiciaire à AUXERRE (89000) 12 boulevard Davout, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire simplifiée de :
La société «CASA D'ISABEL», SARL au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est à AUXERRE (89000) 39 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le n° 881 645 170 et immatriculée au RCS AUXERRE, fonction à laquelle il a été nommée aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce d'AUXERRE en date du 24 janvier 2022, revêtu de l'exécution provisoire,
A cédé à M. Laurent Georges Paul POIRIER et Mme Valérie Louise BUREAU, son épouse, demeurant à AUXERRE (89000) 2 rue Ambroise Challe,
Le fonds de commerce de vente au détail de produits d'alimentation générale et non alimentaires artisanaux et d'épicerie, toutes prestations restaurant et produits accessoires, exploité à AUXERRE (89000) 39 avenue Jean Mermoz, connu sous le nom de «CASA D'ISABEL»,
Moyennant le prix de 24.000,00 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Bernard DELIBES, mandataire judiciaire à AUXERRE (89000) 12 boulevard Davout, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Le notaire

AL22002997

// ADDITIF-RECTIFICATIF

Not'Ouest LE CONSEIL DE VOS PROJETS

Office Notarial
9 rue du Docteur Wagner
BP 25121 - 35650 LE RHEU
Tél : 02 99 60 96 96

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 17 juin 2022, concernant la société LA SALETTE - 499686319 RCS de RENNES. Il y a lieu d'ajouter : Gérance : M. Pascal MICHON - 3 rue des Trois Marchais - 89140 SAINT-SEROTIN. Pour avis

AL22002967

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LA CELLE-SAINT-CYR - Location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 campagnes, débutant le 01/01/2023
79 a 20 ca - 'Pre de l hopital': AK- 10
Zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/07/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22002983

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

SUCCESSION

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2021, déposé au rang des minutes de Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75 Bis Avenue Jean Jaurès,aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par lui le 21 juin 2022, Monsieur Thierry PAPION demeurant à SAINT-AUBIN -CHATEAU-NEUF (89110) 1 rue de la Perrière, né à PARIS (75012) le 19 août 1963,décédé à SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF (89110) le 19 février 2022, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droit seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI de SENS de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis Le notaire

AL22002928

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Aude COLOMBO, notaire à assosicée de la SASU « AUTHENTICIS » titulaire d'un office notarial à FLOGNY LA CHAPELLE (89360) 4 avenue du Professeur Laubry, CRPCEN 89090, le 13 juin 2022 a été conclu l'aménagement de régime matrimonial entre Monsieur Michel Guy BERTRAND, retraité né à SAINT FLORENTIN (89600) le 28/12/1936 et Madame Monique Thérèse TOUZET retraitée, son épouse, née à MONTIER EN L'ISLE (10200) le 10/03/1938, demeurant à SAINT FLORENTIN (89600) 32 rue Montarmance, mariés à la mairie de MONTIER EN L'ISLE (10200) le 30/03/1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts, portant sur la suppression de la clause de « préciput en faveur du survivant des époux ».
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou au domicile élé à cet effet.
Pour insertion.
Le notaire.

AL22002960

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

201Crea

SARL au capital de 2000 €
Siège social
12 bis rue du Bel Air
89200 Avallon
900459405 RCS Auxerre

L'AGE du 15/06/2022, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/06/2022, nommé en qualité de liquidateur Mme Emmanuelle Simonnet, demeurant 12 bis rue du Bel Air 89200 Avallon et fixé le siège de liquidation au siège social Dépôt : RCS Auxerre

AL22002815

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAVANE PRODUCTION

Société à responsabilité limitée
à associé unique en cours de liquidation
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 12 Allée des Chênes,
Domaine du Bois Lunain
89690 CHEROY
Siège de liquidation :
50 avenue Maurice Ravel
45320 COURTENAY
478 183 106 RCS SENS
Liquidateur : Madame Stella, Pascal JULIEN,
demeurant 50 avenue Maurice Ravel,
45320 COURTENAY

Aux termes d'une décision en date du 9 juin 2022, l'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.Le liquidateur.

AL22002914

DISSOLUTION

SCI S.T.B.

SCI au capital de 1 524,49 €
28 rue du Général de Gaulle
89100 SENS
RCS SENS 428 905 681

Suite AGE du 21/09/2021, dissolution de la société à compter du 21/09/2021, il a été mis fin aux fonctions du gérant : M. Cyrille BASATA, le liquidateur nommé est M. Patrice BASATA, 14 les allées de Pierre, 33340 LESPARRE-MEDOC, le siège de liquidation et la correspondance sont fixés à l'adresse du liquidateur.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS, annexe au RCS.

AL22002984

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI S.T.B.

SCI au capital de 1 524,49 €
28 rue du Général de Gaulle
89100 SENS
RCS SENS 428 905 681

Suite AGO du 28/09/2021, approbation des comptes définitifs de liquidation et des opérations accomplies par le liquidateur M. Patrice BASATA, clôture des opérations de liquidation, quitus est donné de son mandat pour sa gestion au liquidateur à compter du 28/09/2021.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

AL22002986

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT DENIS LES SENS du 10/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : SAINTE JULIETTE - Siège social : 3 Impasse Saint Vincent, 89100 SAINT DENIS LES SENS - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social. - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Monsieur Ludovic DIGUE, demeurant 1 Rue de la Motte 10400 COURCEROY - Clauses relatives aux cessions de parts : - dispense d'agrément pour cessions à associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis-La Gérance

AL22002890

viseeon

EC2 CONSEILS
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/06/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : NOZVAT ; Objet social : la conception, la fabrication, l'exploitation et le développement d'un site internet dans le domaine du tourisme, la fourniture de prestations de services, notamment informatique et sur internet, ainsi que la création et l'exploitation de base de données, la commercialisation de services au moyen de réseaux informatiques et de télécommunication et notamment sur internet ; Siège social : 7 ter Route Nationale 77 89470 Monéteau. Capital : 5000 euros ; Durée : 99 ans ; Président : Mme EL MADKOUK NADIA, demeurant 6 RUE JEAN RACINE 89600 Saint-Florentin ; Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, conjoints, ascendants et descendants qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des actionnaires. Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL22002891

AVIS DE CONSTITUTION

ROJOT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 31 Grande Rue
89113 Charbuy

Aux termes d'un acte sous seing privé au Deux Rivières en date du 31 Mai 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ROJOT
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 31 Grande Rue 89113 Charbuy
Objet social : Boulangerie / Pâtisserie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 000 euros,
Président : Monsieur ROJOT FLORIAN demeurant 7 Route de Perrigny 89380 Appoigny Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
La Présidence

AL22002907

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL unipersonnelle dénommée Exiquisit.fr., au capital de 5.000euros, siège social à JUSSY (89290) 37, Grande Rue, ayant pour objet l'acquisition ou la prise en jouissance de biens immobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non au moyen d'un bail commercial ou. autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services ; toutes opérations relatives aux vins, spiritueux, boissons, spécialités, etc..., le négoce, l'achat, la vente, les prestations, le courtage de vins ; l'intermédiation et/ou la mise en relation d'affaires. Le gérant est M. Bart. BOGAERT, demeurant à HAALTERT (Belgique) Dorp 51. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL22002945

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 23 JUIN 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SAS LES MAISONS D'ALMA.
Siège social : AUXERRE (89000), 17 rue Hubert Fabureau.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S d'AUXERRE
Capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR)
Apports : en numéraire
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La présidente est Mme Chloé CHAPOT demeurant 17 rue Hubert Fabureau à AUXERRE
Pour avis
Me Vincent VILLECOURT

AL22002947

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à MIGENNES (Yonne) du 14 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI LE MITIGANA.
Siège social : 8 Route de la Mouillère 89400 BONNARD.
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas BRELAUD, demeurant 8 Route de la Mouillère 89400 BONNARD
Clauses relatives aux cessions de parts :Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22002954

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25/05/2022 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : GPM PROD
FORME : société par actions simplifiée
CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 29 Grande rue 89160 STIGNY
OBJET SOCIAL : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - Les activités de soutien au spectacle vivant, évènementiel et audiovisuel assurant des prestations de services suivants : - gestions financières des productions - gestions techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéos, les costumes, etc. ; - Les activités de production, de promotion et d'organisation de spectacles ; - Les activités de scénographie, ainsi que le suivi de construction ou modification des décors et la fabrication de maquettes pour le spectacle, l'événementiel et l'audiovisuel. - Toutes activités connexes pouvant s'y rattacher directement ou indirectement. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, - La prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci- dessus ; - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
CESSION D'ACTIONS : La cession d'actions détenues par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, de quelque nature qu'elle soit, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : M. Pascal MELEY demeurant 29 Grande Rue 89160 STIGNY
IMMATRICULATION : au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE (Yonne)
Pour avis,Le Président

AL22002977

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/01/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SAIDA. Objet social : ALIMENTATION GENERALE. Siège social :6 RUE CHARLES DE FOUCAULD 89000 Auxerre. Capital : 1200 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. BEN MOUSSA SALIM, demeurant 43 AVENUE DU 4EME REGIEMENT D'INFANTERIE 89000 Auxerre. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL22002987

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14 juin 2022, à SENS.
Dénomination : CENTRE SKIN EXPERT AMELIE B.
Forme : EURL.
Siège social : 3 Rue Nelson Mandela, bâtiment 5, 89100 SENS
.Objet : Soins et traitements de la peau par des techniques non invasives, relaxation et massages non médicaux, vente de produits d'esthétisme et de diététique.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Madame Amélie BERENGUER, demeurant 4 rue de la Place, 89140 MICHERY
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Amélie BERENGUER

AL22003002

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour **1 AN - 120 €**

☐ Je m'abonne pour **2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix ***

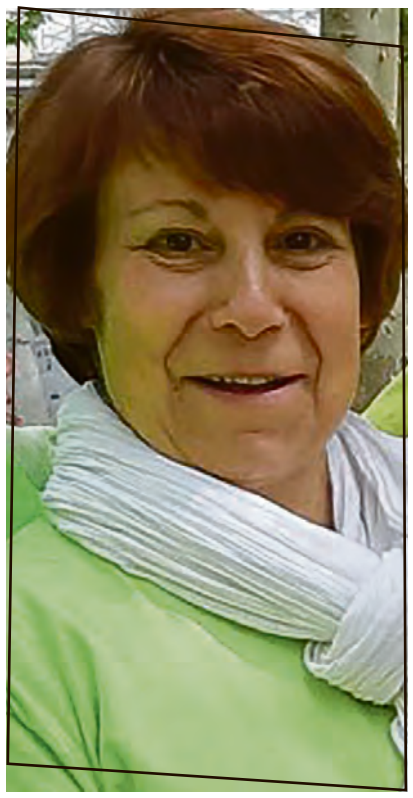
- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// TÉMOIGNAGES

Leur vie a basculé après une piqûre de tique

Ils sont cinq et toutes et tous ont en commun d'avoir un jour été piqués par une tique qui leur a transmis la maladie de Lyme. Ils témoignent pour rappeler à quel point une chose aussi anodine qu'une tique peut changer une vie.



Florinda Catalino

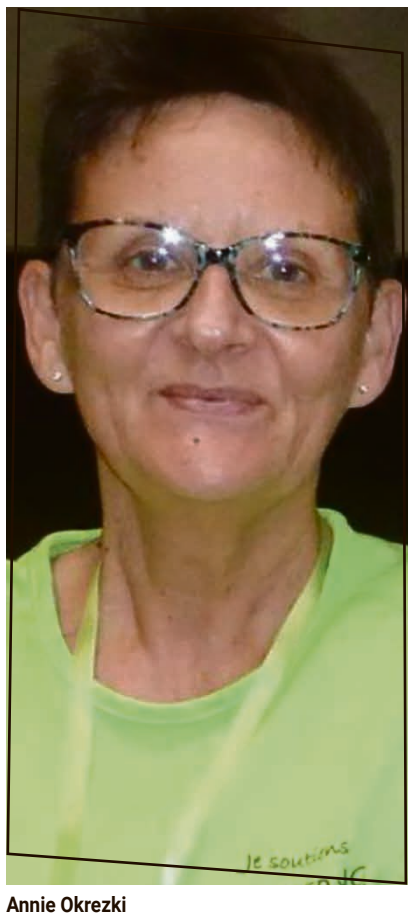


Guillaume Salba



Séverine Carret

Pour Annie Okrsezki, tout a commencé en 2000 lors d'une partie de golf. N'ayant jamais entendu parler de la maladie de Lyme, âgée 44 ans à l'époque, elle ne découvre la tique qu'une fois sous la douche. Elle l'arrache, ignorant que cette action conduit l'insecte à régurgiter ce qu'elle a ingéré, avec son lot de bactéries si elle est infectée. De la maladie de Lyme, Annie découvre vite les souffrances. *« Au niveau physique, cela se caractérise par des douleurs articulaires et musculaires, une sensation de brûlure permanente. C'est bien simple, je ne pouvais plus marcher ni m'habiller seule. La maladie s'est aussi manifestée par des symptômes neurologiques comme des pertes de mémoire, des absences, des sautes d'humeur »*, raconte-t-elle.



Annie Okrezki

« Un no man's land scientifique »

Contrainte de mettre son métier de professeure d'anglais entre parenthèses, elle se heurte à des médecins qui ne parviennent pas à poser de diagnostic et doutent même de sa santé mentale. Une situation qui fait écho à celle de Noémie Capdevila, une Iséroise de 34 ans piquée par une tique il y a onze ans lors d'une balade. *« J'ai été confrontée à de la violence médicale avec des médecins qui vous disent que c'est dans votre tête. La vérité, c'est qu'en France on fait aujourd'hui face à un no man's land scientifique »*, regrette-t-elle. Confrontée à cette problématique, Florinda Catalino, 58 ans et malade depuis 2017, n'a jamais vu la tique responsable de sa maladie. Il faut dire que certaines piqûres sont très dures à observer et une infection peut se développer sans qu'apparaisse cette tache appelée érythème migrant, autour de la piqûre ou ailleurs sur le corps. Florinda fait partie de ces malades piqués des années auparavant et pour qui la maladie de Lyme se déclare après un choc émotionnel important.



Noémie Capdevila

Son salut, elle le doit à une clinique en Allemagne, un pays en pointe sur le sujet, qui lui a détecté une maladie de Lyme de stade 4 et de multiples co-infections souvent transmises en même temps par la tique. Le début d'un traitement antibiotique lourd mais qui a produit ses effets et lui a permis au bout de quatre mois de reprendre tant que bien que mal son poste de femme de ménage. Le début surtout d'une renaissance pour Florinda, dont la maladie de Lyme l'a menée en psychiatrie et à plusieurs tentatives de suicide, une issue malheureusement courante parmi les malades.

Le quotidien change brusquement

Florinda raconte avoir mis deux ans à accepter sa maladie tant elle a bouleversé son quotidien, comme celui de la plupart des malades. *« J'étais quelqu'un de très sportif et aujourd'hui, je me lève avec de grosses courbatures le matin et je suis essoufflé dès que je monte un escalier »*, confirme Guillaume Salba, 29 ans, piqué dans son enfance par une tique. *« J'ai eu jusqu'à plus de cent symptômes à la fois, tous inexpliqués pendant des années, ce qui a généré beaucoup d'incompréhensions autour de moi. J'ai perdu des amis et j'ai aussi failli perdre mon travail »*, ajoute-t-il. Il y a peu, c'est sa compagne qui a été diagnostiquée positive à la maladie de Lyme, sans doute par voie sexuelle, l'une des nombreuses incertitudes scientifiques qui demeurent sur la maladie et qui remet aujourd'hui en question la volonté du couple d'avoir un enfant car des études tendent aussi à prouver la transmission in utero de la maladie de Lyme.

Volonté de s'engager

« J'étais quelqu'un de très actif, j'adorais voyager, j'avais des projets professionnels qui ont été mis entre parenthèses… Ma vie a été brisée par cette maladie », raconte aussi Noémie Capdevila. Le traumatisme passé, la jeune femme a décidé de puiser dans son combat quotidien la source de son engagement pour mieux faire connaître la maladie de Lyme. Elle a lancé un site, www.kodebout.fr, grâce auquel elle raconte son quotidien avec lucidité. Ce site lui sert aussi à récolter des dons qui lui permettent de se soigner car les multiples symptômes de la maladie la rendent très chère à soigner. Touchée par la maladie il y a cinq ans, Séverine Carret, aujourd'hui à la retraite, a de son côté choisi d'adhérer à l'association France Lyme, très active sur le sujet. *« Je fais des interventions dans des écoles, c'est important de connaître les dangers de cette maladie dès le plus jeune âge »*, explique-t-elle. *« J'essaye de leur faire comprendre que si on ne fait pas attention, cette toute petite bête peut avoir des conséquences tout au long de sa vie »*.

Pierre Garcia

// FESTIVAL

58 22e édition des Zaccros d'ma Rue

Depuis environ 20 ans, le mois de juillet est synonyme de festivités à Nevers avec le festival les Zaccros d'ma Rue. Après deux années d'adaptation, il revient !

Ainsi, après deux ans à s'adapter aux restrictions sanitaires, le festival revient pour sa 22e édition du 4 au 10 juillet. *« Nous avons un public fidèle qui apprécie la variété de formes artistiques proposées ; ce qui est très gratifiant pour les compagnies et l'association. De plus, cela procure une nouvelle facette à la Nièvre, axée sur les Arts, lui offrant un rayonnement indéniable puisque nous avons des visiteurs de toute la France et des départements limitrophes »* pointe Florie Copon coordinatrice des partenariats et mécénats pour Alarue ou dite Les Zaccros, avant d'ajouter : *« nous sommes toujours à la recherche de partenariats pour continuer et étoffer nos actions donc n'hésitez pas à nous contacter : administration@zaccros.org »*.

Totalement gratuit

« Toutes les activités sont gratuites pour le public. Avec ce festival, nous voulons créer des rencontres entre le public et les artistes pour que les barrières entre ces deux mondes tombent » souligne Marine Andrade, coordinatrice des actions culturelles et chargée de communication, organisatrice de l'événement.

Edition 2022

Pour cette nouvelle édition, Stéphanie Roy, coordinatrice du festival les Zaccros d'ma rue et des résidences de l'Association Alarue, auprès de l'Association insiste : *« nous prévoyons une multitude de surprises pour cette année. Notre but est que chacun se réapproprie les centres-villes, et que les visiteurs prennent le temps de les apprécier autrement »*. Au total, environ 40 compagnies investiront les rues. *« Certaines de ces compagnies ont effectué une résidence de création dans nos locaux neversois, et présenteront ainsi durant le festival leur travail réalisé dans nos murs »*.

En détail

Au programme de cette année, les spectateurs pourront découvrir : Gina Gagap, Le Grand Colossal Théâtre, Carré Curieux, Maboul Distorsion, Los Putos Makinas, Les Dudes, Cirque Hirsute, Mesdemoiselles, Underclouds cie, 2 L au Quintal, AIAA, L'Art Osé, Cie SF, Juste avant l'oubli, Muchmuche Company, Lapin 34, GIVB, Casus Delire, Cie du Vide, Cie du Chaland, Cie de Naz, Gai Tympan, L'Attrape Troupe, L'Occasion, la Dieselle Compagnie, Les Cieux Galvanisés, Les Humains Gauches, Punk Poésie Project, Rémireille, Tim Solac et Legoboum, Ape's O Clock, Ziveli Orkestar, Le Derrick Sound System, Forro Da Lua, Les Toxinelles, Les Voltes Faces, On Enchaîne, Acroballe Circus.

En plus

Pour compléter le festival, les Zaccros prévoient la restitution d'une action culturelle lancée en 2020 : « Vis ma ville ». *« Le projet a été mené par les habitants de différents quartiers prioritaires de Nevers (La Baratte, Bords de Loire, Banlay, Grande Pâture) et nous vous invitons à découvrir le résultat de ce 3ème volet le dimanche 10 juillet à 18h au chapiteau guinguette du festival »* explique Marine Andrade. Enfin, le festival se clôturera par un bal populaire d'influence brésilienne le 10 juillet. Renseignements : festival@zaccros.org ou 03 86 61 17 80.

Chloé Monget

Retour à la rue

Après deux années de restrictions, Marine Andrade détaille : *« Les Arts de rue sont synonymes de liberté sans aucune contrainte. Nous travaillons dans un monde totalement ouvert qui permet de s'adapter et de faire travailler toutes les disciplines du théâtre jusqu'à la danse en passant par l'acrobatie le tout en intégrant le lieu et éventuellement le public passant par là. De plus, ces arts de rue prennent totalement le contrepied de ce qui s'est passé ces dernières années avec les confinements successifs. Ils permettent sans nul doute de se réapproprier un espace qui n'était plus accessible »*. Stéphanie Roy rebondit : *« Il y a énormément d'initiatives culturelles locales dans la Nièvre bien que nous soyons dans la « diagonale du vide ». Nous sommes sur un terrain où énormément de services disparaissent (médecins, vétérinaires, etc.) mais le lien culturel lui reste là et se renforce ! »*

Les résidences

Parmi les fonctions de l'Association Alarue ou dite Les Zaccros, se trouve l'aide à la création. Afin de remplir cet axe, des compagnies sont accueillies toute l'année dans les locaux en bords de Loire à Nevers. *«Nous réalisons cela depuis 2016, avec un accueil de 10 compagnies par an environ durant une à deux semaines. Nous leur mettons à disposition un espace de travail ainsi qu'un logement (parfois accompagné d'une enveloppe financière pour couvrir les frais annexes) afin que leur élan créatif se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous serions ravis d'ouvrir nos portes aux visiteurs afin qu'ils puissent venir entrevoir tout le travail nécessaire avant la présentation d'un spectacle. Ce lien entre public et artistes est pour nous indispensable dans la création spécifiquement pour les Arts de rue »*. Renseignements : residences@zaccros.org

Le Club des six

Le réseau des Arts de la rue Bourgogne-Franche-Comté nommé Le Club des six a été créé en 2016. Il regroupe six lieux de création et de diffusion considérés comme emblématiques pour la Région et a pour but, notamment d'inciter les démarches innovantes pour la mise en place de rencontres entre les actes artistiques et les publics ou encore accompagner les démarches d'écriture singulière par des accueils de résidence pour l'aboutissement de projet dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, Il est constitué de :

L'abattoir - Centre National des Arts de la rue, de l'Espace public à Chalon-sur-Saône ;

La Transverse - Scène ouverte aux Arts publics à Corbigny ;

Association Alarue à Nevers ;

Hors Limites Association NA - Compagnie Pernette à Besançon ;

Le Studio des 3 oranges porté par le Théâtre de l'Unité à Audincourt ;

La vache qui rue portée par Théâtre Group' à Moirans-en-Montagne.

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

// Festivals

• Durant tout l'été

La Région Bourgogne - Franche-Comté et SNCF TER BFC soutiennent la musique et la découverte de nouveaux talents en étant partenaires de nombreux festivals régionaux tels que le Fimu de Belfort, le Vyv Festival de Dijon, les Eurockéennes de Belfort. La Région et TER BFC proposent une tarification spéciale aux festivaliers : Profitez de la réduction sur votre billet TER au départ de toutes les gares de BFC

· Adultes : 4 €, 10 € ou 24 € l'aller-retour (en fonction de votre gare de départ)

· Enfants : de 4 à moins de 12 ans : 2 € l'aller-retour

· Gratuit pour les moins de 4 ans

Et des avantages :

· Retour possible un jour différent de l'aller

· Navettes gratuites depuis le centre de Dijon (3 mn à pied de la gare de Dijon-Ville) pour se rendre au Vyv Festival et depuis la gare de Belfort-Ville pour se rendre aux Eurockéennes. Billets en vente uniquement sur le site TER BFC dans la limite des places disponibles.

NIÈVRE

// Comice de Moulins-Engilbert

• 5, 6 et 7 août

Le comité du comice de Moulins-Engilbert vous invite au Comice 2022 qui aura lieu les 5, 6 et 7 août. Le 5 août, la journée sera animée par le Comité des foires en faisant une valorisation du canton et des 11 communes partenaires de l'événement. Il y aura aussi une présentation de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain ainsi que la remise des médailles aux salariés agricoles. Le samedi, les visiteurs pourront participer aux diverses animations et assister au concours de labour organisé par le CCJA, à un défilé de vélos fleuris dans la ville ou encore au spectacle du « Collectif Métissé » avec en 1ère partie le sosie de Kendji Girac sur le site de la Sicafome à 21 h 30 avec restauration sur place (entrée 15 € à partir de 12 ans). Le dimanche sera rythmé par la messe de la Saint Hubert (patron des chasseurs) sonnée au vieux château de Moulins-Engilbert, puis aura lieu le traditionnel défilé de chars dans les rues de la ville. Le Comice de Moulins-Engilbert sera clôturé par une soirée dansante avec DJ, gratuite et ouverte à tous.

Renseignements : Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// Stages

• Jusqu'au 3 septembre Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :

Arbres fruitiers et verger :
- samedi 10 septembre : la greffe

Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

Ateliers abeilles :
- samedi 23 juillet
- samedi 3 septembre

Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

YONNE

// Concours

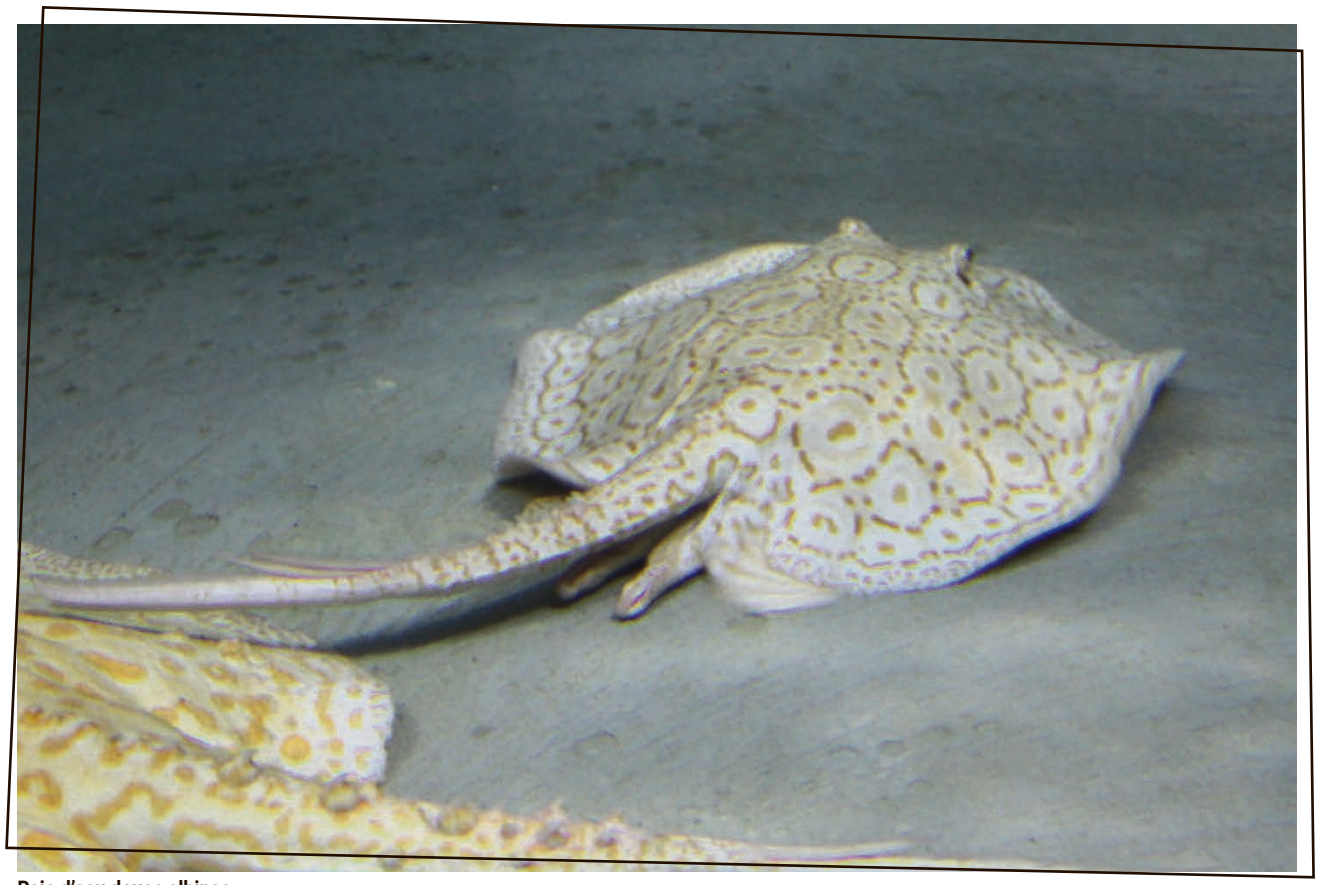
• Jusqu'au 25 juillet

Le concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne revient pour une sixième édition. Cette année, le thème proposé est : "à la découverte de la campagne". Pour participer, il faut envoyer une à deux photos (au maximum) par candidat à l'adresse mail suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com. Ou par message privé sur le compte Facebook des JeunesAgriculteurs89. De nombreux lots sont à gagner, dont un week-end pour deux personnes. Les participants ont jusqu'au 25 juillet à minuit pour envoyer leurs plus belles photos champêtres.

// AQUARIOPHILIE

Raies d'eau douce : un élevage unique en France

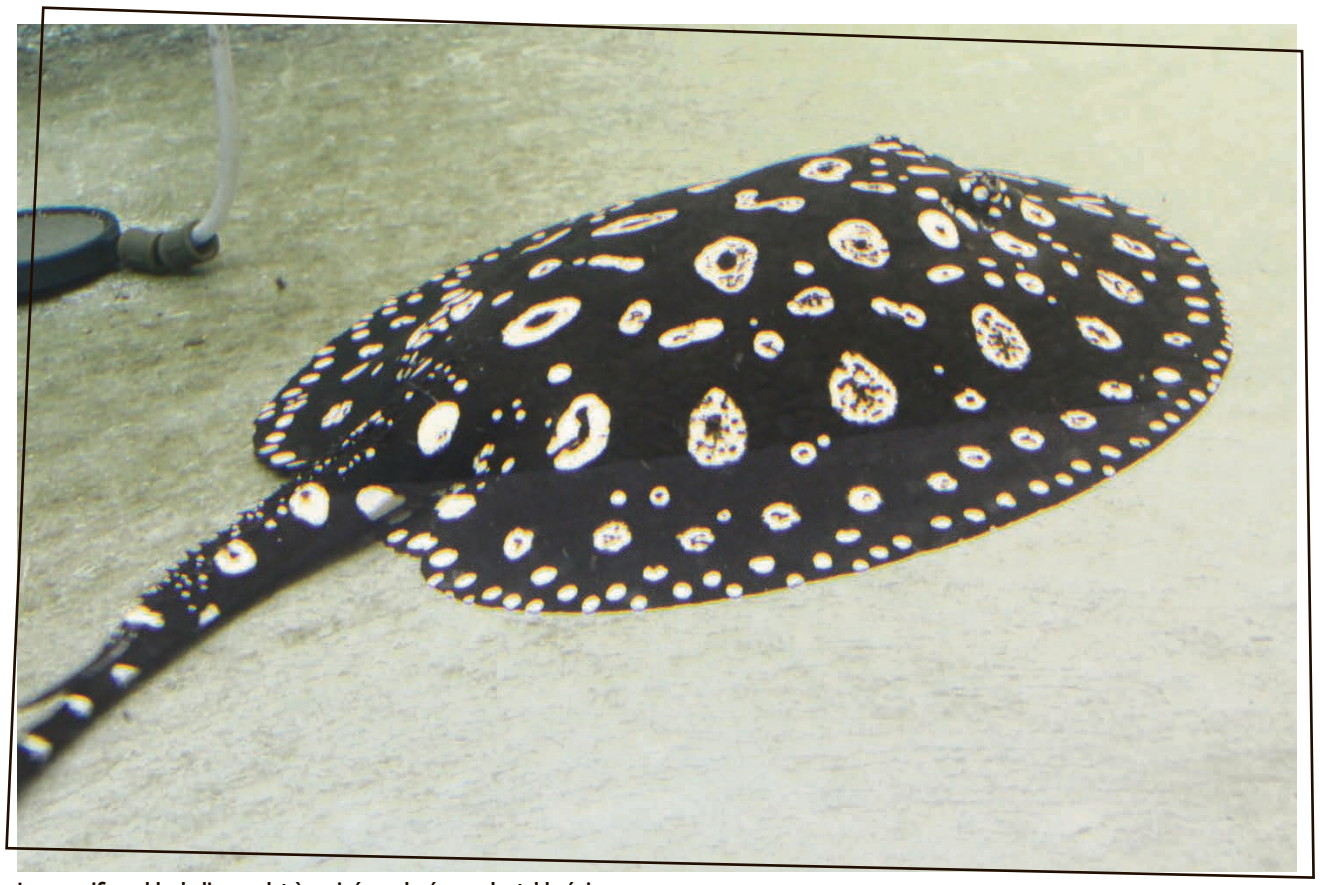
Le seul éleveur professionnel de France de raies d'eau douce est dans l'Ain ! À Ramasse, près de Bourg-en-Bresse, Thierry Gallinica sélectionne et assure la reproduction des plus belles espèces de Potamotrygon qu'il vend dans toute l'Europe. Rencontre.



Raie d'eau douce albinos.



Thierry Gallinica sélectionne des espèces d'exception.



La magnifique black diamond, très prisée malgré sa redoutable épine.

Initialement enseignant, Thierry Gallinica décide il y a quelques années d'opérer un tournant dans sa vie professionnelle et de créer son entreprise d'élevage de raies d'eau douce en 2011 à Ramasse (Ain). Il y élève des poissons de la famille des Potamotrygonidae dans quelque 78 000 litres d'eau répartis dans plusieurs bassins. Principalement des Potamotrygon jabuti, leopoldi black diamond, motoro marbled, ainsi que des hybrides et des albinos. Ses premiers spécimens, Thierry Gallinica les a achetés à d'autres professionnels basés essentiellement en Europe de l'Est et Europe du Nord, Pays Bas, Allemagne, République tchèque, ainsi qu'en Asie. Il vend aujourd'hui ses Potamotrygon dans toute l'Europe, aussi bien à des particuliers qu'à des aquariums publics (Beauval, Montpellier, Amnéville, Lausanne…) et à des professionnels (76 % de ses ventes).

Des espèces rares et recherchées

La raie d'eau douce a une espérance de vie de quinze ans. Elles sont vendues à partir de six à huit semaines. *« Ce sont des animaux plutôt grégaires, nonchalants, mais il faut rester vigilant en cas de stress »*, souligne l'éleveur. La gestation varie de 100 à 120 jours. Une raie peut donner naissance à jusqu'à seize petits, en moyenne de quatre à six. Les critères de sélection sont principalement l'espèce et la couleur, mais aussi la grosseur et le nombre de spots. *« Les plus recherchées sont les leucistiques qui présentent une dépigmentation totale avec les yeux noirs. Mais ce ne sont pas des albinos qui elles ont les yeux rouges ou jaunes. Leur prix peut aller jusqu'à 47 000 €. Alors que l'albinos se vend environ 500 €. Autre rareté : le super white hybridation avec des spots très blancs, très gros, sur fond noir, dont le prix commence à 40 000 €. Les plus rares, mais je n'en ai pas, sont principalement destinées au marché asiatique. Si je n'élève pas ces spécimens, en revanche je suis en train de développer les Pied bolt qui sont dépigmentés sur une partie du corps ; une mutation génétique naturelle. L'idée étant de les croiser avec des albinos »*, explique Thierry Gallinica.

Élevage, mode d'emploi

À la naissance, les petites raies sont installées dans un aquarium contenant l'eau du bac dans lequel elles sont nées. Elles ne seront nourries qu'à partir du cinquième-sixième jour avec des vers de vase ou des éperlans en miettes. Aucun changement d'eau pendant deux semaines, pour conserver le même contexte physicochimique. Puis l'eau sera changée régulièrement et les raies nourries deux à trois fois par jour jusqu'à l'âge adulte où elles le seront une fois par jour avec un jour de jeûne par semaine. Les ventes se font essentiellement sur internet et par l'intermédiaire de Facebook. L'expédition demande les plus grandes précautions. *« Je mets les animaux préalablement à la diète, pendant trois jours pour les jeunes et quatre à cinq jours pour les 30 centimètres et plus. Elles sont installées dans des sacs plastiques doublés, avec un tiers d'eau et deux tiers d'oxygène. Le transport se fait dans des caisses en polystyrène avec chaufferette et couverture de survie »*, souligne l'éleveur qui fait signer pour chaque vente une décharge de responsabilité précisant que l'acquéreur connaît la législation (voir encadré).

Patricia Flochon

La détention de raies d'eau douce est très réglementée. En France, les Potamotrygon sont classées « animaux dangereux » (car porteuses d'une ou plusieurs épines venimeuses sur la queue), entraînant l'obligation d'être titulaire d'un certificat de capacité (arrêté du 10 août 2004), délivré par la DDPP après passage devant une commission composée de professionnels. Thierry Gallinica insiste sur le fait qu'il est indispensable de s'équiper d'un aquarium spécifique adapté à leurs besoins (température à 28° C, ph compris entre 6 et 8, une bonne qualité d'eau) et préconise au minimum 1000 litres d'eau pour un couple de taille modeste (de 35 à 40 cm).